

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE 1

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET
INGÉNIEURIE ÉDUCATIVE

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

DÉPARTEMENT DES CURRICULA ET ÉVALUATION

MANAGEMENT DE L'ÉDUCATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE 1

POST GRADUATE SCHOOL FOR THE SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING SCHOOL
EDUCATION SCIENCES AND EDUCATIONAL
ENGINEERING

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULUM AND EVALUATION

EDUCATIONAL MANAGEMENT

GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET QUALITÉ DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN : CAS DE L'APEE DANS QUELQUES LYCEES DE YAOUNDE 1^{er}

Mémoire rédigé et soutenu le 26 septembre 2025 en vue de l'obtention du diplôme de Master
en Science de l'Éducation

Filière : Management de l'éducation

Spécialité : Administration des établissements scolaires

Par

NKOA BIKOUE Marcellin

Licence en Géographie Physique

Matricule : 23W3436



Devant le jury constitué de :

Président

MGBWA Vandelin

Professeur

Rapporteur

TOUA Léonie

Chargé de cours

Examineur

SII Marie Pascale

Chargé de Cours

Septembre 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES ABREVIATIONS	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	3
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE.....	4
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE	22
DEUXIEME PARTIE : CADRE OPÉRATOIRE DE L'ÉTUDE.....	54
CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE	55
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	67
CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	87
CONCLUSION GENERALE	93
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	I
ANNEXES	V
TABLE DES MATIERES.....	XXVIII

À mes parents

Richard Bikoué Messi

et

Usama Lucie

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pas pu atteindre sa finalité sans la contribution et le soutien de certaines personnes à qui il est judicieux de témoigner ma profonde reconnaissance.

Nous tenons tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de mémoire, Madame Toua Léonie, chargé de cours qui a accepté de nous encadrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce mémoire. Elle s'est montrée disponible à nous accompagner et nous guider par ses conseils dans la complexité de cette recherche scientifique.

Nous remercions par la suite le chef de département de curricula et évaluation le professeur Maingari Daouda ainsi que le collège des enseignants dudit département pour tous les efforts fournis pour nous dispenser des enseignements de qualité.

Mes pensées vont également vers M. l'Abbe Fulbert Onana, pour ses conseils, son accompagnement et l'intérêt qu'il a porté à notre endroit. Au révérend Père Samuel pour son soutien spirituel. À M. Reyke Moustapha Docteur en langue officielle et traduction pour son soutien inconditionnel et inconditionné qu'il a su nous apporter dans le cadre de cette recherche depuis ses débuts. Merci également au docteur Ali.

Je voudrais par ailleurs exprimer ma reconnaissance et ma gratitude :

À ma chère mère Mme Ntsama Lucie qui, après l'obtention de mon baccalauréat, nous a orienté vers les sciences de l'éducation. À ma grande sœur Eyenga Bikoué Marie Madeleine, pour les encouragements et son soutien inconditionnel.

À mon grand frère Fouda Simplicie Norbert de son guide et orientation. À tous mes amis et camarades , pour leur soutien incontestable. Dans mes moments de doute et de manque de motivation, vous avez été le souffle nouveau dont j'ai eu besoin pour me redéfinir et avancer. Merci Stéphane pour ton orientation.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4-1: Résultat du BEPC 2024 du lycée de Mballa II.....	77
Tableau 4-2: Résultat du BEPC 2024 du lycée de Nkol-Eton.....	77
Tableau 5-1: Apports théoriques et empiriques.....	91

LISTE DES FIGURES

Figure 4-1: Répartition de l'échantillon par genre	70
Figure 4-2: Répartition de l'échantillon par tranche d'âge	71
Figure 4-3: Suffisance du matériel didactique.....	74
Figure 4-4: État des infrastructures et matériels	75
Figure 4-5: Infrastructures et matériels sanitaires absents.....	75
Figure 4-6: Infrastructures et matériels informatique absents	76
Figure 4-7: Infrastructures et matériels de télécommunication absents	76
Figure 4-8: Taux d'achèvement des cycles du lycée de Mballa II en 2024	78
Figure 4-9: Taux d'achèvement des cycles du lycée de Nkol-Eton en 2024	78
Figure 4-10: Utilité du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive.....	81
Figure 4-11: Mécanisme d'utilisation du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive.....	81
Figure 4-12: Nécessité du dispositif matériel et pédagogique pour la formation durable et inclusive.....	82
Figure 4-13: Mécanisme d'utilisation du dispositif matériel pour une formation durable et inclusive.....	82
Figure 4-14: Lien entre matériel didactique et formation durable et inclusive	83
Figure 4-15: Lien entre l'état des infrastructures matériels et formation durable et inclusive .	84
Figure 4-16: Lien entre les infrastructures matériels informatiques et formation durable et inclusive.....	85
Figure 4-17: Lien entre les infrastructures et matériels et sanitaires et la formation durable et inclusive.....	85
Figure 4-18: Lien entre les infrastructures et matériels de télécommunication et formation durable et inclusive	86

LISTE DES ABREVIATIONS

A.P.E.E	: Association des Parents d'Élèves et Enseignants
APPS	: Activités Post et Périscolaire
BM	: Banque Mondiale
CME	: Conférence Mondiale sur l'Éducation
ENS	: École Normale Supérieure
EPT	: Éducation Pour Tous
ESG	: Enseignement Secondaire Générale
ODD	: Objectif du Développement Durable
OMD	: Objectif du Millénaire Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCD	: Plan Communal de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RME	: Réunion Mondiale sur l'Éducation
UNAPED	: Unité d'Animation Pédagogique
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	: United Nation International Children's Emergency Fund

RÉSUMÉ

Ce travail de recherche s'intéresse à la *gestion des ressources financières des Associations des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) et à la qualité de l'éducation dans les établissements secondaires publics de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}*. Dans un contexte où les infrastructures éducatives restent insuffisantes malgré la contribution attendue de ces fonds, et face à des dysfonctionnements observés dans la gestion des fonds (manque d'infrastructures, mobiliers, matériel pédagogique), l'objet de notre étude porte sur l'ensemble des actions, des décisions relatives à la gestion des ressources financières de l'APEE. Le constat fait état d'une mauvaise gestion des fonds de l'APEE. De ce constat naît un problème d'absence d'un dispositif approprié à la gestion des fonds de l'APEE. Dès lors, cette étude pose la question de savoir dans quelle mesure la gestion des ressources financières de l'APEE influence la qualité de l'éducation. L'objectif est d'analyser l'influence de la gestion financière de l'APEE sur la qualité de l'éducation dans les établissements secondaires publics de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}. Pour y parvenir, trois théories sociologiques ont été mobilisées dans nos recherches à savoir : la théorie des parties prenantes, la théorie de l'acteur stratégique (Crozier et Erhard Friedberg) et la théorie L'étude adopte une approche qualitative et quantitative basée sur des questionnaires, entretiens et observations menés auprès de deux établissements d'enseignements secondaires généraux publics de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} entre février et juillet 2025. Il ressort des résultats obtenus que : la planification financière existe, mais souffre d'un manque de transparence et de contrôle rigoureux ; les fonds collectés ne sont pas toujours comptabilisés et leur gestion est souvent entachée d'irrégularités ; les infrastructures causent une défaillance dans la qualité de l'éducation de l'ordre de : 74 % pour le manque d'infrastructures sanitaires, 56 % d'informatiques, 85 % de télécommunications. Malgré les résultats scolaires relativement satisfaisants, avec des taux de réussite au BEPC supérieurs à 58 % en 2024, BAC supérieur à 60% de la même année, le suivi pédagogique est structuré et professionnel, et les moyens matériels mobilisés sont jugés nécessaires à plus de 90 % pour une formation durable. L'étude confirme partiellement l'hypothèse selon laquelle l'APEE contribue effectivement à l'amélioration de certains aspects de la qualité éducative, mais cette action est limitée par des défaillances de gestion. Les conclusions s'inscrivent dans la théorie Et celle du constructivisme social, montrent ainsi que l'environnement scolaire influence fortement l'apprentissage. Renforcer la gouvernance financière via un comité de contrôle indépendant et une transparence budgétaire accrue, professionnaliser la gestion des APEE par la formation des membres et l'usage d'outils standardisés de suivi sont les principales perspectives retenues pour que la gestion des ressources financières de l'APEE participe à l'amélioration de la qualité de l'éducation en milieu scolaire.

Mots clés : APEE, gestion financière, qualité de l'éducation, rendement scolaire.

ABSTRACT

The study focuses on the management of financial resources by Parent-Teacher Associations (APEE) and the quality of education in public secondary schools in the Yaoundé 1st district, in a context where educational infrastructure remains inadequate despite the expected contribution of these funds. Faced with observed dysfunctions in the management of funds (lack of infrastructure, furniture, and teaching materials), the situation reveals poor management of APEE resources. This observation highlights the absence of an appropriate mechanism for managing APEE funds. Therefore, the study raises the question: to what extent does the management of APEE financial resources influence the quality of education? Despite socio-economic constraints, APEEs, through their funds and activities, help reduce grade repetition and school dropout rates in the studied area. The objective is to analyze the influence of APEE financial management on the quality of education in public secondary schools in Yaoundé 1st. Three sociological theories guided this research: the theory of social constructivism (Vygotsky), the theory of strategic actors (Crozier and Erhard Friedberg), and the theory of human capital (Schultz). The study used a mixed-methods approach combining questionnaires, interviews, and observations in two public general secondary schools in Yaoundé 1st, between February and July 2025. The findings reveal that while financial planning exists, it suffers from a lack of transparency and rigorous control; collected funds are not always properly recorded and their management often involves irregularities. Infrastructural shortcomings negatively affect the quality of education: 74% lack sanitary facilities, 56% lack IT infrastructure, and 85% lack telecommunications infrastructure. Despite these challenges, academic outcomes remain relatively satisfactory, with BEPC pass rates above 58% and Baccalaureate pass rates exceeding 60% in 2024. Pedagogical monitoring is structured and professional, and over 90% of the material resources mobilized are deemed necessary for sustainable training. The study partially confirms the hypothesis: APEEs do contribute to improving certain aspects of educational quality, but their impact is limited by poor financial management. The conclusions align with the human capital theory (Schultz) and social constructivism (Vygotsky), underscoring the significant role of the school environment in the learning process. Key recommendations from the study include: strengthening financial governance through an independent oversight committee and increased budget transparency; and professionalizing APEE management by training members and implementing standardized monitoring tools.

Keys words: management, management of financial resources, quality, quality of education, PTA?

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'éducation est un secteur clé pour le développement socio-économique d'un pays. Elle constitue un investissement important pour les gouvernements et les communautés, car elle permet de former des citoyens éclairés et des professionnels compétents. Dans ce contexte, les établissements d'enseignement secondaire général publics jouent un rôle crucial dans la formation des élèves et leur préparation à la vie active. Cependant, ces établissements font face à des défis importants, notamment en termes de gestion des ressources financières. Ce mémoire se concentre sur la gestion des ressources financières de l'Association des Parents d'Élèves et des Enseignants (APEE) et son impact sur la qualité de l'éducation dans les lycées publics de l'arrondissement de Yaoundé 1er. Il s'agit d'examiner comment les ressources financières de l'APEE sont gérées et utilisées pour améliorer la qualité de l'éducation dans ces établissements. Le sujet est d'autant plus pertinent que les ressources financières sont souvent limitées dans les établissements publics, et il est essentiel de les utiliser de manière efficace pour atteindre les objectifs éducatifs.

Il est pertinent en administration car il touche à la gestion des ressources financières et à la qualité de l'éducation, deux aspects clés de l'administration publique. Les résultats de cette étude pourront être utilisés pour améliorer la gestion des ressources financières dans les établissements d'enseignement secondaire général publics et pour renforcer la qualité de l'éducation. En outre, cette étude contribuera à la littérature sur la gestion de l'éducation et à la compréhension des défis auxquels les établissements d'enseignement secondaire général publics sont confrontés. Notre sujet est original car il se concentre sur la gestion des ressources financières de l'APEE, un aspect qui n'a pas été suffisamment étudié dans le contexte des établissements d'enseignement secondaire général publics au Cameroun. En outre, l'étude se déroule dans l'arrondissement de Yaoundé 1er, ce qui permettra de mieux comprendre les défis spécifiques auxquels les établissements de cette zone sont confrontés. Les résultats de cette étude pourront être utilisés pour améliorer la gestion des ressources financières et la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire général publics de la région. Notre travail s'articule autour de cinq (05) chapitres, le premier qui porte sur la problématique : le contexte et justification de l'évolution du système éducatif camerounais. Le second chapitre quant à lui s'intéresse à la revue de la littérature, des concepts clés et des auteurs qui ont travaillé sur la gestion des ressources financières de l'APEE. Dans ce chapitre il est question de montrer les théories de référence telles que la théorie l'action publique, théories des parties prenantes, théories de l'acteur stratégique. Le troisième chapitre met l'accent sur le cadre méthodologique, en insistant sur les méthodes adoptées, le quatrième chapitre, parle de la présentation des résultats et analyses et en fin le cinquième chapitre porte les interprétations et discussions des résultats sur les variables de notre étude et en fin présenter les recommandations.

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'éducation par le biais des institutions scolaires est au centre de l'évolution des sociétés, car elle contribue au processus de développement d'un pays. Elle a fait l'objet de nombreuses concertations internationales, parmi lesquelles la conférence mondiale sur l'Éducation pour Tous (EPT) à Jomtien (Thaïlande) en 1990 et la conférence mondiale sur l'éducation en Australie en 2022, où les États s'étaient engagés à rendre l'éducation primaire universelle et gratuite en l'an 2000. De ce point de vue, le Cameroun a entrepris des réformes dans le secteur éducatif pour accroître l'offre scolaire : construire des écoles, recrutement des enseignants qualifiés pour assurer le bon fonctionnement du système éducatif camerounais. La dégradation du contexte économique au cours des dernières décennies a beaucoup ralenti les investissements dans les secteurs sociaux, notamment dans le système éducatif. La baisse du revenu et du niveau de vie des ménages ont beaucoup affecté le scolaire et augmenté les inégalités sociales en matière de scolarisation. Bien qu'on ait pu observer une amélioration du contexte économique et les investissements dans le secteur éducatif, notamment la construction de nouvelles salles de classe, la dotation en matériels didactiques, et que part des dépenses d'éducation dans le budget national est passée de 12,9% en 2020 à 14,5% en 2021(MINFI/DGB, 2021). Il reste des efforts à fournir pour atteindre les objectifs de l'ODD4 qui veut assurer l'éducation pour Tous. En effet, au regard de la place plus que prépondérante qu'occupent les acteurs de la communauté éducative, notamment l'Association des parents d'Élèves et Enseignants, notre étude marquera son intérêt sur la gestion des ressources financières de l'APEE en tant qu'association qui regroupe les parents et donc l'intérêt est centré sur la qualité de l'éducation des établissements secondaires publics de l'arrondissement de Yaoundé 1er. Cette démarche va jouer un rôle important dans la politique éducative du Cameroun dans un contexte de rareté de ressources financières, notamment en servant de relai de l'État qui voit ses moyens limités pour assurer de manière optimale sa fonction. L'association des parents d'élèves est née de la volonté citoyenne des parents qui avant les années 1979, s'investissent et conjuguent leurs efforts pour la réussite de leurs enfants à l'école. Ainsi on retrouvait parmi les parents des menuisiers, des charpentiers, des maçons, Etc. qui apportaient leur aide aux établissements primaires et secondaires publics sans attendre une rémunération quelconque (NDH ,2015). La première raison du choix de ce sujet vient de la situation de

Crise sociale observée en début d'année scolaire 2023-2024 qui ont fait l'autour de l'actualité, autour des frais d'APEE contestés par les parents d'élèves qui estimaient que ces frais étaient trop élevés (5000 FCFA pour le primaire et 20.000 FCFA pour le secondaire). Selon le décret du 19 février 2021 portant sur la suspension provisoire des frais d'APEE qui ont suscité un soulagement aux parents d'élèves vis à vis du décret qui n'était qu'une mauvaise compréhension. la seconde

raison réside dans l'observation faite lors d'une enquête de ménage dirigée par le programme Alimentaire Mondial (PAM) dans le cadre de ses activités à l'extrême nord du Cameroun, où nous étions, en tant que participant, chargé d'accompagner le PAM qui portait sur l'évaluation poste distribution des vivres auprès des populations réfugiées et démunies en Novembre 2023. En effet, lors de ce geste, nous avons constaté que plusieurs enfants en âge scolaire étaient à la maison aux heures prévues pour les classes manquant de moyens financiers. Les parents ont souligné qu'ils n'avaient pas les frais d'APEE exigés pour inscrire leurs enfants, d'où l'intérêt de se questionner sur le rôle et la contribution de l'APEE et son impact sur la qualité de l'éducation.

L'éducation est un souci majeur un impératif absolu à satisfaire les États du monde. Tous les moyens y sont concentrés pour qu'elle soit des plus satisfaisantes. Mais, la réalité étant importante sur la gestion des ressources d'APEE au développement des établissements publics secondaires général qui est au centre de l'actualité pour atteindre à une éducation de qualité qui est difficile. Après moult réflexion stipulant sur l'égalité des frais de l'APEE dans les établissements publics secondaires général de l'arrondissement de Yaoundé 1er. Par ailleurs, certains sont dotés de potentielles infrastructures éducatives comme dans d'autres qui en sont démunies. L'état qui est le premier pilier du bon fonctionnement des établissements secondaires publics ainsi que les Associations des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) ceux-ci sont des moteurs de la gestion et de la qualité de l'éducation nationale c'est depuis un peu plus de décennies que les Associations des Parents d'Élèves (APE) ont fait leur entrée dans la scène de l'éducation leur rôle n'était pas aussi déterminant qu'aujourd'hui mais il faut dire ces associations sont nées de la volonté des parents de pallier à certains besoins auxquels les établissements publics fréquentés par leurs enfants faisant face la dénomination de l'association a évolué avec l'intégration en leur sein des enseignants : elle est désormais l'association des parents d'élèves et d'enseignants (APEE) et est devenu un acteur très important et même incontournable dans le financement des établissements publics (et même privé) pour assurer la quasi-totalité d'une qualité de l'éducation dans le cadre des résultats attendus après chaque année.

Selon le plaidoyer FOND SCOLAIRE pour la réforme de l'APEE de l'édition spéciale -vol1- 2015 qui présente les caractéristiques des APEE laissent apparaître qu'il s'agit d'une Association problématique. L'étude de base du projet « gouvernance des fonds scolaires en contexte de décentralisation » a soulevé plusieurs difficultés majeures rencontrées par ces APEE dans leur fonctionnement. Ce sont : les problèmes juridiques (1), les problèmes de gestion (2), et ceux de la subsidiarité entre les APEE et l'État (3). (Liberté News. Edition spéciale. Plaidoyer droit à l'éducation). En effet, il explique la gratuité de l'école dans l'enseignement primaire publique depuis des années 1978. Cet article, est une coopération Cameroun - union Européenne. APEE

Une Association hybride en proie à une crise aigüe. Des difficultés quasi insurmontables d'ordre juridique et structurel sont inhérentes à cette associative.

L'APEE est une Association constituée des parents d'Élèves et qui inclut selon l'article 46 de l'arrêté Ministériel instituant et organisant les activités poste et périscolaire (Annexe C), le Chef d'établissement et le personnel Enseignant dudit établissement. L'assemblée générale vote le bureau exécutif qui assure le fonctionnement de l'association. Les taux de cotisation sont votés par l'assemblée générale, tout comme l'orientation donnée à ces fonds qui sont destinés à apporter un appui à l'établissement dans lequel évolue l'Association. En l'absence d'une note ministérielle d'un arrêté normalisant pour toute l'étendue du territoire le fonctionnement des APEE au des établissements publics primaires, notamment en ce qui concerne la fixation des cotisations, il est à constater plusieurs irrégularités de part et d'autre des établissements, notamment sur la qualité des membres, la gestion des fonds et le respect de la Loi sur l'association.

En effet, force est de constater au travers de divers entretiens menés auprès des acteurs et responsables des associations des parents d'Élèves et Enseignants que très peu d'association des parents d'Élèves sont déclarés, fonctionnant ainsi en marge de la Loi de 1990. Les parents d'Élèves, membres de ces associations affirmant n'avoir reçu aucun document, que ce soit les statuts et règlements ou encore moins la photocopie du récépissé qui affirme l'association en tant que structure légale juridiquement. De même, il est constaté dans la plupart des établissements publics qu'en réalité ce n'est pas le parent qui est membre de l'association, mais les enfants. Il est demandé ainsi à un parent qui a trois ou quatre enfants dans le même établissement de payer les frais d'APEE pour les tous ces enfants ; cela se vérifie au fait que le reçu remis au parent ne porte pas le nom du parent, mais bien le nom de l'enfant. Cette situation, bien que ne cadrant pas avec les statuts de l'APEE sont tous de même imposé aux parents, qui n'ayant pas de moyen de recours sont obligés de payer. À ce qui concerne la gestion des fonds, l'article 47 de l'arrêté de 1979 (annexe, 5) stipule que l'association des parents d'Élèves décident de l'aider à apporter matériellement ou moralement à l'établissement et qu'elle en informe le chef d'établissement par écrit. De même, « si cette aide est constituée par une somme d'argent destinée à effectuer certains travaux, le chef d'établissement scolaire et le bureau exécutif de l'APE en assurant la gestion sur un compte, contrôlable par les autorités du MINEDUC et du MINAT » (article 48).

Seulement, le Flou qui règne dans la déclaration des APEE et l'inexistence des textes rugissant leur fonctionnement On laisse place à des écarts qui ont permis aux différents acteurs, face à la grosse manne financière que représentent les APEE, de développer des stratégies pour

s'approprier ces fonds destinés aux établissements. Reconnaissance de l'existence de statut d'APEE par les parents.

Cette situation relève le caractère illégal de ces associations selon NDH. Par ailleurs, dans la disposition (2) du premier chapitre du titre 1 de la loi sur la liberté d'association stipule qu'on est libre ou par une association. Cependant, adhésion des parents d'Élèves de l'APEE se fait dans la plupart des établissements scolaires publics simplement par l'inscription de l'élève par le parent. Ce dernier devient systématiquement membre, car il lui est demandé à mon l'inscription de son enfant de payer des frais d'APEE, qui souvent sont exigés avant le paiement des frais d'inscription. Malgré la note de mise au point du 9 septembre 2004 du ministre de l'éducation de base (annexe 8) où ce dernier précise aux chefs d'établissement qu'ils n'ont pas à s'ingérer dans la gestion financière des APEE selon la circulaire sur le fonctionnement des APPS et où il prescrit aux chefs d'établissement de ne conditionner l'inscription des élèves aux versements des frais d'APEE ou la présentation de quelques matériels que ce soit les écarts dans certains établissements scolaires primaire publique continuant. La rentrée scolaire 2021/2022 en effet marquer le Pic ; on a ainsi pour observer la colère des parents dans certains établissements, qu'ils se plaignaient de ces frais d'APEE qui chaque année ne fait qu'augmenter et leur sont imposés. À la suite des parents, Gérald Ndebi coordonnateur de Human rights and freedoms woman, à la suite d'un communiqué rendu public va demander le boycott des frais d'APEE exigibles dans les établissements scolaires au Cameroun. Ce dernier précise :

Le paiement des frais d'APEE n'est pas obligatoire, tant au niveau primaire, qu'au niveau secondaire. Car aucune loi n'oblige quelqu'un à être membre d'une association. Dès lors, les membres des bureaux d'APEE et les chefs d'établissement scolaire (primaire public et privé. Les lycées et collèges). Ne doivent sous aucun prétexte refusé du nom paiement des frais d'APE (Bondjock, 2021).

En somme, le système éducatif camerounais, tel que nous le connaissons aujourd'hui est le fruit de la longue histoire coloniale qu'a connu le pays. Sa combinaison du système français et anglais est la résultante du passage à la foi de la France et de l'Angleterre en tant que puissance Étrangère dans son territoire. Ces dernières avec l'Allemagne sont à l'origine du développement du système éducatif camerounais, car ayant été les pionniers de cette dernière. Bien qu'ayant connu les réformés, notamment avec la loi d'orientation de l'éducation en 1990, le système éducatif camerounais reste marqué par les stigmates du passé. En effet, le système dual, bien qu'issu des deux puissances qui ont occupé le pays, n'a pas changé ; il a ainsi mis de côté les langues vernaculaires qui sont l'identité culturelle du pays, au profil du Français et de l'anglais importés.

De même, le caractère administratif de l'éducation tel que laisser par les anciens colons n'a pas véritablement changé, ce qui explique les programmes d'enseignement dans les écoles soit à 90% des enseignements à caractère théorique, destiné à des fonctions administratives (Akoa, 2016) et un peu moins technique pour favoriser le développement industriel. L'implication de la communauté éducative et notamment de l'association des parents d'Élèves et Enseignants dans le projet d'école avec pour but de renforcer les capacités de l'État à encadrer des apprenants pour les améliorer l'éducation en termes d'accès et de qualité et par la même occasion d'impliquer les parents dans l'éducation de leurs enfants. Seulement, le peu de moyen de l'État dû aux multiples crises que le pays a connu a laissé libre cours aux acteurs du système éducatif qui ont profité des « limites de l'État » pour le développement des stratégies visant le profit personnel. L'APEE, qui devait donc être une solution ou un appui conséquent pour les établissements scolaires primaire publique et un moyen de rapprochement entre parents et enseignants dans l'intérêt des enfants, est aujourd'hui présenté par certains acteurs comme le siège de toutes les convoitises au regard des ressources financières qu'elle génère.

D'où la problématique soulevée est la suivante : Dans quelle mesure la gestion des ressources financières de l'APEE contribue-t-elle à l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les établissements secondaires publics de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

1.1.1. Contexte géographique

L'arrondissement de Yaoundé 1^{er} est l'un des sept arrondissement qui composent la ville de Yaoundé, capitale politique du Cameroun il est situé au centre-sud du pays, dans la région du centre, plus précisément dans le département du Mfoundi cet arrondissement comprend plusieurs quartiers emblématiques tels que : Nkolbisson, Eman, Etoudi, Efoulam, Biyem Assi, et Ngousso, mais sa limite administrative varie selon la délimitation officielle en effet, Yaoundé 1^{er} couvre une superficie d'environ 297 km² et compte une population en constante croissance, estimée à plus de 200.000 habitants (BUCREP, 2010 ; estimation 2023).

La gestion des ressources financières de l'APEE et son influence sur la qualité de l'éducation dépendent fortement de l'environnement local, notamment :

- Le niveau de développement économique : Dans les pays à revenu élevé, les établissements publics bénéficient généralement d'un financement stable, et l'APEE joue un rôle complémentaire. Dans les pays à revenu intermédiaire ou faible, les financements publics sont souvent insuffisants, rendant le rôle de l'APEE plus crucial pour soutenir les infrastructures et les besoins pédagogiques.

➤ Les disparités entre milieux urbains et ruraux : En milieu urbain, l'APEE a souvent plus de ressources (parents plus aisés, entreprises partenaires, meilleure mobilisation). En milieu rural, les ressources sont plus limitées, et l'APEE doit faire face à des défis comme le manque de financement, d'enseignants qualifiés et d'infrastructures scolaires adaptées.

➤ L'influence des politiques éducatives locales : Les régions autonomes ou décentralisées peuvent avoir plus de contrôle sur l'utilisation des fonds et la participation des APEE. Dans les systèmes centralisés, les décisions budgétaires sont souvent prises par l'État, ce qui peut restreindre l'impact direct de l'APEE.

1.1.2. Contexte international

À l'échelle mondiale, la gestion des ressources financières des APEE et leur impact sur l'éducation varient selon les politiques éducatives, les niveaux d'investissement dans l'éducation et les modèles de financement adoptés.

- Modèles de financement de l'éducation : Dans les pays nordiques (Finlande, Suède, Norvège), l'éducation est entièrement financée par l'État, et l'APEE joue un rôle consultatif plutôt que financier. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les écoles publiques sont financées par des impôts locaux, mais les associations de parents peuvent lever des fonds pour financer des activités extrascolaires et du matériel supplémentaire. Dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, les APEE sont souvent sollicitées pour combler le manque de financement public, parfois en prenant en charge des frais d'inscription, d'entretien des écoles ou même en complétant les salaires des enseignants.
- Les organisations internationales et leur influence : L'UNESCO, la Banque mondiale et l'UNICEF encouragent une gestion transparente et efficace des ressources financières pour garantir un accès équitable à une éducation de qualité. Les programmes d'aide au développement apportent un soutien aux écoles publiques, souvent en collaboration avec les APEE pour améliorer les infrastructures et les ressources pédagogiques.

1.1.3. Contexte régional

Selon les régions du monde, les défis et les stratégies de gestion financière des APEE diffèrent :

Afrique

Les systèmes éducatifs publics souffrent souvent d'un sous-financement chronique.

L'APEE joue un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources, notamment pour financer les manuels scolaires, les infrastructures et le paiement des enseignants communautaires.

Des initiatives comme le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) soutiennent la gestion financière et la transparence des fonds scolaires.

Amérique latine et Caraïbes

Certains pays (Brésil, Mexique, Colombie) ont mis en place des programmes de financement participatif où l'APEE gère directement une partie du budget scolaire.

La corruption et le manque de transparence restent un problème dans certains systèmes éducatifs, affectant la gestion des ressources financières.

Asie

Dans des pays comme l'Inde et l'Indonésie, les APEE jouent un rôle clé dans le financement de l'éducation, surtout dans les zones rurales.

En Chine et au Japon, les parents sont très impliqués dans la vie scolaire, mais l'essentiel du financement provient de l'État.

GESTION DES APEE EN EUROPE

L'éducation publique est bien financée dans la plupart des pays, mais l'APEE reste un acteur de soutien pour les activités extrascolaires et l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Dans certains pays de l'Europe de l'Est, les parents contribuent financièrement à certains services scolaires en raison de restrictions budgétaires. Cette gestion varie selon les contextes géographiques, internationaux et régionaux. Dans les pays développés, l'APEE joue un rôle d'accompagnement en matière de gouvernance et d'activités éducatives.

Dans les pays en développement, elle est souvent un acteur clé du financement de l'éducation, compensant les déficits budgétaires des États. Les disparités locales (urbain/rural, régions riches/pauvres) influencent directement la capacité des APEE à mobiliser des ressources et à améliorer l'éducation. Pour améliorer la gestion financière des APEE et garantir une meilleure qualité éducative, il est essentiel de :

- Renforcer la transparence et la gouvernance des fonds scolaires ;
- Encourager les partenariats avec des institutions publiques et privées ;

- Soutenir les initiatives locales adaptées aux besoins spécifiques des régions ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des dépenses pour garantir une utilisation efficace des ressources.

La gestion des ressources financières des Associations des Parents d'Élèves et des Enseignants (APEE) varie selon les politiques éducatives, l'organisation du financement scolaire et les défis propres à chaque pays. Dans un contexte national, plusieurs facteurs influencent la qualité de l'éducation dans les établissements secondaires publics, notamment les politiques gouvernementales, la disponibilité des ressources et la gouvernance locale des fonds.

1. Politique éducative et financement public

Implication de l'État : Dans certains pays, le gouvernement finance l'essentiel des besoins des établissements publics secondaires (salaire des enseignants, infrastructures, fournitures scolaires). Cependant, des insuffisances budgétaires poussent souvent l'APEE à intervenir.

Décentralisation de la gestion financière : Dans les pays où l'éducation est décentralisée, les APEE ont plus d'autonomie pour gérer les fonds et financer des projets scolaires. En revanche, dans les systèmes plus centralisés, elles doivent se conformer aux directives gouvernementales.

Subventions et aides aux écoles : Certaines politiques nationales prévoient des subventions pour les écoles publiques, mais leur insuffisance ou mauvaise répartition oblige les APEE à organiser des levées de fonds pour pallier ces manques.

- ✓ Impact sur la qualité de l'éducation : Une politique bien structurée avec un financement adéquat réduit la pression financière sur les parents et permet aux écoles de mieux fonctionner.

2. Rôle et défis des APEE dans la gestion des ressources financières

Collecte de fonds : L'APEE peut mobiliser des ressources à travers les cotisations des parents, des événements de collecte de fonds ou des dons privés.

Utilisation des ressources : L'argent collecté sert souvent à améliorer les conditions d'apprentissage :

Achat de fournitures et manuels scolaires.

Rénovation des infrastructures (salles de classe, bibliothèques, laboratoires).

Organisation d'activités parascolaires et de soutien pédagogique.

Transparence et gouvernance : Dans certains pays, le manque de transparence dans la gestion des fonds des APEE pose un problème. L'absence de suivi financier peut conduire à des détournements de fonds ou une mauvaise utilisation des ressources.

✓ Impact sur la qualité de l'éducation : Une gestion efficace des fonds permet d'améliorer directement l'environnement scolaire et les résultats des élèves.

3. Disparités entre établissements et inégalités scolaires

Écarts entre les zones urbaines et rurales : dans les grandes villes, les parents ont généralement plus de moyens pour soutenir les écoles, tandis que dans les zones rurales, les ressources sont souvent limitées.

Inégalité des financements : Certaines écoles publiques bénéficient de partenariats avec des entreprises ou des ONG, alors que d'autres manquent cruellement de fonds, ce qui crée des écarts de qualité dans l'éducation.

Soutien aux élèves défavorisés : Dans certains pays, l'APEE peut financer des bourses pour aider les élèves issus de milieux pauvres à couvrir leurs frais scolaires.

✓ Impact sur la qualité de l'éducation : Une répartition plus équitable des ressources et un soutien accru aux zones défavorisées permettent d'améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous.

4. Partenariats et solutions pour une meilleure gestion financière

Collaboration avec l'État et les collectivités locales : L'APEE peut travailler avec les autorités pour identifier les besoins prioritaires des établissements et s'assurer d'un bon suivi des financements.

Partenariats avec des entreprises et des ONG : Des entreprises privées ou des organisations internationales peuvent offrir un soutien financier ou matériel aux écoles publiques.

Utilisation des technologies : La digitalisation de la gestion financière des APEE peut améliorer la transparence et permettre un meilleur suivi des dépenses scolaires.

✓ Impact sur la qualité de l'éducation : Un bon partenariat avec les acteurs publics et privés permet de renforcer les ressources financières et d'optimiser leur utilisation pour améliorer l'apprentissage.

Dans un contexte national, la gestion des ressources financières de l'APEE joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des établissements secondaires publics. Si l'État assure un bon financement, l'APEE agit en complément pour enrichir l'environnement scolaire.

En cas de sous-financement public, l'APEE devient un acteur clé pour compenser les déficits, bien que cela puisse accentuer les inégalités entre établissements.

Une bonne gouvernance, plus de transparence et des collaborations avec d'autres acteurs sont essentielles pour garantir une gestion efficace des ressources et améliorer la qualité de l'éducation.

1.2. CONSTAT EMPIRIQUE

Bien que les observations soient nécessaires sur le terrain pour justifier et analyser la gestion des APEE dans les établissements d'enseignement public au Cameroun. Cette méthode nous prouve d'une manière à un autre comment les deniers publics deviennent des propriétés privées pour certains responsables d'établissement. Les points à observer sont multiples.

1.2.1. Problème de gouvernance et de transparence

- Mauvaise gestion des fonds collectés auprès des parents ;
- Manque de transparence dans l'utilisation des cotisations ;
- Conflits entre les membres du bureau de l'APEE et l'administration scolaire ;
- Opacité dans la prise de décisions souvent dominée par une minorité influente.

1.2.2. Utilisation des fonds et insuffisances Financières

Les cotisations servent principalement à pallier les insuffisances de l'État (rémunération des enseignants vacataires, entretien des infrastructures, achat de matériel pédagogique). Souvent les ressources collectées sont insuffisantes face aux besoins croissants des établissements. Détournements et mauvaise affectation des fonds nuisent à l'impact réel des APEE.

1.2.3. Conflit entre les parties prenantes.

Désaccords entre les parents, les enseignants et l'administration sur la gestion des fonds et les priorités des dépenses. Ingérence de certaines autorités locales ou influentes qui cherchent à contrôler les APEE pour les intérêts personnels. Parfois, manque d'implication réelle des parents dans la gestion et le suivi des activités.

1.2.4. Conflit des Fonds et Insuffisances Financières.

Les cotisations servent principalement à pallier les insuffisances de l'État (rémunération des enseignants vacataires, entretien des infrastructures, achat de matériel pédagogique). Détournements et Mauvaise affectation des fonds nuisent à l'impact réel des APEE.

1.2.5. Impact limité sur l'amélioration des conditions scolaires.

Malgré les efforts des APEE, beaucoup d'établissement continuent de faire face des infrastructures délabrées, un manque d'équipements et une qualité d'enseignement insuffisante. Dans certains cas, des écoles bien gérées par les APEE montrent des améliorations notables, mais cela reste marginal.

1.2.6. Besoin de réforme et de régulation.

L'État a tenté d'encadrer la gestion des APEE par des textes réglementaires mais l'application reste faible. Des réformes sont nécessaires pour renforcer la transparence, la reddition des comptes et la participation effective des parents et enseignants. Digitalisation des cotisations et mise en place d'un mécanisme de contrôle indépendant pourraient améliorer la gestion des fonds.

1.3. PROBLÈME DE L'ETUDE

1.3.1. Objet de l'étude

L'objet de notre étude porte sur l'ensemble des actions et des décisions relatives à la gestion des ressources financières de l'APEE. Autrement dit, notre recherche porte sur l'ensemble des actions et des décisions relatives à l'acte d'administrer, d'organiser, de planifier les ressources financières de l'APEE et la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire générale public.

1.3.2. Problème

Le problème repose sur l'absence d'un dispositif approprié de gestion des fonds de l'APEE, pour assurer la bonne qualité de l'éducation des jeunes apprenants du pays. Le Cameroun s'est engagé à mettre en œuvre les Objectifs du Développement Durable (ODD). Il doit donc : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD4). La Loi d'orientation du Cameroun de 1998 en son article 4 stipule que l'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son

épanouissement physique, civique, moral et intellectuel favorisant ainsi son insertion harmonieuse dans la société. Malgré la loi N° 98/004 du 14 Avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun, qui stipule que l'éducation est une priorité nationale, nous constatons que les facteurs tels que : économiques, socio-culturels, politiques et démographiques, ne facilitent pas toujours une bonne qualité de l'éducation dans les établissements publics. Mais, nous remarquons dans la plupart des arrondissements, et dans certaines localités reculées des zones urbaines, que l'éducation est négligée voire même abandonnée dans le secteur public qui est presque inexistante en rapport avec les inégalités persistantes dans notre système éducatif. Malgré la volonté politique entreprise par le gouvernement, l'on constate que de nombreuses inégalités persistent en matière de qualité de l'éducation. La notion des ressources tant humaines et matérielles doit permettre le choix des personnels et de mettre en place un centre de réflexion pour parents et enseignants afin d'assurer la qualité de l'éducation. La notion de gestion de l'APEE est centrée sur les cinq (05) parties prenantes à savoir : le président de l'APEE, les responsables de gestion d'APEE, les parents d'élèves, les personnels Administratifs de l'établissement et les Enseignants, survient avec pour objectif d'offrir plus à ceux qui en ont le plus besoin mais fort est de constater qu'elles n'ont pas été accompagnées de réformes concrètes. En effet, l'accent sur la gestion des ressources d'APEE doit être centré sur les infrastructures scolaires, le matériel pédagogique et l'amélioration de l'environnement pour une meilleure adéquation et adaptation de l'éducation que l'État peut offrir à ses enfants. Ainsi, les établissements publics doivent être le miroir des bâtiments et bien équipés que les autres dans les arrondissements à potentiel éducatif ; équipés par le meilleur personnel enseignant qualifié. Telles sont les attentes principales auxquelles l'état et l'association des parents d'élèves et Enseignants aspirent. Comme par exemple selon le classement des établissements nationaux des examens de l'Office du baccalauréat, nous constatons que : le lycée de Mballa II ayant obtenu : 680 élèves admis pour un taux de réussite de 60.44%, pour le lycée de Nkol-Eton : 910 admis pour un taux de réussite de 65.05%. Nous ne prenons que ces deux exemples des établissements secondaires de Yaoundé 1^{er} de l'année scolaire 2023-2024. L'État doit mettre l'accent sur la qualité de l'éducation et la bonne gestion des ressources financières de l'APEE pour avoir une éducation de qualité. Nous pouvons dire que les établissements publics secondaire et primaire peuvent aussi obtenir un taux de cent pour cent aux différents examens officiels. Face à l'insuffisance des financements publics, les ressources mobilisées par l'APEE apparaissent comme un levier important pour améliorer la qualité de l'éducation dans les établissements secondaires publics. Toutefois, dans les lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, l'impact réel de ces ressources semble limité, ce qui soulève des préoccupations sur leur gestion. Dès lors, plusieurs questions fondamentales émergent.

* Comment sont collectées, gérées et utilisées les ressources financières de l'APEE dans les lycées de Yaoundé 1er ?

* Quels mécanismes de contrôle de suivi et de reddition de comptes sont mis en place dans les APEE ?

1.4. QUESTION DE RECHERCHE

Notre travail repose sur une question principale et deux questions secondaires

1.4.1. Question principale

La question centrale que nous posons est la suivante : Comment la gestion des ressources financières des associations des parents d'élèves impacte-t-elle la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire générale publique ?

1.4.2. Questions spécifiques

QR1. Quelle contribution les infrastructures apportent-elles sur la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire générale publics de l'arrondissement de Yaoundé 1er ?

QR2 • Comment l'absence d'un dispositif non approprié influence sur la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire générale publics de l'arrondissement de Yaoundé 1er ?

1.5. OBJECTIFS DE RECHERCHE GÉNÉRALE

Notre étude sera menée autour d'un objectif principal et de deux objectifs spécifiques.

1.5.1. Objectif principal :

Analyser comment les frais d'APEE influence sur la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire générale publics des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

1.5.2. Objectifs spécifiques :

OS1 : Expliquer comment le matériel didactique influence sur la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire générale publics des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}

OS2 : Évaluer l'impact des infrastructures scolaire sur la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire générale publics des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} ?

1.6. INTÉRÊT DE RECHERCHE

Il s'agit ici de bien gérer les ressources financières de l'APEE qui sont gérées par le Président de l'APEE et le Chef d'Établissement ; pour remettre la gestion à l'association des parents d'élèves et Enseignants qui décident de l'aide à apporter matériellement ou moralement à l'établissement.

NB: Elle informera par écrit le Chef d'Établissement et le Ministre de l'Enseignement Secondaire.

La gestion des ressources financières de l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) joue un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire général publics. Elle est influencée par des intérêts politiques, scientifiques, sociaux et académiques, qui interagissent pour optimiser l'utilisation des fonds et garantir un enseignement efficace.

1.6.1. Intérêt politique

L'État et les décideurs politiques fixent les cadres réglementaires et les politiques de financement de l'éducation. L'APEE doit souvent composer avec ces politiques pour assurer une gestion transparente et efficace.

Politiques budgétaires et subventions : L'État peut accorder des financements aux écoles, mais l'insuffisance de ces fonds pousse l'APEE à mobiliser des ressources complémentaires (cotisations, dons, partenariats).

Contrôle et transparence : Une bonne gouvernance financière évite la corruption et garantit que l'argent est bien utilisé pour améliorer l'éducation.

Autonomie et décentralisation : Certains pays permettent aux APEE de gérer directement des budgets pour financer des infrastructures, du matériel ou des activités éducatives.

Impact sur la qualité de l'éducation : Une gestion efficace et transparente des ressources permet d'améliorer les infrastructures scolaires, le matériel pédagogique et les conditions de travail des enseignants.

1.6.2. Intérêt scientifique

L'approche scientifique dans la gestion financière et l'amélioration de la qualité éducative repose sur l'analyse des données et l'application de méthodes basées sur des recherches en éducation et en gestion.

Optimisation budgétaire : L'utilisation d'outils de gestion financière (budgétisation participative, suivi des dépenses) améliore l'efficacité des investissements scolaires.

Évaluation de l'impact des financements : Des études permettent de mesurer si l'augmentation du budget de l'APEE améliore réellement la performance des élèves.

Approche basée sur les neurosciences et la pédagogie : Financer des programmes éducatifs innovants basés sur les découvertes scientifiques peut améliorer l'apprentissage des élèves.

Impact sur la qualité de l'éducation : Des décisions basées sur des données et des recherches permettent d'investir dans des outils et des méthodes pédagogiques efficaces.

1.6.3. Intérêt social

L'APEE a une responsabilité sociale dans la gestion des ressources, car elle doit répondre aux attentes des parents, enseignants et élèves pour assurer une éducation de qualité accessible à tous.

Équité et inclusion : Une bonne gestion des ressources doit permettre d'aider les élèves issus de milieux défavorisés (bourses, fournitures gratuites, soutien scolaire).

Participation de la communauté : L'APEE doit travailler en collaboration avec les parents, enseignants et élèves pour prioriser les dépenses selon les besoins réels. Lutte contre les inégalités scolaires : Une gestion équitable des ressources réduit l'écart entre les établissements mieux dotés et ceux qui manquent de moyens.

Impact sur la qualité de l'éducation : Une gestion financière qui prend en compte les besoins de tous améliore l'accès à l'éducation et réduit les disparités scolaires.

1.6.4. Intérêt académique

L'APEE peut influencer la qualité académique des établissements en investissant intelligemment dans les ressources pédagogiques et en soutenant les enseignants :

Matériel pédagogique et infrastructures : L'achat de manuels scolaires, d'ordinateurs ou l'amélioration des salles de classe peut renforcer la qualité de l'enseignement ;

Formation des enseignants : L'APEE peut financer des ateliers pour améliorer les compétences pédagogiques des professeurs ;

Soutien aux élèves : Financer des bibliothèques, des clubs scientifiques et des activités extrascolaires enrichit l'expérience éducative ;

Impact sur la qualité de l'éducation : Une gestion financière qui priorise les ressources académiques favorise l'excellence scolaire et améliore les performances des élèves.

1.7. DÉLIMITATION DE L'ÉTUDE

Notre étude sera délimitée autour de trois éléments à savoir : les variables étudiées, la période étudiée, les limites méthodologiques.

Les variables étudiées de notre recherche sont deux ordres : la variable indépendante telle la gestion des ressources financières de l'APEE et la variable dépendante telle que La qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire général publics.

La période étudiée : notre recherche a débuté le Mercredi ,12 février 2025 et a pris fin le mardi, 12 Mai 2025. La durée pendant laquelle notre étude s'est consacrée est de 04 mois environ.

La limite méthodologique : notre recherche de mémoire s'est focalisée sur deux méthodes appropriées telles que : la méthode qualitative et la méthode quantitative c'est-à-dire la méthode mixte.

Au regard des constats issus du contextes local et des insuffisances relevées dans les recherches précédentes, il apparait clairement que la gestion des ressources financières de l'APEE constitue un enjeu majeur pour la qualité de l'éducation dans les établissements secondaires publics de Yaoundé 1er l' analyse du paradoxe entre les ressources collectées et les performances éducatives observées pose les bases d' une réflexion plus approfondie sur les mécanismes de gestion , de suivi , et d' évaluation de ces fonds . La problématique ainsi dégagée soulève des questions cruciales autour de l'efficacité des dispositifs de gouvernance scolaire, du niveau d'implication des parents, de la transparence dans la gestion des ressources, ainsi que de l'impact réel sur les conditions d'apprentissages C'est à ces interrogations que cette étude tentera de répondre, à travers une approche méthodique et contextualisée. Une gestion efficace et équilibrée des ressources financières de l'APEE doit intégrer les intérêts politiques (réglementation et

transparence), scientifiques (efficacité budgétaire et innovation éducative), sociaux (équité et inclusion) et académiques (investissement dans le savoir et la pédagogie).

Après avoir clairement formulé la problématique et défini les objectifs, questions et hypothèses de la recherche, il convient à présent de présenter la démarche méthodologique adoptée pour recueillir, analyser et interpréter les données nécessaires à la compréhension du phénomène étudié. Le chapitre suivant est donc consacré au cadre méthodologique de cette étude.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE

2.1. DÉFINITION DES CONCEPTS CLES

2.1.1. Qu'est-ce que la gestion ?

La gestion est l'ensemble des processus et des activités visant à planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources et les activités d'une organisation éducative pour atteindre des objectifs pédagogiques et administratifs définis.

Bergeron (1984 : 91) définit comme étant un processus par lequel on planifie, organise, dirige et contrôle les ressources d'une organisation afin d'atteindre les buts visés. Le mot « gestion » dérive du latin *gestio* ce qui veut dire « action de gérer ». Elle se définit comme l'action ou la manière de gérer, d'administrer de diriger, d'organiser quelque chose ; période pendant laquelle quelqu'un gère une affaire : la gestion d'un stock. La gestion est principalement axée sur trois types de ressources : financière, humaine et matérielle.

2.1.2. La gestion financière

Pour les experts financiers : guthman et dougall, (1955, pp.627-628) « la gestion financière est l'activité qui concerne la planification, la collecte, le contrôle et l'administration des fonds utilisés dans l'entreprise. ». Elle peut encore être définie comme un processus de planification, d'organisation, de contrôle et d'optimisation de l'utilisation des fonds afin d'atteindre des objectifs précis. Elle implique la budgétisation, l'affectation des dépenses, la transparence financière et l'évaluation des impacts des investissements.

Dans le contexte de l'APEE et de l'éducation secondaire publique, la gestion des ressources financières vise à assurer que les fonds collectés sont bien utilisés pour améliorer l'environnement scolaire, fournir du matériel pédagogique, entretenir les infrastructures et soutenir les enseignants et les élèves. L'éducation est un droit humain fondamental qui permet de faire progresser tous les autres droits. L'Objectif de Développement Durable 4 (ODD 4) : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; vise à changer des vies grâce à l'éducation. Une éducation de qualité et un apprentissage tout au long de la vie sont essentiels, tant cela permet aux individus d'acquérir les valeurs, les connaissances et les compétences nécessaires pour une vie de qualité et pleine de sens.

L'éducation est un levier pour faire progresser tous les ODD. De même, les autres ODD contribuent à l'éducation en créant des contextes environnementaux, économique et sociaux propices à l'apprentissage, au développement et au bien-être. Cette étude considère la gestion

financière au sens de : GUTHMAN et DOUGAL, c'est-à-dire l'activité qui concerne la planification, la collecte, le contrôle et l'administration des fonds utilisés dans l'établissement d'enseignement secondaire général public.

La planification constitue une étape stratégique permettant d'anticiper les besoins, d'allouer efficacement les ressources et de définir des objectifs mesurables elle s'appuie sur : l'existence d'un plan financier, un budget détaillé, une communication financière.

La collecte constitue une phrase essentielle du processus d'analyse et permet de réunir des informations fiable et contextualisées sur les pratiques de gestion financière des APEE et se focalise sur : montant total collecté, diversification des sources de financement, coût de collecte. Le contrôle constitue une fonction déterminante dans le dispositif de gestion des ressources financières des APEE, en ce qu'il permet de vérifier la conformité entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives, de garantir la transparence dans l'utilisation des fonds, et de corriger les éventuels écarts ; il repose sur : contrôle des dépenses, suivi des flux de trésorerie, audit financier.

L'administration joue un rôle central dans l'organisation et le suivi des actions éducatives, en assurant la planification, l'allocation et la supervision des fonds mobilisés ; elle s'appuie sur : la rapidité de traitement, l'exactitude des informations financières, sécurité des transactions financières.

La gestion des ressources financières intervient sur trois plans : politique, économique et social. Sur le plan politique, elle vise à promouvoir l'éducation et à soutenir les établissements publics. Sur le plan économique, elle gère des ressources financières, matérielles et humaines afin de garantir une éducation de qualité aux apprenants. Sur le plan social, elle améliore la qualité de vie des membres et promeut la solidarité entre ceux-ci.

2.1.3. La qualité

La qualité dans un contexte de management selon certains auteurs, se définit comme : l'aptitude d'un produit, d'un service ou d'un processus à satisfaire les besoins et exigences des clients.

Pour Pillard, la qualité ne se réduit pas à la conformité à des normes, mais intègre aussi la satisfaction des usagers, l'efficacité des processus et la performance des résultats. Au niveau étymologique, le mot provient du latin " qualitas" qui signifie (manière d'être) dont le sens évolue au fil du temps pour signifier à partir du XVII siècle, la manière d'être jugée bonne qui renvoie bien à une reconnaissance partagée, à une appréciation, à un jugement de valeur. « La qualité

renvoie à un " attribut propre de l'être" et, pour les choses, à un attribut, une propriété, une caractéristique, opposée à la quantité, la qualité est de l'ordre du "sensible et du non mesurable". Sur le plan humain, la qualité est ce qui rend une personne bonne, meilleur (capacité, vertu, mérite). La qualité " qualifie" : ce qui fait qu'une chose est plus ou moins recommandable qu'une autre de même espèce, par rapport à l'usage ou au goût humain ; degré plus ou moins élevé d'une échelle de valeur pratique » (HAL, OPEN SCIENCE, 2020). Dans le concept humain, la qualité s'identifie à une personne qui a des caractères positifs, et un comportement sain. Une personne qui a des spécificités sociables différentes des autres au quotidien.

2.1.4. La qualité de l'éducation

La qualité de l'éducation, dans un contexte de management, se définit par l'ensemble des facteurs qui contribuent à un apprentissage efficace et significatif, permettant aux apprenants de développer leurs compétences et de se préparer à la vie. Elle englobe non seulement les connaissances acquises, mais aussi les compétences sociales, émotionnelles et cognitives, ainsi que le bien-être des apprenants (AFNOR¹).

En effet, la qualité en matière d'éducation renvoie à la manière dont les formations pédagogiques sont bien structurées et dispenser pour la bonne formation des élèves. Ceci, par excellence renvoie à des résultats efficaces et élevés des jeunes apprenants à la fin de l'année lors des pourcentages des examens et les statistiques officielles. La qualité peut aussi se référer aux suivis des enseignements et des contrôles avant les séquences pour augmenter le niveau d'intelligence des élèves.

La qualité de l'éducation est par définition ce qui rend les études agréables, mais elle est en perpétuelle évolution. La qualité se réfère aux résultats obtenus, c'est à dire à un niveau satisfaisant d'acquisitions des connaissances des élèves par rapport aux objectifs d'apprentissage fixés, à de faibles disparités des acquis entre les élèves et à des taux d'achèvement du cycle élevés.

D'autres, accordent une importance aux moyens mobilisés. Les décideurs politiques doivent s'intéresser à la qualité de l'éducation, non seulement dans le contexte d'acquisition de connaissances et de développement de compétences, mais également dans le souci d'une concordance avec le développement durable. Ce qui signifie qu'il faut amener l'élève à devenir un citoyen instruit, réfléchi, responsable et actif, capable d'exercer ses habiletés intellectuelles de création, d'analyse et de jugement, tout en lui permettant de s'épanouir, d'exploiter son plein

¹Association Française de Normalisation

potentiel et de développer sa personnalité. Cette éducation de qualité doit lui permettre de s'insérer véritablement dans son milieu et de contribuer au développement de la société dans laquelle il vit dans toutes ses dimensions. Dans le contexte actuel de mondialisation et d'accélération des diverses technologies, la définition de la qualité de l'éducation doit être élargie pour prendre en compte des attentes d'une société en perpétuelle évolution. Outre les aspects relatifs aux savoirs, pour la CONFEMEN², une école dite de qualité devrait tenir compte, dans les orientations et les curriculums, du développement de savoir-être et de savoir-faire permanents, dont les compétences citoyennes, l'autonomisation de l'individu ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ces conditions, l'éducation devrait être en mesure de doter chaque individu de compétences lui permettant de participer activement au développement de sa société, et ce, de façon durable (document de réflexion et d'orientation : CONFEMEN). Dans cette étude, la qualité de l'éducation s'apprécie à travers un ensemble de moyens constitué de la dispensation des formations, la structuration des formations pédagogiques, le suivi des enseignements et les résultats obtenus.

La dispensation des formations est la façon dont les formateurs transmettent leurs connaissances et leurs compétences aux apprenants. Elle se mesure dans cette étude à travers le taux de participation, la durée et le rythme de formation, et le suivi et évaluation.

La structuration des formations pédagogiques fait référence à l'organisation et à la planification systématique des activités d'enseignement et d'apprentissage pour atteindre des objectifs pédagogiques spécifiques. Elle repose sur des indicateurs clés tels que la définition des objectifs pédagogiques clairs, l'organisation logique des contenus, l'évaluation régulière des progrès. Le suivi des enseignements est l'ensemble des activités et des processus mis en place pour évaluer et contrôler la qualité de l'enseignement dispensé aux apprenants. Il est caractérisé par un taux de présence et un taux d'assiduité élevés, accompagné de l'évaluation des élèves. Et les résultats obtenus : de la formation sont mesurés à l'aide des indicateurs précis tels que : le taux de réussite, le taux d'achèvement du cycle élevé, la disparité ou l'écart des connaissances /compétences des élèves.

2.1.5. Association des parents d'Élèves et Enseignants (APEE)

L'APEE, entendu comme Association des Parents d'Élèves et Enseignants est une association à Régime de déclaration, à la base dénommée APE (association des parents d'élèves). L'institut de statistique de l'UNESCO (ISU) (2023) la définit comme une entité à but non lucratif constitué de parents d'élèves, d'enseignants et de membres du personnel administratif de l'établissement dont

² Conférence des Ministres de l'Éducation des États et Gouvernement de la Francophonie

le but est de promouvoir l'implication des parents dans la prise de décisions à l'échelle de l'établissement. Elle est née d'une volonté citoyenne des parents qui avant les années 1979 s'investissent et conjuguent leurs efforts pour la réussite de leurs enfants à l'école. Devenue APEE après la réforme de 2003, cette association est régie par la loi 67/LP/19 du 12/06/67 sur la liberté d'association (NDH-CAMEROUN, 2015).

Nous pouvons dire que les APEE, après la réforme de 2003 est devenu une norme nationale dans le cadre du système éducatif camerounais et plus précisément les établissements publics. Elles jouent un rôle très important dans le fonctionnement et l'amélioration de l'environnement scolaire. Elle apporte un soutien voire même un appui des besoins de l'établissement et soutien l'État dans sa lourde charge. L'APEE est par excellent devenue le moteur du fonctionnement des établissements scolaires publics au Cameroun en absence du devoir de l'État.

L'APC : l'acronyme APC signifie " activités pédagogiques complémentaire" ce terme désigne les activités mise en place enrichir l'enseignement traditionnel et soutenir l'apprentissage des élèves. Les APC (approche par compétences) peuvent inclure les ateliers, des séances de soutien, des projets ou des activités ludiques qui visent à développer des compétences spécifiques ou à renforcer les connaissances acquises en classe.

2.2. HISTORIQUE DES APEE

1.2.1. Genèse de l'APEE

L'évolution historique du Cameroun et de son système éducatif peut être répartie en trois grandes étapes : la période avant les colonisateurs, la période coloniale et la période poste coloniale (Alima, 2008).

a- période précoloniale

La période précoloniale est une période que l'on peut situer de 1844 à 1945. La société camerounaise du début du 19^{esi}ècle est une société dans laquelle l'école est absente, où l'éducation s'acquiert dans le cadre familial et se développe à travers rites et initiations. La transmission était basée sur l'oralité. Le savoir se transmettait par les mythes et les contes. La responsabilité de l'éducation était attribuée à une catégorie de personnes appelées « sages ». Le sage avait pour mission d'orienter le jeune initié, de faciliter son intégration au sein de la société. La transmission des valeurs traditionnelles d'amour, de responsabilité, de justice se faisait par le biais des proverbes, des mythes et des contes qui avaient le pouvoir de s'enraciner dans la conscience de l'apprenant et faire de lui le reflet de la société pour laquelle il partage les traditions. La

socialisation au travers de « l'habitus », au sens de Bourdieu (1970), était donc de mise pour ce modèle d'éducation. Parlant de l'éducation traditionnelle en Afrique subsaharienne à l'époque postcoloniale, Falay, (2022) identifie trois formes d'éducation à savoir : l'apprentissage informel, qui selon l'auteur est un « apprentissage acquis sans y penser, mais par habitude ». Ce type d'apprentissage se caractérise par la reproduction de ce que l'individu voit faire ses parents au sein de la cellule familiale. Ensuite il identifie l'éducation formelle et l'éducation non formelle ; dans ce dernier cas, l'individu qui doit être initié ou formé est remis à un groupe d'individus choisi par la communauté et chargé d'apporter un certain nombre de connaissances pratiques à l'apprenant. Au bout de cette formation, le désormais initié peut ainsi par exemple aller tout seul à la chasse ou bâtir sa cabane. L'éducation est ainsi marquée par une transmission orale des savoirs et savoir-faire. Il n'en sera pas toujours le cas avec l'arrivée des missionnaires et explorateurs qui en 1884 vont introduire la première école confessionnelle (Alima, 2008).

b. La période coloniale (de 1884 à 1957)

L'école entre au Cameroun par le biais des missionnaires qui vont s'établir tout d'abord sur la côte à l'actuel Douala en 1845 par les missionnaires anglais Joseph Merrick et Alfred Saker. Ce dernier va ouvrir une école qui accueille plus de 70 élèves dès 1849 (Akoa, 2016). À caractère industriel, cette école apprend aux jeunes chrétiens à poser des briques pour remplacer les constructions provisoires et insalubres par des bâtiments définitifs.

Sous le protectorat allemand, de multiples missions vont se rependre à travers le pays, lui donnant la configuration confessionnelle que l'on peut observer aujourd'hui. Au Sud-ouest, en pays Bulu, la mission presbytérienne américaine va s'établir sous la conduite du pasteur Wilson ; la mission suisse-allemande de Bâle va s'étendre dans le littoral et multiplier des écoles où on y apprend surtout la doctrine religieuse (Jaap, 1969). Les écoles religieuses, présentées plus comme des succursales religieuses, enseignent l'écriture et la lecture en plus de la géographie de l'Europe et de l'Allemagne en particulier. Les écoles des filles dispensent, en plus des cours habituels de calcul et de lecture, des leçons de couture et autres travaux ménagers. L'ouverture de la première école officielle au Cameroun à Deido en 1888 par les allemands va fournir les premiers certifiés qui sont employés dans l'administration en tant qu'écrivains et interprètes (J.V. Slageren, 1969). La langue parlée est l'allemand, imposée par l'administration.

Arrive ensuite l'éducation sous les régimes français et anglais (1945-1960). Pendant cette période, les administrations françaises et anglaises sont celles à travers lesquelles il est possible de parler d'expansion éducative avec l'évolution des secteurs publics et privés. À travers leur autorité, des écoles sont créées dans les grandes métropoles où les enfants sont préparés à officier dans les

structures administratives. Les enseignements se font exclusivement en français et en anglais. Pour encourager les enfants, les fournitures et autres matériels sont pris en charge par l'administration. Des bourses d'études à l'étranger sont octroyées aux plus méritants. Cette phase scelle, du moins, pour cette période, le passage de l'éducation des mains des missionnaires à celles des autorités coloniales (Akoa, 2016). Contrairement aux Allemands qui acceptaient l'apprentissage conjoint en langue vernaculaire et en allemand, les Français vont interdire l'usage des langues vernaculaires dans les classes et ainsi imposer le français comme seule langue.

C. La période postcoloniale

Au lendemain des indépendances en 1960, l'État camerounais prend en main la gestion de l'éducation et l'inscrit dans un système de plans quinquennaux. Le premier plan quinquennal qui va de 1961 à 1966 préconise l'adaptation de l'enseignement primaire aux réalités nationales et aux besoins économiques du pays. À cette fin, l'option pratique retenue est la ruralisation de l'école (Njiale, 2006).

Le second plan quinquennal qui va de 1966 à 1971 affirme quant à lui la volonté d'accroître les établissements de formation primaire afin de rapprocher l'école des zones rurales, « C'est la période de l'expansion scolaire » (Ibid, P.55). Au total, cinq plans quinquennaux ont été adoptés, permettant ainsi au Cameroun de se placer parmi les pays les mieux lotis en termes d'éducation. Le Français et l'Anglais sont adoptés comme langues officielles et d'enseignement dans les écoles publiques qui sont par la même occasion multipliées. Le nouvel État indépendant va maintenir les établissements privés confessionnels. L'école, gratuite quelques années auparavant, devient payante. Cette mesure est instaurée et appliquée dans tous les établissements d'enseignement publics. Toutefois, la situation n'a aucune incidence sur les familles qui subviennent à leurs besoins, car le pays traverse des années de forte croissance économique. Les années 1960 à 1980 marquent en effet un pas dans la croissance économique du pays. Dotée de ressources naturelles importantes, la balance commerciale du Cameroun est excédentaire sur le plan international. À l'intérieur, l'autosuffisance alimentaire et le marché de l'emploi connaissent un essor. Dans sa politique éducative à travers le Ministère de l'Éducation Nationale (MINEDUC), les familles contribuent à tous les niveaux dans la scolarisation des enfants dans le secteur public et paient les frais de scolarité. De multiples écoles sont créées, 18 115 salles de classe sont construites entre 1970 et 1971 (Njiale, 2006). Cependant, la crise sociétale qui débute dans les années 1980 et qui se précise en 1990, crise à la fois politique, culturelle, démographique, économique et éducative¹² conduit à un bouleversement de l'environnement social.

Face à la situation de crise, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) imposent au Cameroun le programme d'ajustement structurel. Cette situation va entraîner un déséquilibre entre l'offre et la demande de l'éducation. L'État, premier employeur, doit réduire ses effectifs en licenciant certains de ses employés. Ceux qui restent voient leurs salaires diminuer de plus de la moitié. La capacité du gouvernement à répondre à la demande en éducation se voit donc handicaper par la situation d'ajustement. Les écoles normales sont fermées pendant un certain temps, et par la même occasion les recrutements des enseignants sont suspendus. Le pouvoir d'achat des populations est affecté par la baisse des salaires, affectant par la même occasion la capacité des parents à prendre en charge l'éducation des enfants (Njiale, 2006). La libéralisation du secteur de l'éducation où l'initiative privée est fortement encouragée voit naître l'enseignement privé laïc. Le développement des écoles privées laïcs aura un tout autre impact sur le système éducatif.

En effet, les écoles privées laïcs et confessionnelles qui vont se reprendre suite à la libéralisation du secteur de l'éducation par l'État ne sont pas à la portée de la plupart de parents dont les revenus sont désormais très limités. Les plus aisés vont donc privilégier ces établissements où l'encadrement et le suivi des enfants est assuré et où les effectifs respectent les normes internationales à savoir un enseignant pour 35 élèves. Cette situation va naturellement créer des inégalités d'accès à l'éducation et par la même occasion soulever la problématique de l'offre et de la demande en matière d'éducation. Des inégalités qui sont beaucoup plus perceptibles sur le plan régional où des disparités (tableau 1) en termes de taux brut d'accès à l'éducation sont criades.

Le Guide des personnels de direction des établissements d'enseignement secondaire générale public selon l'Arrêté N°336/14/MINESEC/CAB du 12 Septembre 2014 par le Ministre Bapes Bapes reconnaît sans ambages, s'agissant de ces associations que : « Elles sont devenues une composante de plus en plus importante dans la communauté scolaire parce qu'elles jouent un rôle essentiel de bailleur de fonds. De nombreux établissements ne fonctionnent qu'avec l'apport des APEE ». Remarquons qu'il ne s'agit nullement de « de nombreux établissements », comme l'affirme le Ministre, mais de la totalité de nos établissements scolaires quel que soit l'ordre d'enseignement.

L'APEE, autre fois appelé Association des Parents d'Élèves voir son fondement, selon l'ONG Nouveaux Droit Humain (NDH) (2015), d'une volonté citoyenne des parents avant 1979, soucieux de la réussite scolaire de leurs enfants, va conjuguer leurs efforts et apporter leur soutien aux établissements.

Ainsi pour la bonne marche de l'école, on retrouvait parmi les parents, les Maçons, les Charpentiers, les Menuisiers. Qui s'investissaient au sein des APE sans attendre une rétribution. On recrutait parmi le corps Enseignant les fils de la localité dont on assurait l'alimentation et l'entretien pour qu'ils soient à l'abri des besoins vitaux. Il nous souvient que chaque enfant apportait un jour de la semaine ce qu'on appelait la ration du maître. Et la communauté accordait à ses enseignants de respect. Ces écoles fonctionnaient ainsi jusqu'on arrête les transformât en école principale ou public (Ibid) .

L'arrêté Ministériel du 25 Octobre 1979 (annexe 4) qui organise les Activités Poste et Périscolaire (APPS) du système éducatif camerounais va institutionnaliser l'Association des parents d'Élèves et Enseignants. L'APEE fait ainsi partie des APPS. Dans le chapitre unique du Titre II, l'APE est définie comme « un groupe de parents intéressés qui, dans l'intérêt des élèves s'accordant avec les autorités scolaires et Administrative pour promouvoir le bon fonctionnement de l'établissement » (article 40, p 8).

La Loi n° 053/90 du 19 décembre 1990 (annexe 7) qui régit les libertés Associatives au Cameroun vient légitimer cette Association qui entre désormais dans un cadre bien défini. Ainsi acquière de caractère légal sur le plan juridique toute association qui a fait l'objet d'une déclaration accompagné de deux exemplaires de leur statut (article 6, chapitre 1 du chapitre 2). Le but de l'association étant de promouvoir et de défendre les intérêts matériels et culturels de l'établissement ; d'étudier et de favoriser la réalisation de toute activité poste et périscolaire, de présenter par ses mandataires, les parents d'élèves auprès des autorités scolaires et Administrative et favoriser la mise en place d'un << Centre de réflexion pour les parents>> (Ibid).

Toutefois, au regard des multiples plaintes liées aux APEE, à leur fonctionnement, notamment à son caractère d'adhésion libre et des frais à priori non obligatoire, il y a lieu de s'interroger sur son fonctionnement au sein des établissements scolaires.

2.2.2. Débat/ Évolution

Le débat sur les APEE porte pour une certaine catégorie de personnes sur trois axes principaux : la qualité ou la nature de leurs membres, la légalité des textes qui régissent ces associations et les malversations financières récurrentes de certains membres du bureau.

L'acquisition de la qualité de membre pose problème. Est-ce les élèves ou les parents d'élèves et qu'est-ce qui justifie la présence des enseignants dans cette association ? En effet, lorsqu'on paie les contributions, un parent qui a plusieurs enfants dans le même établissement le

fait non pas une fois mais pour chaque enfant. Alors qui est membre de l'APEE, est-ce le parent ou l'élève ? Et les enseignants ont-ils leur place dans cette association s'ils n'ont pas d'enfants dans leurs établissements scolaires ? A ce dernier niveau on répondrait facilement par l'affirmative puisqu'ils sont eux aussi parents et des maillons influents de la communauté éducative.

Les textes qui régissent les APEE sont de deux ordres : un décret présidentiel qui parle des « contributions volontaires des APEE » qui sont classées comme des deniers publics et deux circulaires du ministre en charge des enseignements secondaires qui rendent paradoxalement ces contributions obligatoires. La question que l'on se pose est celle de la légalité de ces circulaires. En principe et en droit, un décret est au-dessus de la circulaire. D'où sort-il qu'une circulaire rende obligatoire ce qui n'était que volontaire dans un décret ? Est-ce que ce qui est volontaire est facultatif ? Au nom de quoi fréquenteriez-vous dans une classe construite par des fonds que vous avez refusé de payer pendant que les autres ont accepté de les payer ?

Les textes sur les APEE ne fixent pas le montant des contributions. Chaque établissement scolaire, à travers cette association, arrête un montant chaque année et ces derniers sont aujourd'hui très loin au-dessus des contributions exigibles institués par l'État. Dans certains établissements, les contributions des APEE atteignent 25000fcfa alors que les contributions exigibles sont à 7500fcfa pour le premier cycle et 10000fcfa pour le second cycle. Lorsqu'on sait que certains établissements atteignent et dépassent 7000 élèves, on se rend compte que ces fonds qui proviennent des parents d'élèves sont considérables. Alors naît le problème de leur gestion.

En effet, la circulaire prévoit que les fonds en provenance des APEE doivent servir, entre autres au paiement des enseignants vacataires, des surveillants de secteur, des gardiens, des personnels médicaux, à la construction des laboratoires, des salles de classe... Certains parents se plaignent qu'ils ne voient aucune réalisation alors qu'ils paient chaque année. C'est une affirmation que ces fonds sont détournés par les membres des bureaux des APEE avec la complicité des chefs d'établissements. Pourtant il existe des textes qui instituent des mécanismes de contrôle. Si les contributions issues sont considérées comme deniers publics, alors ils obéissent aux mêmes mécanismes de contrôle que ceux des fonds publics.

2.3. DIMENSION D'IMPLICATION DANS LA GESTION DE L'APEE

L'UNESCO (livre, 2010, p168 : renforcer le partenariat) reconnaît l'importance de l'implication des parents dans l'éducation. Elle promeut la participation communautaire, y compris celle des parents, comme un élément clé pour améliorer la qualité de l'éducation et assurer une

gestion transparente des ressources. Cette participation est considérée comme essentielle pour renforcer la gouvernance scolaire et garantir une utilisation efficace des fonds.

2.3.1. Gestion des APEE en Europe

En Europe, les associations de parents d'élèves sont généralement bien structurées et jouent un rôle consultatif auprès des établissements scolaires. Elles participent aux conseils d'école et contribuent aux décisions concernant la vie scolaire. La gestion financière de ces associations est souvent encadrée par des réglementations strictes, assurant transparence et responsabilité. Les fonds collectés sont utilisés pour soutenir des activités périscolaires, financer des projets éducatifs ou améliorer les infrastructures scolaires. En effet, les pays européens utilisent la gestion des APEE de manière honnête et très rassurante dans le développement et le bon fonctionnement des établissements scolaires de leur région y compris la main mise sur la formation des enseignants qualifiés et des élèves pour une meilleure qualité de l'éducation. En dépit de ces contributions, il reste que peu d'auteurs ont travaillé sur le lien entre ce champ de l'action collective et les transformations générales de la société. Pourtant, le développement des associations de parents d'élèves reflète des mutations profondes de la vie sociale : « parce que l'école est en France un enjeu central et l'objet d'un investissement politique, les réformes d'intervention des parents d'élèves dans l'espace public portent les marques de l'évolution générale des idées et des comportements dans la société » (Barthélémy, (2000, p. 16). Des victoires remportées par les organisations laïques dans l'après-guerre à la crise du militantisme à partir de la fin des années soixante-dix, les transformations du Mouvement des parents d'élèves reflètent des changements essentiels sur un plan idéologique et politique. (P.Gombert. 2008: Open Edition Journals).

2.3.2. Gestion des APEE en Afrique

En Afrique, les APEE sont souvent confrontées à des défis liés à la gestion financière. Le manque de formation des membres et l'absence de mécanismes de contrôle efficaces peuvent conduire à une utilisation inefficace des ressources. Cependant, des initiatives sont mises en place pour renforcer les capacités des APEE. Par exemple, au Cameroun, Zenü Network a publié un guide de gestion comptable, budgétaire et administrative destiné aux APEE pour promouvoir une gouvernance scolaire plus transparente et une éducation de qualité (Zenu Network).

L'Afrique est l'un des continents qui utilise le plus la gestion des ressources de l'APEE, dans l'amélioration des infrastructures scolaire, des équipements nécessaires sur le matériel didactique et pédagogique, d'autres sollicitent des aides venant des organismes éducatifs, des partenariats

public-privé, les autorités politiques voir même Administratives et aussi des conventions et des collectivités territoriales décentralisées (CTD). L'éducation régionale (Afrique) connaît une augmentation économique dans l'éducation. Par ailleurs, ce système éducatif rencontre également moult difficultés et défis dans la gestion de l'APEE en tant qu'une Association qui vient soutenir et appuyer en Afrique.

2.3.3. Gestion des fonds d'APEE au Cameroun

Au Cameroun, les APEE jouent un rôle crucial dans le financement des établissements scolaires publics. Cependant, la gestion de ces fonds est souvent sujette à des détournements et à une utilisation inappropriée. Des études ont montré que des sommes importantes mobilisées par les APEE sont parfois détournées par des individus ou utilisées de manière non transparente. Pour remédier à cette situation, des initiatives locales ont été mises en place. Par exemple, le Lycée bilingue de Nkoldongo a mis en œuvre des pratiques exemplaires en matière de gestion des fonds de l'APEE, servant de modèle pour d'autres établissements (Zenu.org).

Gestion de l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) dans le système éducatif camerounais : L'exemple qui vient du Lycée bilingue de Nkoldongo.

L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde“, nous disait Nelson Mandela Madiba. En effet, c'est le décret N° 2001/041 du 19 février 2001, portant organisation des établissements scolaires publics et attributions des responsables de l'administration scolaire, qui consacre l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) comme partie intégrante de la communauté éducative et dont le rôle est de contribuer au fonctionnement et au rayonnement de l'établissement scolaire. Ce décret a été progressivement complété par des circulaires du Ministère des Enseignements Secondaires et dont les plus notoires sont : la circulaire N° 07/08/C/MINESEC/CAB du 25 février 2008, fixant les modalités de fonctionnement des APEE au sein des établissements publics d'enseignement secondaire et la circulaire N° 15/08/C/MINESEC/CAB du 09 août 2008, modifiant et complétant certaines dispositions de la circulaire N° 07/08/C/MINESEC/CAB du 25 février 2008. En somme, la création de l'APEE est le corollaire de la création d'un établissement scolaire. Par contre, la gestion de cette association laisse à désirer, tant du point de vue du respect de la réglementation en vigueur en matière des APEE, que du point de vue de la redevabilité des gestionnaires de ces fonds publics. Ce qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive, tant au sein qu'en dehors des établissements (dans les médias, au sein des communautés). Ainsi, dans un contexte marqué par des confusions de rôle et un manque de transparence quant à la gestion des fonds d'APEE, toute étincelle de conflit mettrait le

feu aux poudres d'une relation déjà mal vécue et entretenue entre certains présidents d'APEE et leurs Chefs d'Établissements.

La problématique de la mauvaise gestion des fonds d'APEE date de plusieurs années, aucun doute sur cette chronologie. Il existe toujours des zones d'ombres, notamment sur l'ordre ou l'autorisation de la dépense et de la sortie de caisse, et sur la personne chargée de la mettre en œuvre ou de la suivre. En effet, bien que la lumière soit clairement faite entre : “qui ordonne ?” et “qui exécute ?” ; “quels sont les priorités dans le processus de mise en œuvre ?”, nous nous retrouvons toujours dans une nuée de pratiques incompréhensibles, et malsaines pour le climat scolaire, pour la communauté éducative. C'est dans ce contexte que nous avons pensé partager l'expérience de deux acteurs du système éducatif dont l'un a activement prit part en juillet 2022, dans la salle de conférence de la Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (CAAP), à un atelier de sensibilisation des APEE du département du Mfoundi à l'utilisation du “Guide de gestion administrative, financière et comptable des APEE”. En rappel, cet atelier avait été organisé par les associations Humanees, CRC et AJEVOH, tous points focaux de Zenü Network dans le cadre du Programme “CitizenSchool” dans le Département du Mfoundi. Lesdits travaux avaient été présidés par le Délégué départemental des Enseignements Secondaires du Mfoundi (DDES-Mfoundi) en la personne de Nama Essomba Alain Louis M.

Selon Omgba (2023), président de l'APEE du Lycée Bilingue de Nkoldongo, son calvaire a commencé après l'atelier cité plus haut. À sa prise de fonction, ses tentatives de prise de contact avec les anciens membres du bureau dans l'optique d'entrer en possession du bilan des activités de leur mandature se sont avérées vaines pour des raisons encore mystérieuses. Ce qui pose là le problème d'archivage. Or l'archivage dans une association est une activité très importante de référencement, de classement, de conservation et ce, de façon cohérente des documents et pièces justificatives. Son but étant de permettre la continuité du service et à l'occasion de pouvoir soumettre les documents comptables à toute réquisition soit de l'auditeur, de l'administration fiscale, de l'administration juridique, etc.

À cette même période, le Proviseur de son établissement s'est fait voler une importante somme d'argent dans son bureau, posant ainsi le problème de sécurisation des fonds d'APEE pourtant prévue dans la Circulaire 07/08/C/MINESEC/CAB du 25 février 2008 : « Les fonds collectés doivent être obligatoirement sécurisés dans le compte ouvert à cet effet. L'intitulé de ce compte doit mentionner le nom de l'association et celui de l'établissement concerné... Pour les retraits, le compte doit obligatoirement comporter trois (3) signatures, à savoir : celle du Président, du Trésorier de l'APEE et de l'agent financier de l'établissement, lequel a l'obligation de rendre

compte de façon permanente à sa hiérarchie ». C'est donc cet incident qui a poussé le Président de l'APEE à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association, conformément à la Circulaire citée plus haut. Toujours subordonné à la légalité des Statuts et du règlement intérieur, le Président de l'APEE a bel et bien produit lesdits documents et frais exigibles au dépôt et à la signature de la déclaration d'association.

D'après ses dires, les deux premières années de l'exercice budgétaire de la gestion de l'APEE ont été marquées par des sorties de fonds non répertoriées, et surtout sans les pièces justificatives de l'expression des besoins par son Chef d'établissement. Après calcul, en deux ans, c'est près de 16 millions 327 mille FCFA de frais d'APEE sortis sans justificatifs. Or, les frais d'APEE sont des deniers publics et l'article 184 du Code pénal relatif aux détournements des deniers publics prévoit des poursuites pénales à l'encontre de tout gestionnaire indélicat des fonds. Avec les partages d'expériences de ses pairs présents à l'atelier (la production des fiches d'expressions des besoins, la signature d'une autorisation de dépense officielle déposée chez le Sous-Préfet), cette situation est devenue gênante pour lui. Ainsi, il a entrepris d'écrire à son Proviseur pour lui demander de fournir dorénavant une fiche d'expression des besoins pour chaque sortie d'argent, car, c'est l'expression des besoins qui doit déclencher la dépense et tant qu'il n'y a pas d'expression, il n'y a pas de sortie de fonds. C'est donc là que les soucis entre lui et son Chef d'établissement ont commencé, pourtant, il est important qu'ils travaillent en étroite collaboration, c'est-à-dire qu'ils doivent ensemble avoir un avis sur l'état des besoins au sein de l'établissement, bien que le Chef d'établissement maîtrise mieux les besoins de l'établissement. Un exemple tiré dans la gestion des frais d'APEE au Cameroun en particulier au lycée bilingue de Nkoldongo d'où l'explication de la mauvaise gestion dans certains établissements du pays. L'APEE est premièrement un dénier public qui doit être redéfinie et appliquer d'une manière générale (ZENU NETWORK : 31 juillet 2023).

2.4. APEE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

2.4.1. Organisation de l'APEE

La structure de l'APEE (Association des Parents d'Élèves et Enseignants), de façon théorique, repose sur des principes associatifs généralement définis par les lois relatives aux associations à but non lucratif (comme la loi de 1901 en France ou les lois similaires dans d'autres pays francophones). Elle présente une structure bien détaillée comme suite :

1. Assemblée Générale (AG)

L'organe suprême de l'APEE, constitué de tous les membres (parents d'élèves, enseignants adhérents). Elle se réunit au moins une fois par an pour :

- Élire les membres du bureau ;
- Approuver les rapports moral et financier ;
- Fixer les orientations de l'année. (Code de l'éducation " France », art. L111-4)

2. Conseil d'Administration (CA) (facultatif selon la taille de l'association)

Composé de membres élus par l'AG, il assure la gestion courante de l'association entre les AG.

3. Bureau

L'organe exécutif de la gestion des APEE est Composé de :

- Président(e) : Représente l'association, convoque les réunions, exécute les décisions de l'AG ;
- Vice-président(e) : Assiste et remplace le président si besoin ;
- Secrétaire : Tient les procès-verbaux, gère la correspondance ;
- Trésorier(ère) : Gère les finances, présente les comptes à l'AG (Loi 1901, art.1 et 2: liberté d'organisation statutaire de l'association).

4. Commissions ou Groupes de Travail

Peuvent être créés pour des projets spécifiques (fêtes scolaires, cantine, transports, etc.).

5. Rôle des organes et des membres du bureau de l'APEE

Les principaux organes de l'APEE sont :

1. Assemblée générale

C'est l'organe suprême de l'APEE, elle réunit tous les membres pour prendre des décisions importantes sur la gestion de l'association.

2. Bureau

Organe exécutif de l'APEE, il est chargé de la gestion courante de l'association et de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale.

3. Conseil d'Administration.

Organe de décision qui assiste le bureau dans la gestion de l'association

4. Conseil de Surveillance ou Comité de Contrôle

Dans certaines structures, un comité indépendant peut être mis en place pour surveiller la gestion des finances et veiller au respect des décisions prises par l'Assemblée Générale.

B. Membres du bureau de l'APEE

1. Président(e)

Représente l'APEE, préside les réunions et assure la liaison avec les autorités scolaire et les autres partenaires.

2. Vice-président(e)

Assiste le président et le remplace en cas d'absence.

3. Secrétaire

Chargé (e) de la correspondance, des archives et de la communication.

4. Trésorier (e)

Chargé de la gestion financière de l'APEE, il prépare le budget et présente les comptes à l'assemblée générale.

5. Autres membres

Peuvent être chargés de tâches spécifiques, telles que la communication, les activités socioculturelles, etc.

C. Rôle des membres du bureau

Les membres du bureau ont pour rôle de :

- défendre les intérêts des parents d'élèves ;
- participer à la gestion de l'école ;
- favoriser la communication entre les parents, les enseignants et les élèves ;
- organiser des activités pour les élèves et les parents ;
- gérer les ressources financières de l'APEE ;

- représenter l'APEE auprès des autorités scolaires et des autres partenaires. (site web du ministère de l'éducation nationale)

2.4.2. Fonctionnement des APEE

Le décret présidentiel n° 2001/041/ du 19 février 2001 met l'accent sur l'importance d'une gestion transparente et efficace des fonds collectés par les APEE. En effet, les responsables Administratives doivent cependant connaître que les établissements publics sont totalement gérés par ces fonds et doivent reconnaître l'importance de l'éducation dans un pays. Autrement dit, l'éducation est un levier qui booste l'économie d'un pays et permet de formation des futurs responsables et d'améliorer le système éducatif camerounais. Il est d'ailleurs important de reconnaître la valeur voire même l'importance cruciale de ce système. Ainsi, aucun pays au monde ne peut se développer sans l'éducation.

Si le circulaire n° 07 du 25 février 2008 du Ministère de l'Enseignement secondaire régit le fonctionnement de l'association des parents d'Élèves et Enseignants au sein des établissements publics d'enseignement secondaire, il n'en est pas le cas pour les APEE dans l'Enseignement Primaire. L'Association des parents d'Élèves et Enseignants étant donc une association régie selon la Loi du 19 décembre 1990, elle est tenue dans son fonctionnement au respect des nommés qui réagissent cette loi à savoir :

- la déclaration de l'Association auprès de la préfecture où est situé l'établissement ;
- la présentation des statuts et règlements qui organisent le fonctionnement de l'association ;
- garantir une adhésion libre pour ses membres.

Selon Flaubert DJETENG de l'article 16, chapitre 4 Guide de gestion comptable, budgétaire et Administratives des APEE/PTA. Qui parle de l'intérêt de l'application des procédures de gestion des APEE. Car, la capitalisation et l'harmonisation des pratiques sont les maîtres mots de la mise en œuvre du Guide de gestion des APEE. En effet, vu la pluralité des textes et les contraintes de toutes sortes, une harmonisation des différences, un respect scrupuleux et une application rigoureuse des procédures conditionnent l'efficacité du système de gestion d'une Association des parents d'Élèves et Enseignants. Des contrôles réguliers seront faits pour pallier aux différents risques résultant des irrégularités ou des malversations mais surtout de négligence, d'erreur d'exécution, de jugement ou de compréhension (Zenu Network).

L'APEE, notamment en ce qui concerne la sécurisation des fonds et la nécessité de pièces justificatives pour les dépenses. Il souligne l'importance de la collaboration entre le président de l'APEE et le chef d'établissement pour une gestion transparente (zenu.org).

Analyse critique de la gestion des fonds des APEE au Cameroun : Le sociologue et analyste politique Serge Aimé Bikoï critique la gestion des fonds des APEE, affirmant qu'elles se sont transformées en "comptoirs financiers" avec une gestion défectueuse. Il propose une réforme des APEE, suggérant une participation majoritaire des parents dans les décisions, une fixation consensuelle des cotisations et une gestion externe des fonds pour garantir la transparence (actu Cameroun .com).

Selon le plaidoyer FOND SCOLAIRE pour la réforme de l'APEE de l'édition spéciale -vol1-2015 qui présente les caractéristiques des APEE laissent apparaître qu'il s'agit d'une Association problématique. L'étude de base du projet « gouvernance des fonds scolaires en contexte de décentralisation » a soulevé plusieurs difficultés majeures rencontrées par ces APEE dans leur fonctionnement. Ce sont : les problèmes juridiques (1), les problèmes de gestion (2), et ceux de la subsidiarité entre les APEE et l'État (3). (Liberté News. Edition spéciale. Plaidoyer droit à l'éducation). En effet, il explique la gratuité de l'école dans l'enseignement primaire public depuis des années 1978. Cet article, est une coopération Cameroun - union Européenne. APEE : Une Association hybride en proie à une crise aigüe. Des difficultés quasi insurmontables d'ordre juridique et structurel sont inhérentes à cette associative.

L'APEE est une Association constituée des parents d'Élèves et qui inclut selon l'article 46 de l'arrêté Ministériel instituant et organisant les activités poste et périscolaire (Annexe C), le Chef d'établissement et le personnel Enseignant dudit établissement. L'assemblée générale vote le bureau exécutif qui assure le fonctionnement de l'association. Les taux de cotisation sont votés par l'assemblée générale, tout comme l'orientation donnée à ces fonds qui sont destinés à apporter un appui à l'établissement dans lequel évolue l'Association. En l'absence d'une note ministérielle d'un arrêté normalisant pour toute l'étendue du territoire le fonctionnement des APEE au des établissements publics primaires, notamment en ce qui concerne la fixation des cotisations, il est à constater plusieurs irrégularités de part et d'autre des établissements, notamment sur la qualité des membres, la gestion des fonds et le respect de la Loi sur l'association.

En effet, force est de constater au travers de divers entretiens menés auprès des acteurs et responsables des associations des parents d'Élèves et Enseignants que très peu d'association des parents d'Élèves sont déclarés, fonctionnant ainsi en marge de la Loi de 1990. Les parents d'Élèves, membres de ces associations affirmant n'avoir reçu aucun document, que ce soit les statuts et

règlements ou encore moins la photocopie du récépissé qui affirme l'association en tant que structure légale juridiquement. De même, il est constaté dans la plupart des établissements publics qu'en réalité ce n'est pas le parent qui est membre de l'association, mais les enfants. Il est demandé ainsi à un parent qui a trois ou quatre enfants dans le même établissement de payer les frais d'APEE pour les tous ces enfants ; cela se vérifie au fait que le reçu remis au parent ne porte pas le nom du parent, mais bien le nom de l'enfant. Cette situation, bien que ne cadrant pas avec les statuts de l'APEE sont tous de même imposé aux parents, qui n'ayant pas de moyen de recours sont obligés de payer. À ce qui concerne la gestion des fonds, l'article 47 de l'arrêté de 1979 (annexe, 5) stipule que l'association des parents d'Élèves décident de l'aider à apporter matériellement ou moralement à l'établissement et qu'elle en informe le chef d'établissement par écrit. De même, « si cette aide est constituée par une somme d'argent destinée à effectuer certains travaux, le chef d'établissement scolaire et le bureau exécutif de l'APE en assurant la gestion sur un compte, contrôlable par les autorités du MINEDUC et du MINAT » (article 48).

Seulement, le Flou qui règne dans la déclaration des APEE et l'inexistence des textes rugissant leur fonctionnement On laisse place à des écarts qui ont permis aux différents acteurs, face à la grosse manne financière que représentent les APEE, de développer des stratégies pour s'approprier ces fonds destinés aux établissements. Reconnaissance de l'existence de statut d'APEE par les parents.

Cette situation relève le caractère illégal de ces associations selon NDH. Par ailleurs, dans la disposition (2) du premier chapitre du titre 1 de la loi sur la liberté d'association stipule qu'on est libre ou par une association. Cependant, adhésion des parents d'Élèves de l'APEE se fait dans la plupart des établissements scolaires publics simplement par l'inscription de l'élève par le parent. Ce dernier devient systématiquement membre, car il lui est demandé à mon l'inscription de son enfant de payer des frais d'APEE, qui souvent sont exigés avant le paiement des frais d'inscription. Malgré la note de mise au point du 9 septembre 2004 du ministre de l'éducation de base (annexe 8) où ce dernier précise aux chefs d'établissement qu'ils n'ont pas à s'ingérer dans la gestion financière des APEE selon la circulaire sur le fonctionnement des APPS et où il prescrit aux chefs d'établissement de ne conditionner l'inscription des élèves aux versements des frais d'APEE ou la présentation de quelques matériels que ce soit les écarts dans certains établissements scolaires primaire publique continuant. La rentrée scolaire 2021/2022 en effet marquer le Pic ; on a ainsi pour observer la colère des parents dans certains établissements, qu'ils se plaignaient de ces frais d'APEE qui chaque année ne fait qu'augmenter et leur sont imposés. À la suite des parents, Gérald Ndebi coordonnateur de Human rights and freedoms woman, à la suite d'un communiqué rendu

public va demander le boycott des frais d'APEE exigibles dans les établissements scolaires au Cameroun. Ce dernier précise :

Le paiement des frais d'APEE n'est pas obligatoire, tant au niveau primaire, qu'au niveau secondaire. Car aucune loi n'oblige quelqu'un à être membre d'une association. Dès lors, les membres des bureaux d'APEE et les chefs d'établissement scolaire (primaire public et privé. Les lycées et collèges). Ne doivent sous aucun prétexte refusé du nom paiement des frais d'APE (Bondjock, 2021).

En somme, le système éducatif camerounais, tel que nous le connaissons aujourd'hui est le fruit de la longue histoire coloniale qu'a connu le pays. Sa combinaison du système français et anglais est la résultante du passage à la foi de la France et de l'Angleterre en tant que puissance Étrangère dans son territoire. Ces dernières avec l'Allemagne sont à l'origine du développement du système éducatif camerounais, car ayant été les pionniers de cette dernière. Bien qu'ayant connu les réformés, notamment avec la loi d'orientation de l'éducation en 1990, le système éducatif camerounais reste marqué par les stigmates du passé. En effet, le système dual, bien qu'issu des deux puissances qui ont occupé le pays, n'a pas changé ; il a ainsi mis de côté les langues vernaculaires qui sont l'identité culturelle du pays, au profil du Français et de l'anglais importés. De même, le caractère administratif de l'éducation tel que laisser par les anciens colons n'a pas véritablement changé, ce qui explique les programmes d'enseignement dans les écoles soit à 90% des enseignements à caractère théorique, destiné à des fonctions administratives (Akoa, 2016) et un peu moins technique pour favoriser le développement industriel. L'implication de la communauté éducative et notamment de l'association des parents d'Élèves et Enseignants dans le projet d'école avec pour but de renforcer les capacités de l'État à encadrer des apprenants pour les améliorer l'éducation en termes d'accès et de qualité et par la même occasion d'impliquer les parents dans l'éducation de leurs enfants. Seulement, le peu de moyen de l'État dû aux multiples crises que le pays a connu a laissé libre cours aux acteurs du système éducatif qui ont profité des « limites de l'État » pour le développement des stratégies visant le profit personnel. L'APEE, qui devait donc être une solution ou un appui conséquent pour les établissements scolaires primaire publique et un moyen de rapprochement entre parents et enseignants dans l'intérêt des enfants, est aujourd'hui présenté par certains acteurs comme le siège de toutes les convoitises au regard des ressources financières qu'elle génère.

2.4.3. Défis rencontrés par l'APEE

Les principaux défis que rencontre l'APEE sont :

- Manque de moyens financiers pour soutenir efficacement les établissements ;
- Difficulté d'implication de tous les parents ;
- Problèmes de gestion et de transparence dans certaines APEE ;
- Conflits entre parents et administration sur la répartition des fonds et les décisions scolaires.

Analysant les éléments qui influencent la gestion des ressources de l'APEE et la qualité de l'éducation en milieu urbain, comme rural L'état est le garant pour construire les salles de classe à proximité du milieu de vie des apprenants, la participation des parents d'Élèves à la prise de décisions qui pour les auteurs est un facteur très favorable à la scolarisation des enfants en zone urbaine d'où l'intérêt pour eux d'autonomiser les enfants. Traitant de l'amélioration des conditions des enseignants en milieu urbain comme facteur de manque de qualité de l'éducation des jeunes et proposent des modalités d'amélioration de ces conditions. L'objectif étant l'amélioration des résultats des écoles Urbaines. En effet, le manque de qualification et d'expérience, également le manque en général d'enseignants dans les zones urbaines se présente comme facteur majeur du retard des écoles en cette localité. Les auteurs tels que Ali et Lambert présentent également les difficultés liées au manque d'infrastructures, notamment le mauvais état des structures lorsqu'elles existent, le manque de matériel didactique, autres facteurs les mauvaises conditions dans lesquelles travaillent les enseignants en zone urbaine affectent de manière négative la qualité de l'éducation.

Traitant de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, notamment l'OMD2 qui visaient « d'ici 2015, à donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires », Mabika et Al. (2010) Soutiennent que la dépendance financière extérieure des pays africains, une structure démographique jeune, des crises politiques et financières récurrentes induisent au fil années une politique paradoxale de faible engagement des états dans l'investissement du secteur de l'éducation. Cependant, l'État reste, avec la communauté internationale, parmi les déterminants importants de la scolarisation. Ils affirment ainsi que : le niveau actuel de fréquentation scolaire en hausse partout en Afrique subsaharienne résulte d'association de facteurs favorable qui relèvent des politiques publiques, des communautés locales et des comportements au sein des familles.

La communauté éducative représente l'ensemble de personnes physiques ou morales qui apportent leur contribution dans le développement de l'éducation. Elle joue un rôle de relais, souvent des enseignants ou encore de l'État dans certains aspects de l'éducation notamment sur le plan de la rénovation des locaux ou encore de la prise en charge des instituteurs vacataires au sein des établissements publics et même privés. Elle favorise une implication des parents d'élèves à

l'intéressement et au suivi de l'évolution de leurs enfants au sein des établissements, en impliquant ceux-ci dans la vie et le fonctionnement de l'établissement. La communauté éducative au Cameroun est constituée, selon la loi d'orientation de l'éducation (1998) en son article 32(2) de : les dirigeants, les personnels administratifs et d'appui, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, les milieux socio-professionnels, les collectivités territoriales décentralisées. Analysant afin de mieux comprendre le sens que les uns et les autres donnent à la scolarisation des enfants, Bilé (2009) aborde les facteurs déterminants la décision d'envoyer ou pas les enfants à l'école et présente les frais d'APEE comme pomme de discorde entre parents. Ces derniers dénoncent le détournement de ces fonds destinés aux rénovations et à la rémunération des enseignants des lycées et du primaire,

Différente de la communauté qui représente une collectivité vivant dans une localité précise et entretenant et partageant des intérêts communs, la communauté éducative est toujours rattachée à l'idée d'école. « La plupart du temps, elle est utilisée pour indiquer l'importance des relations entre les parents et les enseignants, les familles et l'école sur la réussite scolaire des enfants » (Lemiere V. et Altet M., 1997). Notre étude qui s'inscrit dans le même cadre va questionner en général le rôle de la communauté éducative et en particulier celui de l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants dans le processus de l'éducation en tant que déterminant du projet-école dans l'arrondissement de Yaoundé 1er.

En conclusion, la gestion financière des APEE est un enjeu majeur pour assurer une éducation de qualité. Les organismes internationaux, tels que l'UNESCO, encouragent une participation active des parents et une gestion transparente des ressources. Des initiatives locales, comme celles observées au Cameroun, montrent qu'il est possible d'améliorer la gouvernance des APEE pour le bénéfice des élèves et de la communauté éducative dans son ensemble.

2.5. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE DEUX AUTEURS

L'auteur a travaillé sur la rationalisation de la gestion de ressources financières de l'APEE des établissements d'enseignements secondaires généraux publics dans le Mfoundi. En effet, le gouvernement camerounais se désintéresse déjà en matière d'éducation. Il ne suffit pas à l'État de créer des écoles et s'attendre à des résultats dans les partenariats public-privé. Depuis l'an 2000, le Cameroun a adopté pour la gratuité de l'école en ce qui concerne l'enseignement primaire publique. Mais, les premières observations qui ont suscité la présente recherche puisent leurs sources dans plusieurs faits, il ne s'agit pas de rentrée scolaire où les frais de l'APEE sont exigés aux parents bien que les responsables d'établissement réfutent la réalité d'une telle démarche. C'est en effet le constat que nous avons fait au cours de la dernière rentrée scolaire. Si l'état ne finance plus le

système éducatif camerounais, les partenariats public-privé, les ONG et même les collectivités territoriales décentralisées (CTD) sont un soutien en quelque sorte les piliers du secteur éducatif. Par ailleurs, il fait mention ici des rejets que certains élèves rencontrent dans les établissements publics, par faute de non-paiement des frais d'APEE qui les sont exigés. Malgré l'annonce du 10 février 2000, la gratuité de l'enseignement primaire au Cameroun. Il dit également selon un communiqué rendu public par l'ONG nouveau droit de l'homme « les frais d'APEE relèvent de la démission de l'État dans le financement de l'enseignement public au Cameroun », on s'est rendu compte que les budgets d'investissement ne construisaient plus les écoles, ni les salles de classes, toilettes, ne faisaient plus rien dans les lycées et écoles primaires publiques au Cameroun. Ainsi, des milliers d'élèves ont été refoulés aux portes des établissements scolaires faute de n'avoir pas payé les frais d'APEE. Il constate que le proviseur qui gère l'argent de connivence avec l'intendant, dans la plupart des lycées, alors que le proviseur n'est que membre du bureau de ladite Association des établissements d'enseignement secondaire généraux publics du Mfoundi.

Pour Men Yeng (2020/2021) a fait également mention sur la gestion des frais d'APEE lors de sa rédaction du mémoire dans le secteur primaire de la ville de Garoua Boulai. Il dit que les parents estiment que les frais sont très élevés à 5000 Fr pour le primaire et 15000 Fr pour le secondaire. Pour ce qui est fonctionnel des frais d'APEE sont encadrés par des statuts et règlement ceux-ci ne sont pas harmonieuses. En effet, chaque Association adopte son propre fonctionnement et pour certains leur propre montant de cotisation. Étant donné qu'aucune loi n'harmonise le fonctionnement de ces associations, chaque établissement y va un peu de son vouloir, situation qui entraîne des abus et des dérapages et qui pourrait expliquer le peu d'implication de certains parents dans le fonctionnement desdites associations. L'arrêté interministériel de 1979 (Annexe 7) précise que le ministre de l'Éducation Nationale fixe un montant de cotisation et les parents sont seuls à décider de l'orientation qui est donnée aux fonds avec l'avis du chef d'établissement (article 47) Selon la loi sur les associations de 1990, sont donc libres de fixer elles-mêmes leurs propres montants de cotisation qui entrent dans leur propre intérêt personnel. Cela devient un bien privé entre le président de l'APEE et le chef d'établissement (le directeur). Ceux-ci sont particulièrement des gérants des frais de ladite Association au sein d'une institution publique. Pour ce fait, les parents d'élèves ne sont pas informés ou n'ont pas la main mise sur le contrôle financier de l'APEE. Par ailleurs, nous constatons que les parents d'élèves et Enseignants membres de l'association contribuent massivement aux paiements des frais, étant donné que l'APEE a ses règles et principes et permet aux participants ou membres d'avoir des Atouts d'ordre scolaires concernant le nombre d'enfants que certains membres présentent à l'Association de leur établissement.

Ici, certains auteurs ont travaillé sur la rationalisation de la gestion des ressources, notamment sur les frais d'APEE tel que l'environnement sociodémographique, avec les variantes tels que le milieu de vie, la situation socio-économique des parents, l'autonomie des femmes au sein du ménage, pour expliquer les causes de décrochage et de non ou d'abandon de scolarisation des jeunes en milieu urbain comme rural ; d'autres ont analysé l'impact de la communauté éducative en tant que déterminant de la mauvaise gestion des ressources. Toutefois, la majeure partie des travaux sur la question a davantage tourné sur les frais d'APEE. Notre recherche se situant dans le même sillage, car analysant le rôle et la contribution de l'APEE dans le processus du système éducatif, s'attèlera à réviser tous les travaux la question des ressources de l'APEE et les facteurs sur la qualité de l'éducation en milieu scolaire public. Cette revue de littérature apparaît donc comme une occasion de mettre les recherches et l'accès sur la réalité étudiée afin de bien situer notre travail dans le vaste champ des sciences de l'éducation.

Les écrits sur la gestion des ressources financières de l'APEE sont multiples, avec des travaux comme ceux d'Ali, (2023/2024), Lambert, M. (2023) qui mettent l'accent sur les variantes socio-culturelles, démographiques et économiques. Si la mauvaise gestion des ressources est marquée par des facteurs relevant du milieu scolaire, l'accès à l'éducation ne dépend donc pas seulement, en milieu urbain comme rural, de la mise en disposition des infrastructures scolaires, mais et surtout de facteurs économiques relevant du milieu scolaire. Dans certaines zones au Cameroun, l'accès à l'éducation est devenu élitiste.

Lors de la réunion mondiale sur l'éducation (2024), l'UNESCO a déclaré que l'éducation est un droit humain fondamental qui permet de faire progresser tous les autres droits. L'objectif de développement durable 4 (assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) vise à changer des vies grâce à l'éducation.

En abordant dans le même sens, ALI HAMADOU (2023/2024) tente d'étudier la relation entre la gestion des frais d'APEE dans le système de scolarisation des enfants au Cameroun. Il aborde les différentes dimensions de la famille et le statut familial des enfants et leurs liens avec la scolarisation afin de mettre en lumière les réalités sociales de ceux qui doivent prendre les décisions. Il dira à cet effet que : on aura mis l'école en place, on y aura mis les équipements nécessaires, on y aura affecté les enseignants les plus qualifiés, l'éducation de qualité dépendra aussi (et peut-être même davantage) de facteurs relevant de la gestion des ressources financières de l'APEE.

2.5.1. Aspects convergent et divergent

2.5.1.1. Aspect convergent

Ces auteurs ont travaillé sur la gestion des frais d'APEE et ont démonté le mauvais fonctionnement des associations de parents d'élèves et Enseignants dans les établissements scolaires publics. Mettent en relief les dirigeants de ces établissements (proviseur et directeur) qui font de cet argent un bien privé ; d'où de nombreuses questions naissent d'avantage au sujet de ces frais d'APEE. Tout en disant à Quoi Sert l'APEE ? Et quel est le rôle de cette Association

2.5.1.2. Aspect divergent

Certains de ces auteurs ont présenté des facteurs de mauvaise gestion des frais d'APEE. C'est ainsi que Ali fait allusion qu'il ne suffit pas de créer des écoles et de s'attendre à une éducation de qualité. Depuis plusieurs années, le gouvernement camerounais ne finance plus l'éducation y compris les acteurs tels que les partenaires, autorités éducatives, les ONG et les organismes de l'État. Le système éducatif camerounais est de plus en plus délaissé par le gouvernement. Et ceci permet au secteur privé de prendre le relais pour assurer l'éducation pour tous selon la loi N°98/004 du 14 Avril 1998 portant sur l'orientation de l'éducation en son article 4. Il stipule que l'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement physique, civique, morale et intellectuel favorisant ainsi Son insertion harmonieuse dans la société.

Par ailleurs, nous constatons clairement que nos prédécesseurs ont été précis dans leur écrit en expliquant le fonctionnement des frais d'APEE dans certains établissements dans la logique de la gestion des ressources financières qui non seulement Font débat chaque rentrée scolaire au Cameroun et certains parents d'élèves veulent que le ministre de l'enseignement secondaire suspende lesdits frais de cette association qui sont mal orienté et gérer de manière personnelle. Ces auteurs n'ont pas donné des solutions pratiques pour la gestion des frais d'APEE dans les établissements scolaires publics au Cameroun.

Notre recherche s'inscrit dans la même lancée et a pour titre : " la gestion des ressources financières de l'APEE et la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire publique. Cas du lycée de Mballa II /Nkol-Eton de l'arrondissement de Yaoundé 1er.

2.5.2. Théories explicatives

Pour expliquer la gestion de l'éducation à travers l'APEE comme acteur de financement de la communauté éducative au Cameroun, la présente étude a choisi Trois Théories. Il s'agit en effet de la théorie des parties prenantes, la théorie de l'acteur stratégique et la Théorie de l'action publique.

2.5.2.1. La théorie des parties prenantes (Freeman, 1984, p.31)

La théorie des parties prenantes suggère que les associations doivent considérer les intérêts de tous les groupes qui peuvent affecter ou être affectés par l'organisation, et pas seulement les actionnaires. Ces groupes, appelés parties prenantes, incluent les employés, les clients, les fournisseurs, la communauté et les investisseurs, et l'entreprise doit trouver un équilibre entre leurs besoins divers pour assurer son succès à long terme. Développée par Edward Freeman, cette théorie met l'accent sur la responsabilité éthique de l'association envers tous ces acteurs, encourageant la coopération et la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux.

Principes :

- Vision élargie de l'entreprise : La théorie dépasse la vision traditionnelle axée uniquement sur le profit pour les actionnaires, en reconnaissant l'interdépendance entre l'entreprise et les divers acteurs avec lesquels elle interagit.

- Parties prenantes diverses : Les parties prenantes peuvent être internes (employés, dirigeants) ou externes (clients, fournisseurs, banques, communauté, environnement, etc.).

- Responsabilité éthique et sociale : L'entreprise a une responsabilité morale envers toutes les parties prenantes, et sa stratégie doit prendre en compte leur influence et être durable.

- Gestion des relations : La théorie implique la gestion des relations avec toutes les parties prenantes par la négociation et la prise en compte de leurs attentes pour renforcer les partenariats.

2.5.2.2. La théorie de l'acteur stratégique

La théorie de l'acteur stratégique est une approche de la sociologie des organisations développée au cours des années 1970 par CROZIER et FRIEDBERG. Cette théorie présente l'organisation comme un construit social, qui existe et se transforme seulement si d'une part elle peut s'appuyer sur des jeux permettant d'intégrer des stratégies de ses participants, et si d'autre part elle assure à ceux-ci leur autonomie d'agents libre et coopératifs. Elle part du constat suivant : étant donné qu'on ne peut considérer que le jeu des acteurs soit déterminé par la cohérence du système

dans lequel ils s'insèrent, ou par les contraintes environnementales, on doit chercher en priorité à comprendre comment se construisent les actions collectives à partir de comportements et d'intérêts individuels parfois contradictoires.

Ainsi, au lieu de relier la structure organisationnelle à un ensemble de facteurs externes, cette théorie essaie donc de l'appréhender comme une élaboration humaine, un système d'action concret. Elle rejoint donc les démarches qui analysent les causes en partant de l'individu pour aboutir à la structure. Les conduites des acteurs ne sont plus vues comme la simple résultante, prévisible, stéréotypes et donc reproductible, des déterminants structurels, financiers ou psychologique. Leurs conduites sont inventées par les acteurs, construites en vue de certains buts. Au lieu de partir d'un agent passif répondant et prévisible aux choix du stimulus qu'on lui impose, l'analyse stratégique postule l'existence d'agents libres ayant leurs propres buts.

Les auteurs proposent une interprétation du comportement humain comme l'expression d'une stratégie dans un jeu, dans un ensemble de contraintes à découvrir. Ainsi, quatre idées (urbain 2021) centrales ressortent de cette approche :

- Pour comprendre les dynamiques, le plus déterminant n'est pas le système formel (organisation, circuit formel, etc.), mais les acteurs (groupes d'acteurs) qui chacun, ont leurs enjeux, leurs objectifs qu'ils visent.
- Les acteurs sont intelligents. Cela signifie que les dysfonctionnements ne sont pas le fruit de l'irrationalité des acteurs, mais au contraire, de leur rationalité. Un dysfonctionnement n'est donc pas le fruit de l'irrationalité des acteurs, mais la réponse à un enjeu non dévoilé d'un des acteurs.
- Pour atteindre leurs enjeux, les acteurs mobilisent des ressources et tentent de contourner les contraintes qui se posent à eux.
- En fonction de ces ressources et contraintes, les acteurs fixent leur stratégie. Ces stratégies d'acteurs sont ancrées dans « ici et maintenant » (en fonction des enjeux, objectifs, ressources et contraintes du moment).

L'analyse stratégique tente notamment de cerner les cas de figure où l'interdépendance, qui caractérise les actions, ne s'accompagne pas d'une interaction des acteurs.

Au centre de cette approche se trouvent les concepts d'acteur, de système, d'enjeux, d'objectifs, de ressources, de contraintes, de zone d'incertitude, de pouvoir et de stratégies. L'acteur est un individu ou un groupe d'individus qui participent à une action. L'acteur au sens de M.

CROZIER et de E. FRIEDBERG est « Celui dont le comportement (l'action) contribue à structurer un champ, c'est -à -dire à construire des régulations. On cherche à expliquer la construction des règles (le construit social) à partir du jeu des acteurs empiriques, calculateurs et intéressés... ». Un système est selon Jean. P, (1998) un ensemble d'éléments en interrelation en vue de répondre à une finalité. Il est ainsi créé autour de ces éléments pris comme individu, une interdépendance qui concourt à faire l'organisation.

L'enjeu c'est qui mobilise l'acteur, représentant pour lui ce souhaite gagner ou ce qu'il ne veut pas perdre. L'objectif est un but que l'acteur veut atteindre. Il est concret, mesurable et lié à sa situation. Les ressources sont les moyens pertinents que l'acteur mobilise pour atteindre ses objectifs et enjeux. Les contraintes sont des limites (organisationnelles, personnelles, contextuelles, etc.) réelles ou supposées qui influencent l'action et les stratégies. La zone d'incertitude est une zone où les règles formelles sont insuffisantes. Le pouvoir est la capacité d'un acteur à influencer sur les autres acteurs en utilisant à son avantage les ressources dont il dispose dans l'échange et lui permettent de maîtriser des incertitudes organisationnelles cruciales pour les autres acteurs.

Les stratégies sont vues comme un ensemble de comportement mis en œuvre dans un contexte donné pour atteindre les objectifs. L'analyse stratégique va étudier les individus et va observer comment ils se créent et exploitent les espaces de liberté laissés par le système.

La théorie de l'acteur stratégique est un cadre d'analyse pertinent pour notre recherche dans la mesure où elle nous permet d'analyser et de comprendre les comportements et les motivations des différents acteurs impliqués dans l'APEE.

La mobilisation de cette théorie a consisté tout d'abord au questionnement du fonctionnement de l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants au sein des établissements choisis, afin de déterminer les rôles joués par les différents acteurs. Par la suite, il a été question d'analyser afin de comprendre, les enjeux autour des frais de l'APEE. Pour finir, nous avons analysé le rôle joué par l'APEE dans le processus de scolarisation des jeunes.

2.5.2.3. La théorie de l'action publique (Talcott pardon, von Wright. 1967)

La théorie de l'action est une approche interdisciplinaire (philosophie, sociologie, économie) qui étudie la nature de l'action humaine, individuelle ou collective. Elle relie les actions aux résultats escomptés en modélisant les étapes nécessaires pour atteindre un objectif, et s'intéresse aux motivations (désirs, croyances) qui sous-tendent les comportements.

Aspects clés

Lien entre intention et résultat : Elle établit une relation logique entre une action prévue et le résultat escompté. Par exemple, « Si nous mettons en place des communautés d'apprentissage, ALORS l'apprentissage des élèves s'améliorera ».

Modélisation des étapes : Elle consiste à modéliser les étapes opérationnelles d'un programme ou d'une tâche, allant de l'établissement d'un but à l'évaluation de l'état du système par rapport à ce but.

- Motivation de l'action : Les désirs et croyances d'un individu (ou d'un groupe) sont considérés comme des facteurs déterminants qui conduisent à un comportement.

Facteurs sociaux et environnementaux : L'action est également influencée par les relations sociales, les rôles, l'environnement et les ressources disponibles.

- Différents types d'action : Des approches comme celle de Habermas distinguent différents types d'agir, tels que l'agir instrumental, l'agir moral-pratique et l'agir expressif.

Champ d'application

- Philosophie de l'action : Analyse la nature fondamentale de l'action et du sujet qui agit.

Sociologie de l'action : Explique les conduites des acteurs par leurs relations sociales et les attentes liées à leurs rôles.

- Théorie de la décision : Utilise la théorie de l'action pour modéliser les choix rationnels.

- Design et ergonomie : Dans des approches comme celle de Donald Norman, la théorie de l'action aide à comprendre et à concevoir des interfaces utilisateur simples et efficaces.

- Évaluation de programmes : Dans ce domaine, la théorie de l'action est souvent utilisée pour détailler les étapes opérationnelles d'un projet, en la distinguant de la « théorie du changement » qui explique les hypothèses stratégiques sous-jacentes.

2.5.3. Hypothèses de recherche

Notre recherche reposera sur une hypothèse principale et trois hypothèses secondaires.

2.5.3.1. Hypothèse principale :

L'APEE, bien que soumise aux contraintes liées au manque d'emploi des populations, au peu d'implication des autorités administratives, contribue par ses fonds et les activités liées à la formation des enseignants à freiner le redoublement et la déperdition scolaire dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

2.5.3.2. Hypothèses secondaires

- HR1 : l'infrastructure scolaire influence sur la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire générale publics.
- HR2 : le matériel didactique impact sur la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire générale publics de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}.

Il facilite une plus grande souplesse de gestion pour la personne publique sans endetter l'État, tout en assurant qu'elle reste en charge de la gestion du service public. Par ailleurs, ce système de financement permet à l'État et aux usagers de bénéficier des innovations à l'État et aux usagers de bénéficier des innovations conçues par les entreprises privées. Ainsi, les différentes théories utilisées ont massivement donné une explication scientifique, sociologie, psychologie. Le Constructivisme social à la gestion des ressources de l'APEE permet non seulement une meilleure prise en compte des besoins et des contextes locaux. Mais aussi une approche collaborative qui renforce l'engagement des membres et optimise l'utilisation des ressources disponibles. Celle de l'engagement met en avant le fait que les membres d'une organisation, comme l'APEE, s'engagent activement dans ses activités, cela peut avoir un impact significatif sur la performance globale et sur le développement personnel des individus impliqués. Par ailleurs, celle-ci dans la gestion également de l'APEE met en avant l'importance d'une approche collaborative où chaque membre a son rôle à dire dans les décisions qui affectent l'organisation. Cela peut conduire à une meilleure cohésion sociale, une plus grande efficacité dans la gestion des ressources et impact positif sur la qualité de l'éducation offerte aux élèves.

La revue de la littérature a permis de dégager les principales approches conceptuelles et théoriques liées à la gestion des ressources financières scolaires et à la qualité de l'éducation. Elle a mis en évidence l'importance de la participation communautaire, notamment à travers les APEE, comme levier de soutien au fonctionnement des établissements publics, dans un contexte de ressources étatiques limitées. La qualité de l'éducation, quant à elle a été abordée sous plusieurs dimensions, infrastructures, personnel enseignant, condition d'apprentissage et résultats scolaires.

Ainsi, après avoir exploré les fondements théoriques et les travaux antérieurs relatifs à la gestion des ressources financières des APEE et à la qualité de l'éducation, il apparaît nécessaire de circonscrire de manière précise le problème que pose leur articulation dans le contexte particulier de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}. C'est ce à quoi s'attèle le chapitre suivant, à travers la formulation de la problématique, des questions de recherches, des hypothèses et des objectifs de l'étude.

DEUXIEME PARTIE : CADRE OPÉRATOIRE DE L'ÉTUDE

CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE

3.1. METHODE ET OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

3.1.1. Méthode de recherche adoptée

Pour Morfaux et All (2011, paris, p.343), la méthode est un ensemble de procédés raisonnés pour parvenir à un but, que ce soit une argumentation quelconque, une démonstration mathématique, une expérimentation scientifique, ou encore l'enseignement d'une discipline. Dans le cadre de notre étude, les méthodes qualitative et quantitative ont été utilisées.

3.1.1.1. La méthode qualitative

La méthode qualitative permet d'analyser et de comprendre en profondeur les comportements des gestionnaires de l'APEE dans les établissements d'enseignement secondaires étudiés.

3.1.1.2. La méthode quantitative

La méthode quantitative permet de mesurer et d'analyser la gestion des financières de l'APEE et la qualité de l'éducation en utilisant les données numériques et les méthodes statistiques.

3.1.2. Outils de collecte des données

Les instruments utilisés pour recueillir les informations et les données dans notre étude sont : le questionnaire, l'entretien, l'observation, et l'exploitation documentaire.

3.1.2.1. Le questionnaire

Le questionnaire, comme son nom l'indique, est constitué d'un ensemble de question regroupé en 03 sections :

- La première section présente l'identification du répondant ;
- La deuxième section est constituée des questions relatives à la gestion financière de l'APEE ;
- La troisième section est constituée des questions relatives à la qualité de l'éducation

3.1.2.2. L'entretien

L'entretien est une technique de collecte très utilisée en science sociale Il se décline en plusieurs variantes, dont l'entretien directif, l'entretien semi-directif et l'entretien libre. En effet,

les deux variantes mobilisées dans le cadre de notre recherche sont l'entretien semi-directif et l'entretien libre.

La variante semi-directive consiste pour le chercheur à définir des thèmes en rapport avec l'objet d'étude qu'il consigne dans un guide d'entretien afin de les soumettre aux enquêtés. L'option de cette technique tient du fait qu'elle garantit l'étude de l'ensemble des questions qui nous intéressent dans le cadre de la détermination du rôle de l'APEE sans toutefois nous éloigner de notre centre d'intérêt. Ils ont été menés auprès des différents acteurs qui composent notre étude. Au total, ont été interrogées 25 personnes dont 05 enseignants, 05 parents d'élèves, 01 président de l'APEE, 01 comptable financier, 01 proviseur, 03 censeurs, élèves de Mballa II reparté comme suit : 10 élèves de première dont 02 Garçons âgé de (16-20) ; 02 Filles âgé de (16-23 ans), au lycée de Nkol- Eton, nous avons interrogées les TLe au total 06 élèves dont 02 garçons âgés de (16-25), 03 Filles âgé de (16- 24) . Ainsi, nous avons fait un entretien avec Madame la proviseure sur la question de l'APEE et comment sont-elles gérées ? En dépit de ces propos, elle souligne en disant l'APEE vient en appui à l'État qui aujourd'hui ne peut plus tout faire, ces frais d'APEE ont été harmonisé il y a de cela quatre ans (2021) à un taux de 25.000 Fr par établissement, or mis des cas sociaux. Il en ressort que l'APEE regroupe 04 types d'entrées dans chaque établissement soit un montant de 7500 Fr pour le premier cycle et 10000 Fr pour le second cycle, on y ajoute à ces contributions les frais d'examen, les frais exigibles, etc.

- Sur le plan pédagogique

L'APEE vient en appui pour le recrutement et le paiement des enseignants vacataires et le personnel d'appui de l'établissement, il est chargé de payer les cours de remise à niveau, et dit par la suite que le comité directeur est formé du bureau de l'APEE a un rôle sur le parent délégué. Nous notons que, chaque classe a un parent délégué qui est chargé de veiller sur les problèmes de sa salle.

- Sur le plan disciplinaire

Elle souligne que, l'APEE joue un rôle de gendarme en mettant une sensibilisation des parents sur la drogue et les violences, il lutte contre les absentéismes.

- Sur le plan infrastructurel

Il fait dans la construction des bâtiments scolaires, la réhabilitation des infrastructures, et œuvre pour un environnement sain c'est à dire que les élèves fréquentes dans les bonnes conditions.

Nous avons : les salles multimédia, Achat des tables bancs, la bibliothèque scolaire, assure sur les visites médicales, les cartes d'identité scolaires, il intervient aussi partout où le besoin est nécessaire.

- Les mesures prises par l'État.

Les frais d'APEE sont les deniers publics (une fois que l'état alloue un budget), le Chef d'établissement présente un projet d'établissement, automatiquement le bureau d'APEE contrôle jusqu'à ce que le projet atteint son objectif Exemple : en fin d'année si le besoin d'établissement se trouve au niveau des tables bancs pour un montant de 100.000 fr Elle continue à dire que le seul gestionnaire des fonds d'APEE est le chef d'établissement. Ici, le bureau de l'APEE est constitué d'un seul enseignant, le secrétaire général et son adjoint. Il y a 50 Salles de classes et tout est pour l'élève.

- L'implication des Parents

Dans ce contexte, l'élève a d'abord ses parents qui est le 1er milieu de socialisation et l'école qui est le second milieu. Pour ce fait, le parent doit être fortement impliqué dans la gestion des fonds d'APEE.

La technique d'échantillonnage utilisée dans le cadre de ces entretiens est celle de l'échantillonnage raisonné afin de nous permettre d'avoir accès à des sources susceptibles de nous fournir une information claire et précise pour la vérification de nos hypothèses.

3.1.2.3. L'observation

L'observation constitue une méthode de collecte des données qui, en sciences sociales, permet au chercheur de collecter les données sur une situation par le biais de l'observation et ce, sans intention de la modifier. « Observer directement les pratiques sociales en étant présent dans la situation où elles se développent est un moyen de les reconstituer autrement qu'au début au travers du seul discours des acteurs ». Sa construction et sa réalisation nécessite une grille d'observation ; grille qui peut permettre à cette déclinaison d'observation de prendre des formes d'entretien clandestin. Elle permet toutefois au chercheur d'observer des dimensions précises et précisées de l'objet dont il est à l'étude.

Nous avons effectué une observation participative durant notre stage académique dans les deux lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} Mballa II et Nkol-Eton, en allant dans les salles de classes y compris les restaurations des élèves. En effet, pendant la descente sur le terrain, on a observé une pluralité de salle de classe qui ressemble au poulailler l'endroit où la connaissance se

transmet, ce milieu doit être bien bâti et aménagé afin de permettre aux enfants d'acquérir les connaissances dans un environnement sain et propice aux futurs responsables de notre beau pays. Il en ressort que, les élèves eux-mêmes sont dépassés par les conditions auxquelles ils se trouvent alors qu'il y a belle et bien la présence des frais d'APEE dans ces lycées, mais le travail n'est pas visible Vu les frais qui s'élèvent à 25000 Fr par élève pour assurer le bon fonctionnement des établissements et la qualité de l'éducation des enseignements secondaire générale publics.

Le champ d'étude approprié à ma recherche est spécialement focalisé dans le second cycle (de la 2nd jusqu'à la Tle) des deux établissements. Par ailleurs, dans les salles de classes, nous avons observé l'insuffisance des tables bancs pour élèves y compris les tables et chaises pour enseignants, certains enseignants préfèrent privilégier un banc pour s'asseoir de temps en temps pendant son cours ; en ce moment , il y'a surcharge dans les salles , les élèves sont assis voir : 03 ,04 par banc alors que les responsables d'établissement y compris les présidents des APEE doivent chaque année établir un projet d'établissement qui non seulement permettra de combler certains manquements des établissement au travers des frais d'APEE qui sont les deniers publics.

À la suite, nous avons effectué des surveillances des élèves des classes de 2nd et Premières de la quatrième (04) et (05) séquences de ces deux établissements de ladite arrondissement. Étant Administrateur de spécialisation, nous avons parcouru lesdites salles de compositions, le constat observé est c'est celui d'insuffisance de table bancs.

Dans le secteur Toilette pour élèves, nous avons constaté un trafic d'arnaque au sujet de chaque élève qui se rendait aux toilettes pour des besoins quelconques et devra déboursier une maudite somme de 50fr par individu en interrogeant le monsieur en charge des toilettes en lui demandant qu'est-ce-qui se passe ? Et pourquoi cette méthode ? Il commence à manger la bouche et gratter la tête, Par la suite je lui ai dit : Est-ce que l'administration est au courant de la mafia qui se passe ici il me dit non. En voulant se sauver il trouve des mots que ces pièces vont permettre de payer les détergents, l'eau javel, les serpillières, les raclettes, les petits seaux de toilette... Tout Ceci se passe avant l'installation du nouveau proviseur du lycée de Nkol -Eton (M.Jean Joël Olinga) qui actuellement est entrain de nettoyer les mauvaises graines pour éviter sa réputation et de sa personnalité. Pendant mes observations sur le terrain, bien que l'APEE appuie les besoins de l'établissement, il doit mettre l'accent sur la gestion des bâtiments scolaires en réhabiliter les infrastructures délabrées, améliorer l'environnement éducatif camerounais pour avoir une meilleure qualité de l'éducation.

Dans le secteur cantine pour élèves, l'endroit auquel se déroule cette activité n'est pas approprié, les vendeurs ne sont pas contrôlés par l'administration, la propriété vestimentaire,

sanitaire, nutritionnelle est un facteur crucial pour ces élèves qui se rendent pendant les récréations pour mettre quelques choses sous la dent. Ce secteur se situe autour du stage non seulement qui n'a plus de gazon, mais remplie de poussière et certains repas sont exposés sans couvercle pendant les pauses de récréation. Tandis que les cantines des personnels Administratifs et enseignants sont en bonne état, les odeurs des repas attirent les personnels, parce que moi-même j'ai été ravie de manger par l'autorisation de Mme le Censeur chaque jour que j'y suis. L'équipe pédagogique, administration et personnels enseignants sont des gens bien, éducateurs, accompagnateur, et sociable. Ils me soutiennent dans mes recherches en me donnant les documents nécessaires pour la bonne marche de mon Mémoire. Autrement dit, nous avons ainsi observé que les établissements sont tous dans l'enclos, contrairement des populations qui ne signifiaient que les fonds d'APEE ont certains bâtiments scolaires, au recrutement des enseignants vacataires, au paiement des survivants des secteurs, des psychologues, des personnels d'appui. Nous avons pu voir également les multiples réalisations des anciens élèves desdits lycées notamment les robinets de part et d'autre en faveur de l'établissement ou encore les différents renouvellements des machines informatiques.

3.1.2.4. L'exploitation documentaire

Elle consiste en une exploration de documents dans le but de dépasser les manquements de l'observation directe. Il s'agit pour le chercheur de dépouiller l'ensemble des documents ayant trait à son sujet de recherche. Cette technique s'avère nécessaire pour notre travail en ce sens qu'elle nous permet de tirer une mine d'informations de documents d'origine qui diverses, traitant des déterminants de la scolarisation, tant en Afrique qu'au Cameroun. De fait notre intérêt est porté tant sur les documents écrits les ouvrages (généraux et spécialisés, les articles scientifiques, les mémoires et les thèses, les articles de presse, les revues, les magazines, etc. que sur les documents non écrits tels les documents phonétiques et iconographiques. Une attention particulière sera portée sur les documents fournis des présidents de l'APEE des établissements choisis et des textes administratifs relatifs à l'éducation. Il s'agira entre autres des documents concernant les statuts et règlements des APEE, des cahiers de charges des projets réalisés, des arrêtés ministériels et décrets en lien avec l'éducation.

Pendant nos recherches, nous avons été soumis à des textes phares qui nous présente de façon plus détaillée, la gestion des fonds d'APEE dans les établissements d'enseignement secondaire générale publics et le fonctionnement de ces fonds d'APEE pour un établissement, ayant des modalités concernant essentiellement : l'adhésion à l'association ; la constitution du bureau exécutif ; la collecte et la gestion des fonds ; le contrôle de la gestion des fonds. Ceci, nous a été soumis par le circulaire n°07/08/MINESEC/CAB du 25 FEV. 2008 Fixant ainsi les modalités

de fonctionnement des Associations de Parents d'Élèves et d'enseignants au des établissements publics d'enseignement secondaire. Qui nous décrit de façon linéaire et plus pratique la présence des frais d'APEE au sein d'un établissement public, il est à noter que ces APEE ont soulevé des tensions dans les médias et l'actualité surtout dans le sens de la mauvaise gestion de ces fonds d'APEE des établissements d'enseignement secondaire Public. De part et d'autre des réalités sur le terrain et la présence des documents clés qui atteste et prouve le contraire des dires de la société vis à vis de la gestion des ressources financières de l'APEE. Certes, certains établissements voire même certains chefs d'établissement confondent les frais d'APEE à leur bien privé en perdant ainsi de vue la notion de deniers publics liée à ces fonds conformément à l'article 46 du décret n°2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire. Ce document nous présente également la gestion des projets à caractère technique, qui doit respecter : la réalisation des travaux à caractère technique (construction de salles de classes, aménagement divers) doit obéir à la réglementation en vigueur. Voilà d'une part le rôle de l'APEE. Par ailleurs, ce document Vu la mauvaise gestion et des violences en matière de gestion des fonds d'APEE, il a été porté à la connaissance du ministre des enseignements secondaires des nombreux dysfonctionnements dans la collecte, la gestion des fonds des APEE/PTA ainsi que de la méprise de leurs mandats. Afin de mettre un terme à cet état de choses, il demande notamment de respecter scrupuleusement les termes de la lettre Circulaire 28/A165/MINEDUC/SG/APPS du 23 septembre 1992 portant sur la non immixtion formelle des chefs d'établissement scolaire dans la gestion financière des APEE/PTA ceci selon la lettre circulaire N°30/05/MINESEC/SG/ DRH du 29 NOV. 2005 portant sur la collecte, la gestion et le mandat des APEE/PTA.

En outre, nous avons autres documents qui nous présente comment la gestion des établissements d'enseignement secondaire du Cameroun doit fonctionner. Selon l'arrêté N° 336/14/MINESEC/ CAB DU 12 Septembre 2014 Instituant l'utilisation du guide des Personnels de direction des établissements d'enseignement secondaire du Cameroun de son article 1er, cet arrêté montre ou alors présente la structure exemplaire et le fonctionnement qu'un établissement doit adopter selon la réglementation en vigueur. Il est par ailleurs, souligner que la loi N° 98/004 du 14 Avril portant Orientation de l'Éducation au Cameroun, de son article 3 qui stipule que le gouvernement camerounais a le droit et devoir pour l'éducation pour tous. Dans ma recherche, ces documents m'ont beaucoup édifié tant dans les observations du terrain et surtout dans la documentation en liaison avec les débats télévisés. Ces documents donnent une stricte recommandation et une démarche à respecter pour le bon fonctionnement de la gestion des fonds

d'APEE et des personnels de direction des établissements d'enseignement secondaire au Cameroun.

3.2. TECHNIQUES DE COLLECTE

3.2.1. Site de l'étude

La présentation du cadre géographique et institution de la recherche. La présente étude s'est déroulée dans deux établissements secondaires publics situés dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, région du centre au Cameroun : le lycée de Mballa II et le lycée de Nkol-Eton.

3.2.2. Population d'étude

La population cible de cette étude regroupe l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des ressources financières et dans le fonctionnement quotidien des établissements scolaires, ainsi que ceux qui bénéficient directement ou indirectement de cette gestion. Elle est constituée des membres de la communauté éducative des lycées en question situés dans l'arrondissement de Yaoundé.

3.2.2.1. Composition de la population cible

Elle se présente comme suit :

- LES chefs d'établissement (proviseurs et censeurs) : ils sont responsables de la gestion administrative, pédagogique et financière des lycées. Leur rôle central dans la planification et l'utilisation des ressources rend leur implication indispensable à l'étude.

- Les gestionnaires ou intendants : ils assurent la gestion financière, comptable et matérielle des établissements. Ils manipulent les fonds issus de l'État, des APEE et autres sources.

- Les enseignants : Acteurs clés du système éducatif, ils bénéficient directement des conditions créées par la gestion des ressources. Leur avis permet de mesurer l'impact de cette gestion sur la qualité de l'enseignement

- Les élèves : Principaux bénéficiaires du système éducatif, ils constituent une partie essentielle de la population cible, notamment en ce qui concerne les effets de la gestion des ressources sur les conditions d'apprentissage.

3.2.2.2. Caractéristiques pertinentes de la population cible

A- Caractéristiques sociodémographiques

- Tranche d'âge des élèves : généralement entre 11 et 25 ans (de la 6e à la Terminale).
- Origine sociale : hétérogène-les élèves et parents proviennent de milieux socio-économiques variés (fonctionnaires commerçants, travailleurs informels, etc.).
- Genre : parité relative entre filles et garçons dans les deux établissements, avec de légères variations selon les filières.

B- Caractéristiques professionnelle

- Chefs d'établissements et gestionnaire : formés en administration scolaire, certains avec plus de 10 ans d'expérience.
- Enseignants qualification, la majorité sont des titulaires de diplômes professionnels (ENS, ENSET, etc.) - statut enseignants fonctionnaires ou contractuels de l'Etat. Ancienneté variable selon les individus (de 1 à plus 20 ans)
- APEE : souvent dirigées par des parents d'élèves élus, parfois peu instruits mais actifs dans la vie scolaire.

C- Caractéristiques institutionnelles

- Effectifs scolaires : lycée de Mballa II 3000 à 3800 élèves – Nkol-Eton environ 3000 à 4000 élèves
- Nombres personnels d'enseignant par lycée moyenne de 100 à 150 enseignants
- Structures d'appui le bureau APEE actif dans les deux établissements.

3.2.3. Échantillon et méthode d'échantillonnage

Dans le cadre de cette étude portant sur la gestion des ressources financières de l'APEE et la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaires publics de l'arrondissement de Yaoundé 1er un échantillon a été constitué afin de recueillir des données pertinentes, fiables et représentatives.

3.2.3.1. Méthode d'échantillonnage

La méthode d'échantillonnage utilisée est un échantillonnage stratifié, combiné à un échantillonnage aléatoire simple à l'intérieur de chaque strate. L'objectif de cette méthode est de garantir une représentation équilibrée des différentes catégories d'acteurs concernés, notamment :

- les chefs d'établissements ;
- les enseignants ;
- les parents d'élèves membres du bureau de l'APEE ;
- les élèves.

L'échantillonnage stratifié a permis de tenir compte de la diversité des établissements (Lycées d'enseignement général, lycées techniques, etc.)

3.2.3.2. Taille de l'échantillonnage

La taille de l'échantillonnage a été déterminée en fonction de plusieurs critères :

- le nombre total d'établissements secondaires publics dans l'arrondissement de Yaoundé 1er (deux établissements) ;
- la disponibilité des acteurs à participer à l'enquête ;
- le principe de saturation des données qualitatives.

L'échantillonnage comprend :

- 02 établissements secondaires publics : sélectionnés de manière à couvrir une diversité géographique et structurelle ;
- 2 chefs d'établissement (1 par établissement) ;
- 10 enseignants (5 par établissement sélectionnés) ;
- 9 parents membres des bureaux APEE (3 un établissement et 4 l'autre) ;
- 10 élèves (3 par établissement, des classes du second cycle).

Soit une totale 33 personnes interrogées.

3.2.4. Construction de la base de données

Pour avoir notre base de données, nous avons utilisé le logiciel sphinxPlus.V5.TuiTe. Un masque de saisie a été élaboré à partir de ce logiciel. La saisie des informations collectées dans le questionnaire s'en est suivie afin d'obtenir la base de données.

3.2.5. Apurement de la base de données

Après avoir obtenu la base de données par saisi des informations contenues dans les questionnaires administrés, nous avons procédé à s'assurer de la cohérence des données d'une part, et d'autre part nous avons procédé à l'imputation des données manquantes en rencontrant de nouveau les individus enquêtés.

3.3. ANALYSE DES DONNEES

La méthode d'analyse adoptée est la méthode mixte faite de l'analyse des données qualitatives et les données quantitatives.

3.3.1. Analyse des données qualitatives.

Pour analyser nos données qualitatives de notre étude, nous utiliserons les méthodes suivantes :

- Transcription ;
- Codage thématique ;
- Analyse de contenu ;
- Croiser les données.

3.3.2. Analyse des données quantitatives

Réparties comme suit :

- Codage ;
- Calcul des fréquences
- Présenter dans des tableaux ou graphiques ;

3.4. DEMARCHE D'INTERPRETATION ET DISCUSSIONS DES RESULTATS.

3.4.1. Démarche d'interprétation des résultats

L'interprétation des résultats se fait en lien avec les objectifs et les hypothèses. Dans notre étude, elle est faite de la manière suivante :

- Rappeler les objectifs et des hypothèses ;
- Analyser les tendances des anomalies et des corrélations ;
- Comparer avec les théories mobilisées ;
- Présenter les limites.

3.4.2. Démarche de discussions des résultats

Les discussions sont faites sur la base de la problématique et les hypothèses formulées. Pour la mener à bien cette étude propose de :

- Comparer l'interprétation des résultats avec la littérature ;
- Expliquer les résultats obtenus ;
- Reconnaître les limites des résultats ;
- Présenter les pistes de recherches

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

4.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS ENQUÊTÉS

Deux établissements d'enseignement secondaire publics situés dans l'arrondissement de Yaoundé 1er département du Mfoundi dans la Région du Centre du Cameroun ont été retenus pour cette étude. Il s'agit du Lycée de Mballa II et du Lycée de Nkol-Eton.

L'arrondissement de Yaoundé 1er est l'un des sept arrondissements que compte la ville de Yaoundé, capitale politique du Cameroun. Il est situé dans la partie centrale de la ville et comprend plusieurs quartiers à forte densité urbaine. Cet arrondissement abrite des institutions administratives, éducatives et commerciales importantes. Il est délimité par les arrondissements de Yaoundé II au nord, Yaoundé VI à l'ouest, Yaoundé IV à l'est et Yaoundé III au sud. Il a des caractéristiques générales :

- Altitude moyenne : entre 700 et 1200 mètres ;
- Relief : Yaoundé est situé sur une série de collines entre coupées de vallées humides, favorisant un climat tempéré ;
- Climat : Equatorial de types guinéens, avec deux saisons des pluies (mars-juin et septembre-novembre) et deux saisons sèches. La température moyenne annuelle varie entre 22°C et 26°C ;
- Végétation : elle est prédominance de forêts secondaires et zones urbaines.

4.1.1. Lycée de Mballa II

Le Lycée de Mballa II est créé en 1981 en collège d'enseignement secondaire (CES) en avril 1990 devient officiellement lycée tout d'abord dirigé par Mme Esther Dallil née Dang (proviseur 1990-1994). En effet l'établissement est situé dans le premier arrondissement de Yaoundé 1, au nord de la ville, surplombant une petite colline en bordure de la rivière tongolo, affluent du Mfoundi. Ayant une superficie de : 400.000m² dont 27000m² bâtis, regroupant 50 salles de classe spécifiées le nombre des personnels administration et de service :36 et des personnels Enseignants : 141, personnel Enseignants vacataires :03 ; personnel d'appui vacataire :25 ; l'effectif total des élèves 3850 ; dirigé par le proviseur Mme Essomba Gisele Hortense depuis 2019 jusqu'à nos jours. Un établissement constitué d'un seul sous-système francophone de la sixième en Terminale ayant des infrastructures scolaires à refaire totalement à l'exception des deux bâtiments (A/B) construites par les frais d'APEE situé juste à l'entrée du lycée, nous avons des bâtiments en matière provisoire et des autres à réhabiliter.

4.1.2. Lycée de Nkol-Eton

Le Lycée de Nkol-Eton créé en 1990 comme (CES) et se transforme officiellement en lycée Bilingue en 2012 selon le décret du premier ministre et l'arrêté du MINESEC (n°2012/2431/PM du 17/08/2012 et par décision n°595/12/MINESEC/CAB du 27/08/2012). Il se trouve dans le quartier résidentiel de Nkol-Eton / Nlongkak, Yaoundé 1, au nord-ouest du centre-ville. Par ailleurs, l'établissement regroupe deux sous-systèmes à savoir le sous- Système francophone (6e en Tle) et le sous-système Anglophone (form I to uppersixth), présentant ainsi le système inclusif dans son ensemble. Il est entouré par une clôture depuis 2012. De 2013-2025 dirigé par le proviseur Mme Mohamadou Kingui Awa, le changement de proviseur relevé de ses fonctions l'ancien proviseur sur fond d'allégations de mauvaise gestion administrative et nomination du nouveau proviseur en cour d'année plus précisément le 21 janvier 2025 nommé M. Jean Noel Olinga (Actucameroun.com, janvier 2025) , installé le 02 février 2025 par le sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé par ailleurs, cet établissement présente des infrastructures de qualité alors qu'ils sont totalement à refaire y compris le bâtiment administratif .

Ces établissements présentent des caractéristiques variées en termes de taille d'effectif, de ressources disponibles et de niveau d'implication des APEE, ce qui permet une comparaison pertinente.

4.2. PRESENTATION DE L'ECHANTILLONNAGE

La collecte des données s'est faite sur la base d'un échantillonnage stratifié au sein de la population cible.

4.2.1. Population de l'étude

Les établissements d'enseignements secondaires publics du Cameroun sont concernés par la présente étude de manière générale. La population parente de notre étude est l'ensemble des établissements d'enseignements secondaires général publics du sous-système francophone du Cameroun. Dans cette population, la cible de notre étude est l'ensemble des établissements de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}. La population accessible se réfère au lycée de Mballa II et le lycée de Nkol-Eton situé dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}. C'est dans cette population que l'échantillonnage a été effectué.

4.2.2. Technique d'échantillonnage

La technique adoptée est l'échantillonnage stratifié. Au sein des deux lycées accessibles de notre étude, les responsables de ces établissements et les responsables de l'APEE ont répondu aux questionnaires systématiquement, ce qui peut être considéré comme un choix raisonné. Les parents d'élèves, membres de l'APEE de fait, ont été interrogés de manière aléatoire, tout comme les enseignants et les élèves ; ce qui est considéré comme un choix aléatoire.

4.2.3. Échantillon de l'étude

L'échantillon de l'étude est composé de 56% d'individus de genre féminin et 44% d'individus de genre masculin comme le montre la figure ci-dessous.

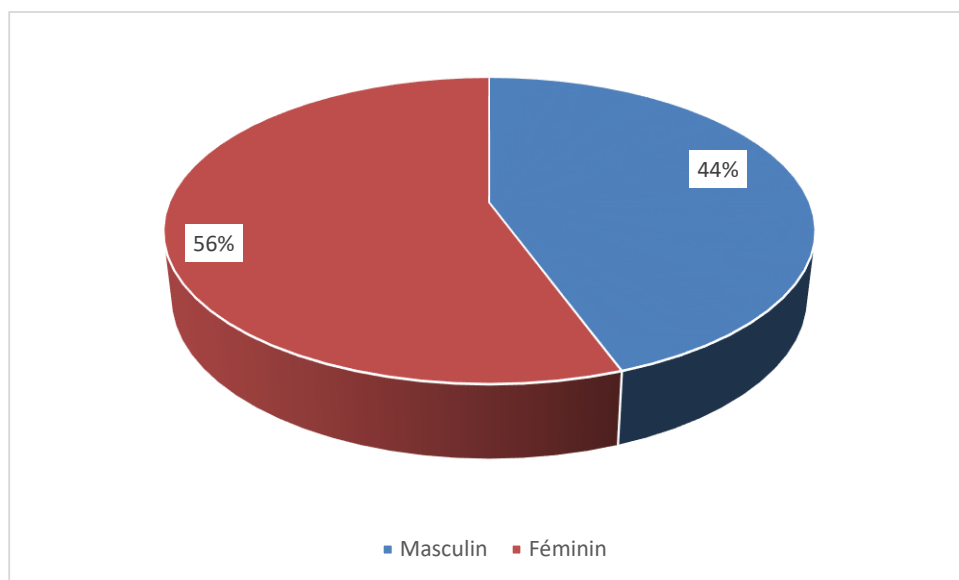


Figure 4-1: Répartition de l'échantillon par genre

Notre échantillon est constitué en majorité des individus âgés entre 31 et 40 ans. Sa fréquence élevée peut s'expliquer par la prédominance des enseignants. La tranche d'âge de 51 à 60 ans, de faible fréquence, fait beaucoup plus référence aux responsables des établissements enquêtés.

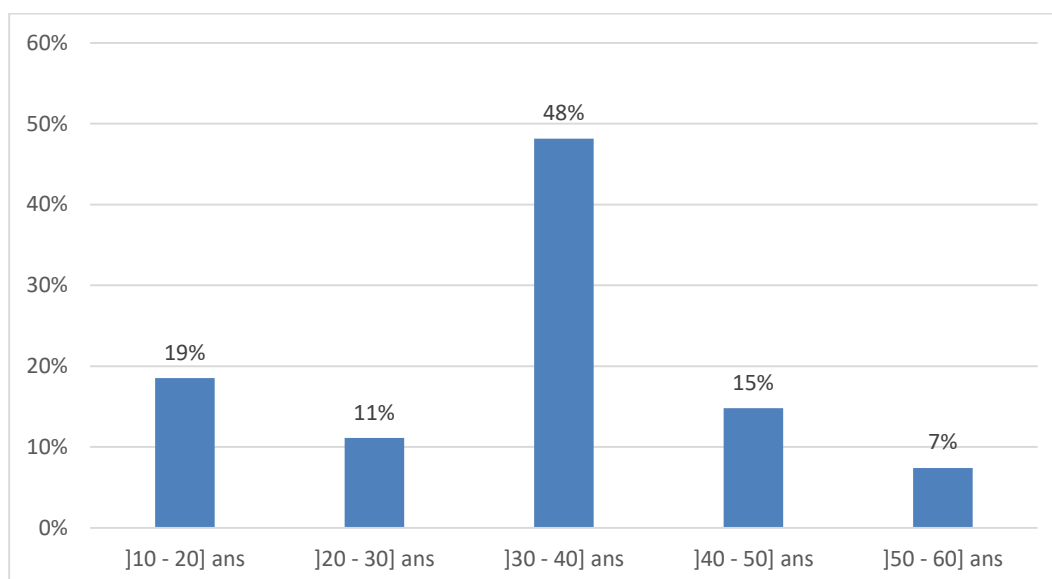


Figure 4-2: Répartition de l'échantillon par tranche d'âge

4.3. ANALYSES DES RESULTATS

Les données collectées ont permis d'identifier les forces et les faiblesses du systèmes actuel, ainsi que les opportunités d'amélioration Les résultats montrent que la gestion des ressources financières a un impact significatif sur la qualité de l'éducation Les conclusions tirées de cette analyse pourront informer les décideurs et les acteurs de l'éducation sur les mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'éducation dans les lycées publics.

4.3.1. Gestion des ressources financières de l'APEE

Dans notre étude la gestion des ressources de l'APEE s'est focalisé sur : la planification financière de l'APEE, la collecte de l'APEE, le contrôle de l'APEE, l'administration de l'APEE.

4.3.1.1. Planification financière de l'APEE :

La planification financière de l'APEE a été étudiée dans cette étude à travers la vérification de l'existence d'un plan financier, d'un budget détaillé, et d'une communication financière.

4.3.1.1.1. Existence d'un plan financier

En ce qui concerne le lycée de Mballa II et de Nkol-Eton, l'existence d'un plan financier qui dispose d'un document structuré des sources de financement à l'exemple des cotisations, des subventions, les dons qui proviennent également des Collectivités Territoriales Décentralisées, des hommes politiques, des partenariats. Ce plan financier a pour but d'atteindre financièrement son objectif dans une période définie.

4.3.1.1.2. Budget détaillé

Dans le contexte du budget détaillé, en ce qui concerne le lycée de Mballa II la présentation précise des recettes perçues pour une période donnée et ladite association participe à majeur pour élaborer un plan action. Pour le lycée de Nkol-Eton le contexte n'était pas transparent de ce côté, a budgétisation était centralisé sur un seul membre.

4.3.1.1.3. Communication financière

Les établissements d'études dans le contexte de communication financière en ce concerne le lycée de Mballa II partage les informations financières importantes pour permettre aux membres de l'Association concernés de comprendre comment les ressources sont collectées, utilisées et gérer. Alors que le lycée de Nkol-Eton, les informations n'étaient pas transmises, car, nous avons observé une mauvaise gestion de ces fonds.

4.3.1.2. Collecte des fonds de l'APEE

La collecte des fonds de l'APEE donne lieu à connaître le montant total collecté, la diversification des sources de financement, et le coût de collecte. Ces informations sont données ci-dessous.

4.3.1.2.1. Montant total collecté

Dans les établissements d'étude, le montant total collecté n'est pas connu. Car, aucun membre de l'association n'a révélé ce montant. Le montant des fonds d'APEE reste un mystère dans la gestion des ressources financières.

4.3.1.2.2. Diversification des sources de financement

Notre étude concentrée sur le lycée de Mballa II et Nkol-Eton en ce qui concerne des sources de financement ne proviennent pas seulement de l'APEE, mais aussi des fonds alloués par l'État et les associations des anciens élèves pour les soutiens et l'appui desdits établissements. Ces fonds viennent de plusieurs sources différentes.

4.3.1.2.3. Coût de collecte

Pour ce qui est des coûts de collecte, le lycée de Mballa II et le lycée de Nkol-Eton ont créé un forum pour tous les parents d'élèves afin d'envoyer des informations nécessaires et utiles concernant le paiement des frais exigibles. Ils utilisent régulièrement les petites annonces écrites à remettre aux parents ou tuteur afin d'informer du paiement desdits frais.

4.3.1.3. Contrôle de gestion de l'APEE

Dans cette étude, le contrôle de gestion de l'APEE est fait à travers les indicateurs : contrôle des dépenses, suivi des flux de trésorerie, et l'audit financier.

4.3.1.3.1. Contrôle des dépenses

En ce qui concerne le lycée de Mballa II sur le contrôle des dépenses le bureau de l'APEE a mis en place une action pour vérifier, surveiller et maîtriser l'utilisation de l'argent dans cette organisation afin de s'assurer que les dépenses sont conformes au budget utile et transparent.

Au lycée de Nkol-Eton, au cours de l'année scolaire 2024-2025, la gestion des fonds d'APEE n'était pas transparente. Car, l'argent n'était pas surveillé, et contrôlé par le bureau de l'APEE. Ce qui a soulevé des tensions au sein de l'établissement et causer le départ du proviseur au début de l'année 2025. L'ancien proviseur a été relevé de ses fonctions et remplacé par M. OLINGA JEAN JOEL, actuel proviseur de l'établissement.

4.3.1.3.2. Suivi des flux de trésorerie

Pour ce qui est du suivi des flux de trésorerie, le lycée de Mballa II malgré certains défauts, surveille en permanence les entrées (recettes) et les sorties (dépenses) d'argent et a une idée à tout moment du solde de trésorerie (c'est-à-dire connaître le montant de la caisse ou en banque). Tandis qu'au lycée de Nkol-Eton, les entrées et les sorties n'étaient pas connus car, l'argent était utilisé et géré par une tierce personne sans toutefois rendre compte au bureau de l'APEE.

4.3.1.3.3. Audit financier

Le lycée de Mballa II en ce qui concerne l'audit financier joue véritablement un rôle à savoir si l'argent a été bien géré en conformité avec les règles, le budget et les objectifs fixés. Pour ce qui est lycée de Nkol-Eton, l'audit financier n'était pas vraiment géré heureusement que le nouveau proviseur est entrain de gérer les vides et les manquements de l'association.

4.3.1.4. Administration de l'APEE

4.3.1.4.1. Rapidité de traitement

Les établissements d'études, le lycée de Mballa II et le lycée de Nkol-Eton ont des capacités à organiser et à exécuter une tâche ou à répondre rapidement à une demande dans un délai court. Ils soumettent les projets de leurs établissements pendant les vacances, et ceux-ci répondent aux besoins.

4.3.1.4.2. Fiabilité des informations financières

Pour ce qui est de la fiabilité des informations financières, les données financières du lycée de Mballa II sont parfois exactes, complètes, vérifiables et présentées de manière transparente. Le lycée de Nkol-Eton les chiffres n'étaient pas vraiment exacts, vérifiables et honnêtes pour éviter des soupçons de mauvaise gestion administrative.

4.3.1.4.3. Sécurité des transactions financières

Dans le contexte de sécurité des transactions financières concernant le lycée de Mballa II présente de manière significative que les opérations d'argent (entrées, sorties, virement, paiements, dépôts, retraits) sont effectuées de manière à éviter les fraudes, les détournements ou les pertes, en protégeant à la fois les fonds qui sont les deniers publics. Quant au lycée de Nkol-Eton, des doutes persistent en matière de transactions financières.

4.3.1.5. Infrastructures et matériels dans les établissements étudiés

4.3.1.5.1. Suffisance du matériel didactique

L'échantillon de notre étude montre que 56% d'individus répondant suffisance du matériel didactique ont dit oui.

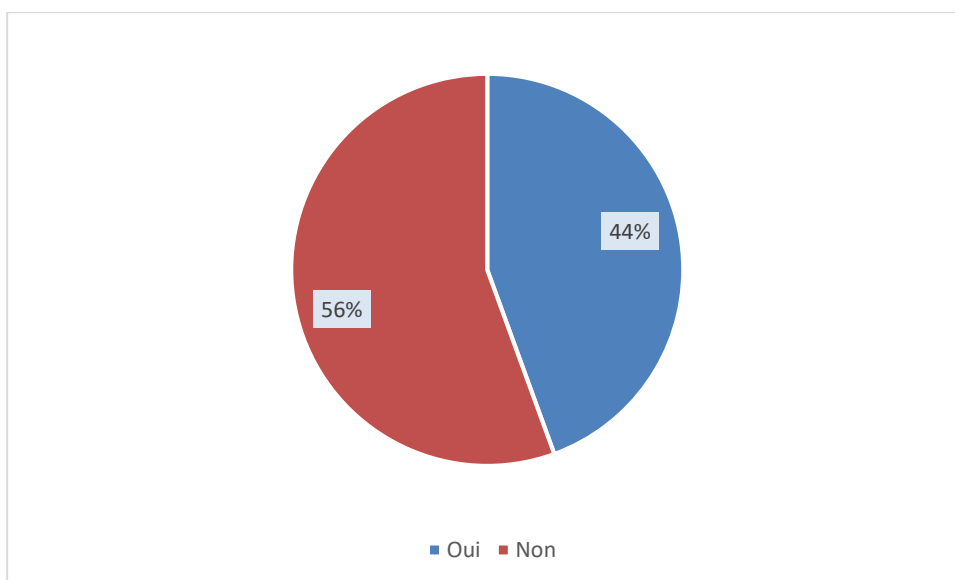


Figure 4-3: Suffisance du matériel didactique

4.3.1.5.2. État des infrastructures et matériels

Le résultat de notre étude montre que 44% de répondant ont affirmé que l'état des infrastructures et matériel de l'établissement sont assez bons.

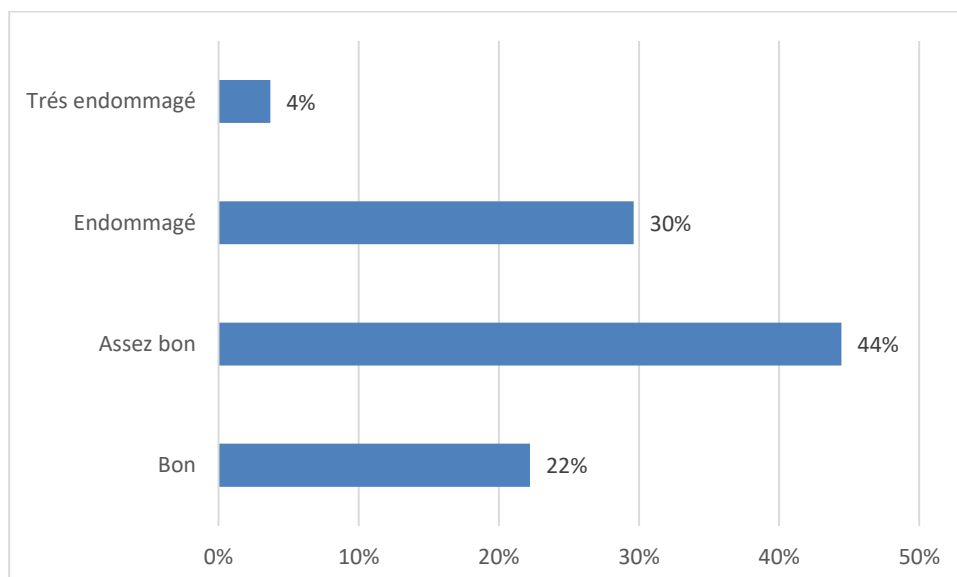


Figure 4-4: Etat des infrastructures et matériels

4.3.1.5.3. Infrastructures et matériels sanitaires absents

Notre étude nous démontre que 74% d'individus ont affirmé que les infrastructures et matériels sanitaires sont absents dans notre centre hospitalier de l'établissement.

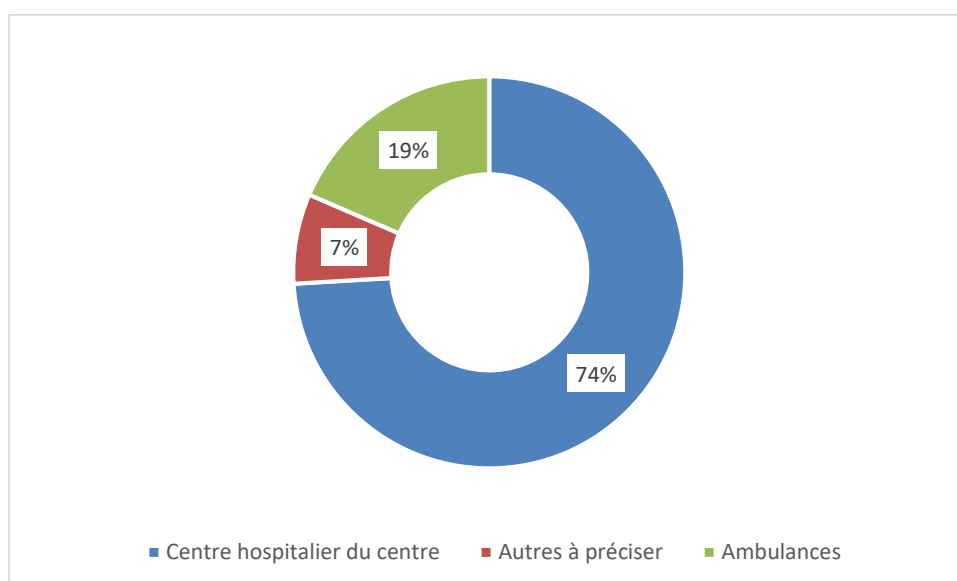


Figure 4-5: Infrastructures et matériels sanitaires absents

4.3.1.5.4. Infrastructures et matériels informatiques absents

Notre étude nous révèle que 56% personnes répondant sur les infrastructures et matériels informatiques sont absents.

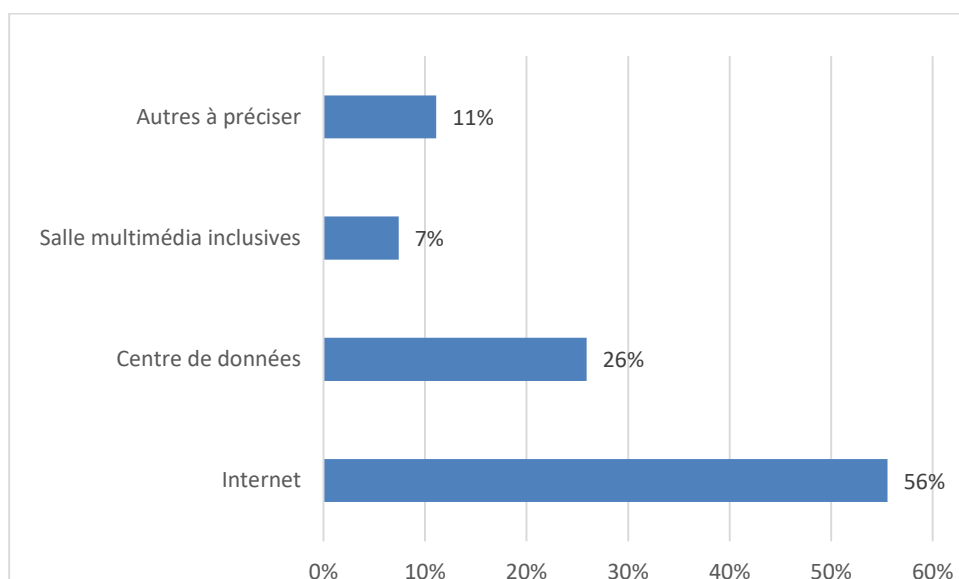


Figure 4-6: Infrastructures et matériels informatique absents

4.3.1.5.5. Infrastructures et matériels de télécommunication absents

Notre échantillon d'étude révèle que 85% individus sont favorables aux infrastructures et matériels de télécommunication absents.

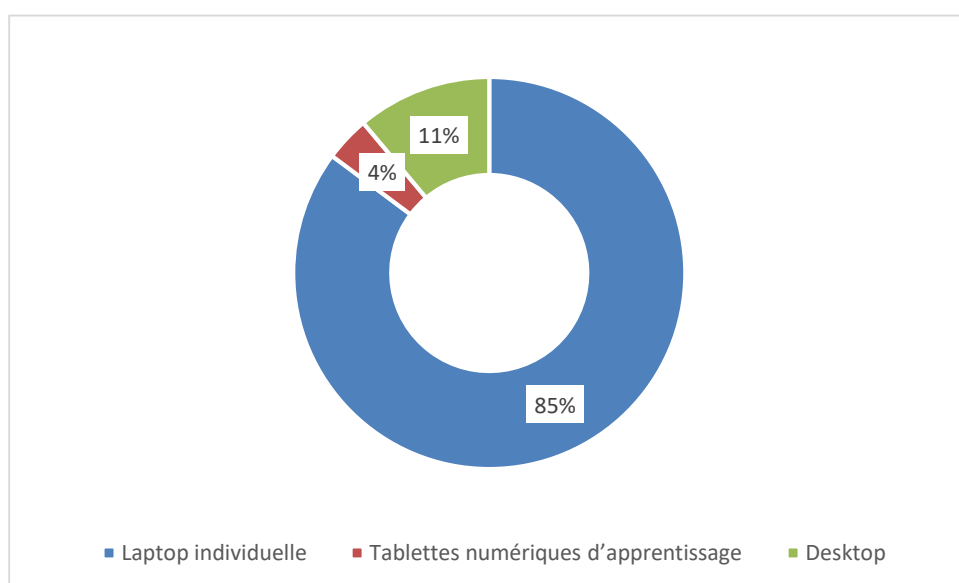


Figure 4-7: Infrastructures et matériels de télécommunication absents

4.3.2. Qualité de l'éducation des établissements de l'étude

Elle est un pilier fondamental pour le développement humain et la compétitivité nations. Son évolution repose sur : les résultats obtenus, la structuration des formations pédagogiques, la dispensation des formations, le suivi des enseignements.

4.3.2.1. Les résultats obtenus

4.3.2.1.1. Taux de réussite

Les taux de réussite par série au BEPC de l'année 2024 du lycée de Mballa II sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4-1: Résultat du BEPC 2024 du lycée de Mballa II

Série	Filles	Garçons	Total
All	100.00%	87.50%	88.89%
Arab	100.00%	60.00%	71.43%
Chin	64.10%	74.29%	68.92%
Esp	71.43%	66.38%	69.06%
Lat	62.50%	70.59%	66.67%

Source : <https://fr.scribd.com/document/BEPC-STATISTIQUE-2024>

Il ressort de ce tableau que la série All a obtenu le taux de réussite le plus élevé, soit 88,89%.

On a observé que les taux de réussites par série au BEPC de la même année pour le lycée de Nkol-Eton. Sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4-2: Résultat du BEPC 2024 du lycée de Nkol-Eton

Série	Filles	Garçons	Total
All	85.45%	82.22%	84.00%
Chin	50.00%	73.87%	58.97%
Esp	67.59%	38.46%	68.80%
Ita	88.89%	100.00%	93.33%

Source : <https://fr.scribd.com/document/BEPC-STATISTIQUE-2024>

On constat que la série Italienne vient en tête du classement par série au BEPC du lycée de Nkol-Eton avec un taux de réussite de 93,33%

Les taux de réussite au BAC de l'année 2024, toutes séries confondues, sont de : 60,44% pour le lycée de Mballa II, et 60,05% pour le lycée de Nkol-Eton.

4.3.2.1.2. Taux d'achèvement par cycle

Ils représentent la part des apprenants qui ont achevé un cycle de formation. Au lycée de Mballa II le taux d'achèvement en 2024 du premier cycle est de 63,67% et celui du second cycle est de 60,44% comme l'illustre le graphique ci-dessous.

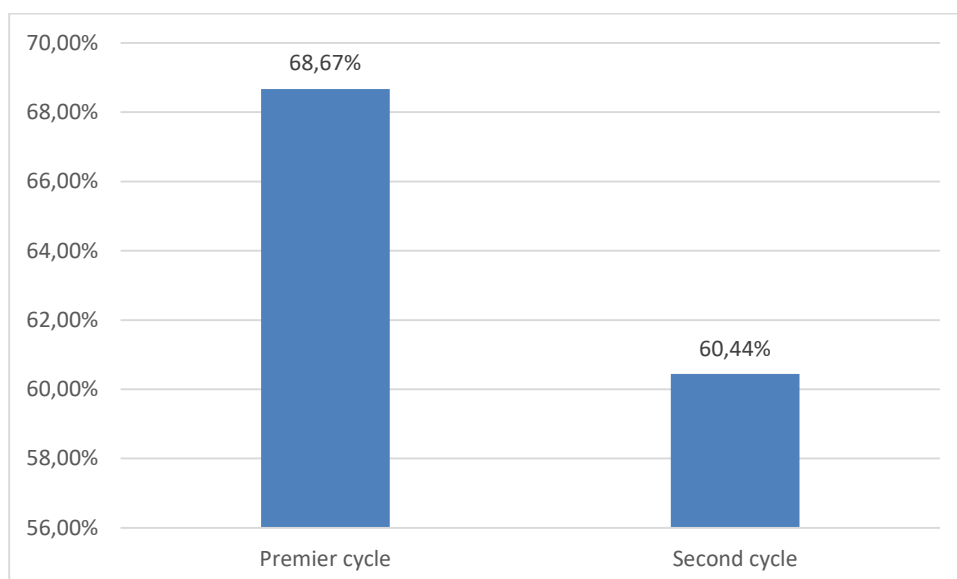


Figure 4-8: Taux d'achèvement des cycles du lycée de Mballa II en 2024

En ce qui concerne le lycée de Nkol-Eton, son taux d'achèvement en 2024 du premier cycle est de 72,38% et celui du second cycle est de 65,05%.

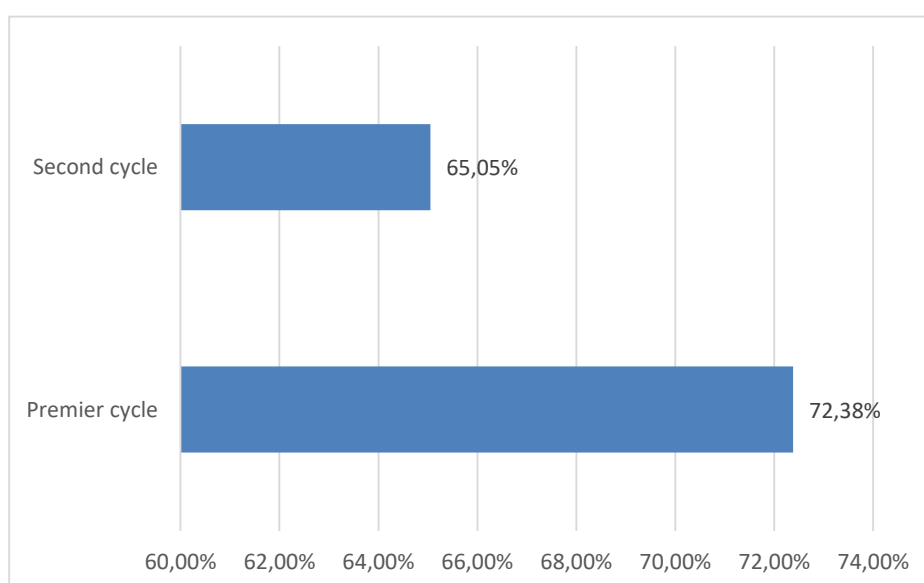


Figure 4-9: Taux d'achèvement des cycles du lycée de Nkol-Eton en 2024

En somme, les taux d'achèvement du premier cycle sont plus élevés que ceux du second cycle dans les établissements concernés.

4.3.2.1.3. Disparité

Les disparités renvoient à l'écart des connaissances ou des compétences acquises par les élèves d'une même classe. Elles garantissent l'inclusion sociale et la réduction des inégalités.

- Lorsque les disparités sont faibles, l'inclusion sociale est forte et les inégalités sont réduites ;

- Lorsque les disparités sont fortes, l'inclusion sociale est faible et les inégalités sont accentuées.

4.3.2.2. La structuration des formations pédagogiques

Désigne l'organisation et la planification des contenus, des méthodes et des activités d'apprentissage dans un cadre éducatif. Elle constitue trois points essentiels : les objectifs pédagogiques, l'organisation logique des contenus, et l'évaluation régulière des progrès

4.3.2.2.1. Objectifs pédagogiques

Dans ce cadre, l'enfant participe aux enseignements des cours et il y a rapport entre enseignant et élève, ce qui permet à la salle d'être vivante en faisant des activités.

4.3.2.2.2. Organisation logique des contenus

Les organisations sont réparties en deux ou trois modules et une leçon peut avoir deux à trois séances en fonction du rythme de l'enseignant et après une leçon de situation problème.

4.3.2.2.3. Évaluation régulière des progrès

Ici il consiste à prendre un à deux exercices dans le livre au programme après chaque leçon pour une période. Elle se déroule comme suite : les activités d'intégration, l'évaluation séquentielle jusqu'à la fin.

4.3.2.3. La dispensation des formations

Elle s'est appréciée à travers trois indicateurs que sont : le taux de participation, la durée et le rythme de formation, et le suivi et évaluation.

4.3.2.3.1. Taux de participation

Des échanges avec les responsables du lycée de Mballa II et du lycée de Nkol Eton, le taux de participation des élèves aux cours se manifeste en levant le doigt et il est estimé à 20% le climat de la salle est vivant à travers des interactions des apprenants.

4.3.2.3.2. Durée et rythme de formation

La durée d'une formation est de 9 mois environs repartis en 03 trimestres en raison de 02 séquences par trimestre. Le rythme se déroule en trois périodes et chaque étape constitue une période de TD de 45 minutes par période.

4.3.2.3.3. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation se fait par consultation des bulletins des notes. Les statistiques se font en fonction des matières de groupes.

4.3.2.4. Le suivi des enseignements

Notre étude nous a donné d'observer le taux de présence, le taux d'assiduité et l'évaluation des enseignements dans les établissements étudiés. Il en ressort le constat ci-dessous.

4.3.2.4.1. Taux de présence

Le taux de présence est estimé ou se déroule lorsque l'enseignant entre dans la salle de classe soit il commence par l'appel ou alors il termine par l'appel et note le nombre d'absent et de présence.

4.3.2.4.2. Taux d'assiduité

Les assiduités pendant les cours sont visibles à travers le taux de présence estimé à 50% et celui des élèves attentifs environ 20%. Tout ceci dépend du nombre de présence et de ceux qui sont attentifs.

4.3.2.4.3. Évaluation des élèves

L'évaluation des élèves dans le cadre du suivi des enseignements est une méthode qui se présente à travers la structure de l'épreuve en trois phases. Ces phases sont : l'évaluation des savoirs, l'évaluation de savoir-faire, et l'évaluation des compétences selon la méthode d'approche par compétence (APC).

4.3.2.5. Moyens mobilisés pour une formation de qualité dans les établissements étudiés

4.3.2.5.1. Utilité du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive

L'échantillon d'étude a révélé que 74% d'individus sont favorables à l'utilité du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive

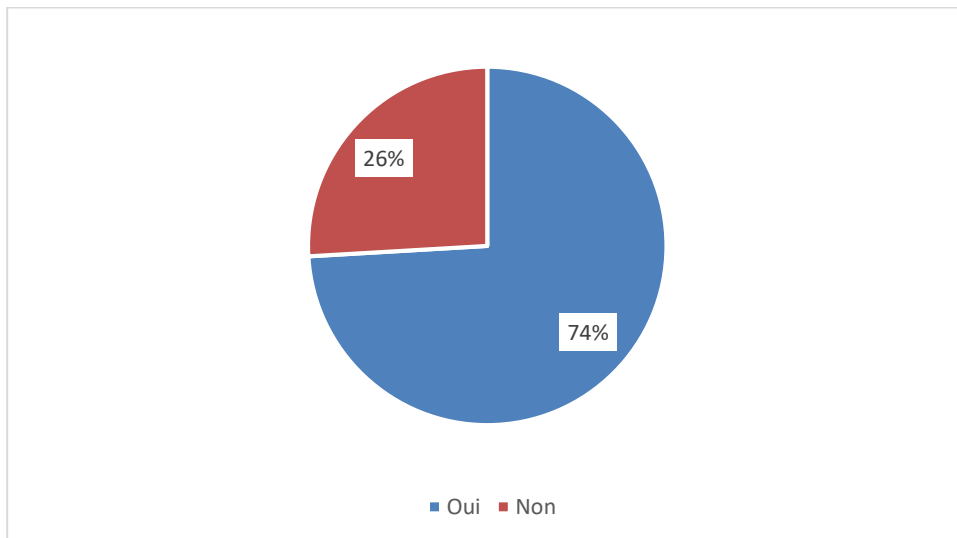


Figure 4-10: Utilité du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive

4.3.2.5.2. Mécanisme d'utilisation du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive

L'étude révèle que 78% individus répondant déclarent que le mécanisme d'utilisation du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive sont standard à la formation.

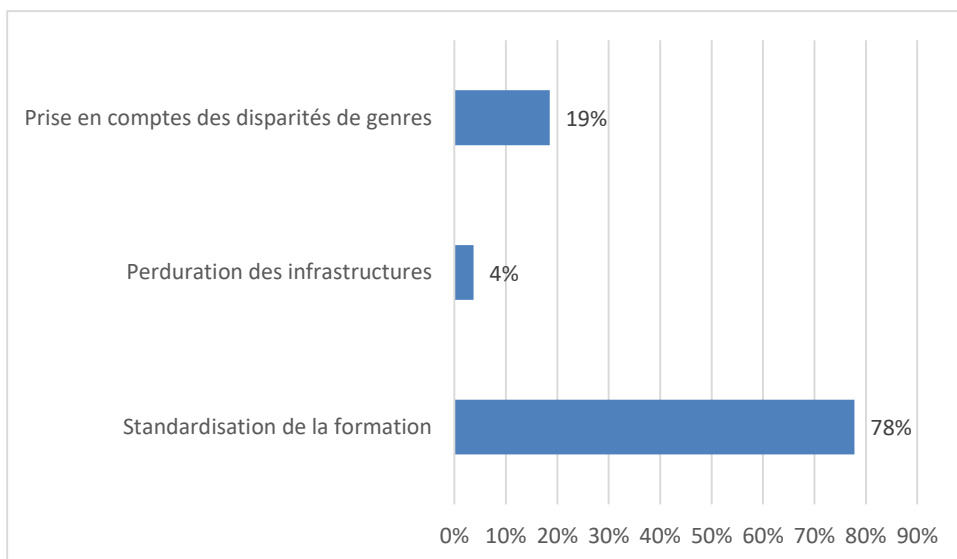


Figure 4-11: Mécanisme d'utilisation du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive

4.3.2.5.3. Nécessité du dispositif matériel et pédagogique pour la formation durable et inclusive

Le taux d'individus ayant répondu par l'affirmatif est de 93% sur la nécessité du dispositif matériel et pédagogique pour la formation durable et inclusive.

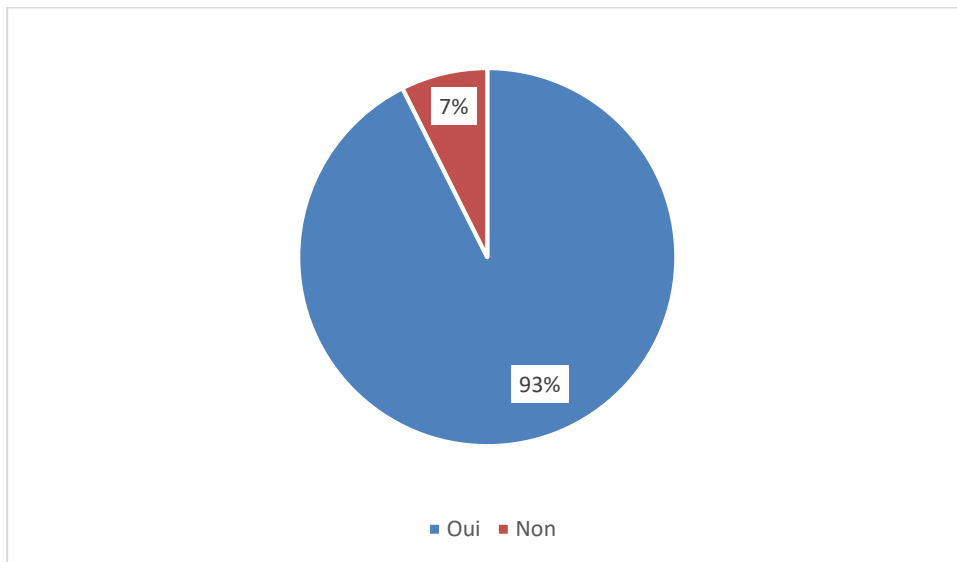


Figure 4-12: Nécessité du dispositif matériel et pédagogique pour la formation durable et inclusive

4.3.2.5.4. Mécanisme d'utilisation du dispositif matériel pour une formation durable et inclusive

Notre étude a révélé que 70% d'individus ont répondu que le mécanisme d'utilisation du dispositif matériel pour une formation durable et inclusive respecte le standard de la formation.

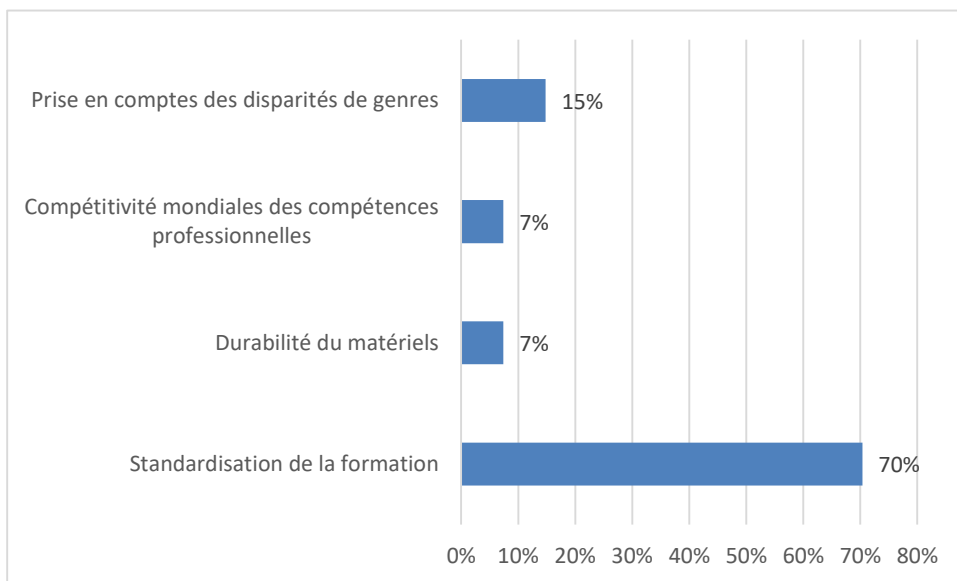


Figure 4-13: Mécanisme d'utilisation du dispositif matériel pour une formation durable et inclusive

4.3.3. Lien entre la gestion des ressources financières de l'APEE sur la qualité de l'éducation des établissements de l'étude

Les liens entre la gestion des ressources financières de l'APEE sur la qualité de l'éducation des établissements de l'étude sont étudiés à travers les représentations graphiques des tableaux de

contingences. Ces graphiques permettent de voir si les variables évoluent dans le même sens ou non.

4.3.3.1. Lien entre matériel didactique et formation durable et inclusive

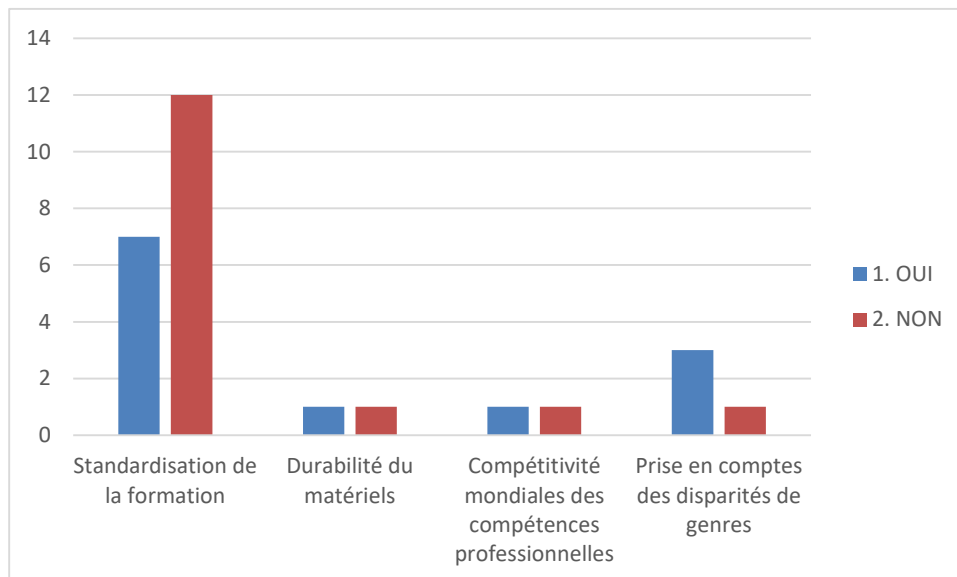


Figure 4-14: Lien entre matériel didactique et formation durable et inclusive

Le principal point de faiblesse identifié est la standardisation de la formation, qui apparaît comme non satisfaisante pour la majorité. Les autres thèmes présentent des réponses peu nombreuses et souvent équilibrées, ce qui suggère :

- soit un désintérêt relatif,
- soit une absence d'information suffisante,
- soit un manque de formulation claire de ces enjeux pour les participants

4.3.3.2. Lien entre l'état des infrastructures matériels et formation durable et inclusive

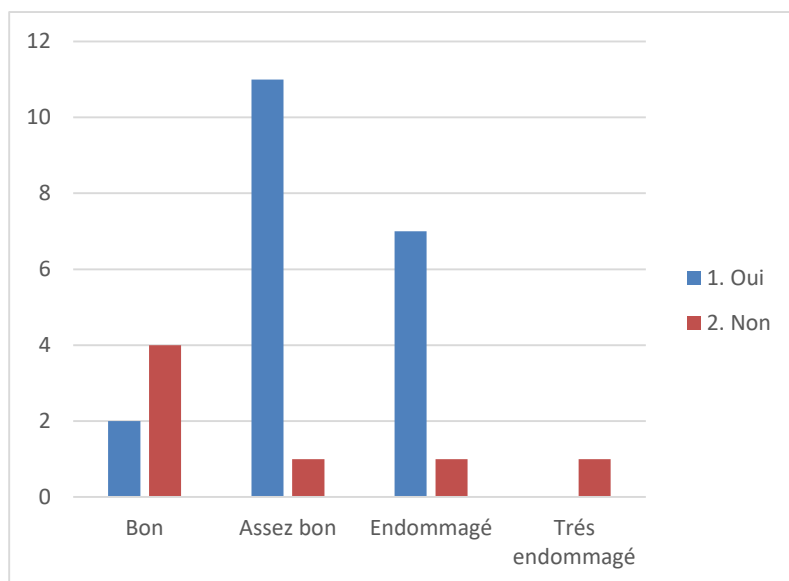


Figure 4-15: Lien entre l'état des infrastructures matériels et formation durable et inclusive

- La majorité des répondants considèrent le matériel comme "assez bon" ou "endommagé".
- Très peu pensent qu'il est "bon", ce qui souligne un besoin potentiel d'amélioration ou de renouvellement.
- Le matériel n'est pas massivement très endommagé, mais il y a des signes visibles de vieillissement ou d'usure.

4.3.3.3. Lien entre les infrastructures matériels informatiques et formation durable et inclusive

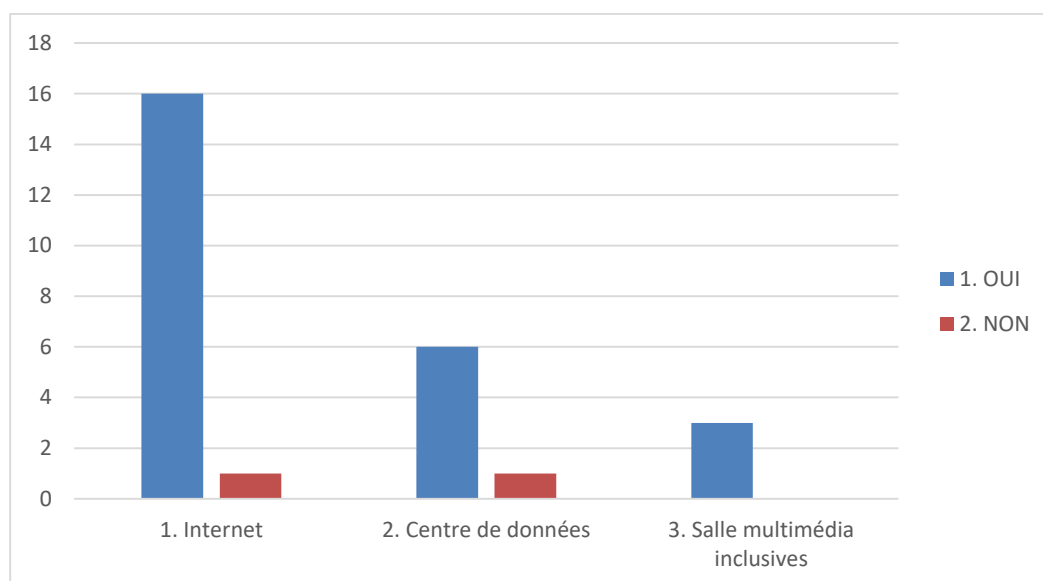


Figure 4-16: Lien entre les infrastructures matériels informatiques et formation durable et inclusive

Le principal point de faiblesse identifié est la connaissance internet qui apparaît comme non satisfaisante pour la majorité. Le centre de donnée et la salle multimédia présentent des faiblesses relativement moins importantes.

4.3.3.4. Lien entre les infrastructures et matériels et sanitaires et la formation durable et inclusive

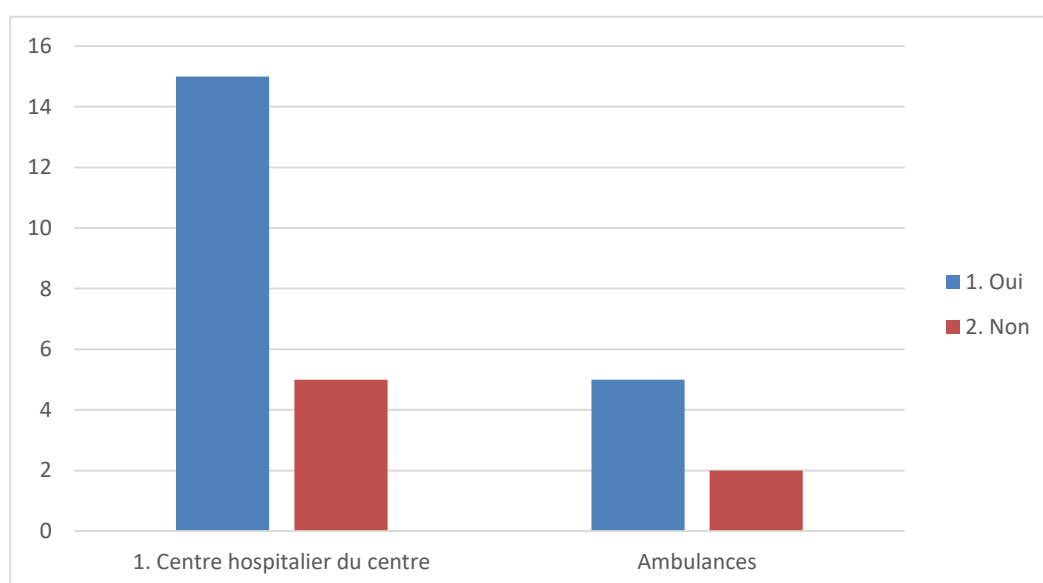


Figure 4-17: Lien entre les infrastructures et matériels et sanitaires et la formation durable et inclusive

Le principal point de faiblesse est le centre hospitalier du centre qui apparaît comme non satisfaisante pour la majorité.

4.3.3.5. Lien entre les infrastructures et matériels de télécommunication et formation durable et inclusive

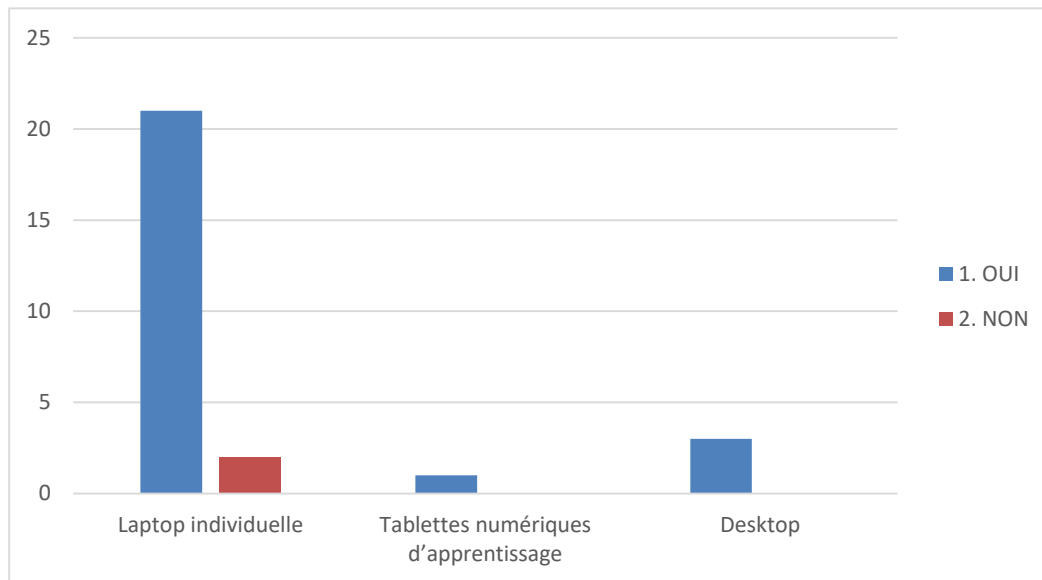


Figure 4-18: Lien entre les infrastructures et matériels de télécommunication et formation durable et inclusive

Le principal point de faiblesse identifié est le laptop individuel, qui apparaît comme non satisfaisante pour la majorité. Les tableaux numériques et les desktops présentent un désintérêt relatif,

CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

5.1. INTERPRETATION DES RESULTATS

5.1.1. Interprétation des résultats sur la gestion des ressources financières de l'APEE

L'étude de la gestion des ressources financières de l'APEE dans les établissements de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}, cas du lycée de Mballa II et du lycée de Nkol-Eton montre que :

- La planification financière de l'APEE est assez bien faite au regard de l'existence d'un plan financier au sein des établissements concernés. L'existence d'un budget détaillé et d'une communication financière transparente posent problème ;
- La collecte des fonds de l'APEE renseigne que le montant total collecté n'est pas clairement connu du fait de la diversification des sources de financements et des coûts de collectes des fonds assez variables ;
- Le contrôle de gestion de l'APEE, est entaché d'irrégularité. En effet, il est analysé à travers le contrôle des dépenses qui ne s'effectue rigoureusement, le suivi des flux de trésorerie parfois méconnu de l'APEE, et le dit financier qui révèle de grandes défaillances ;
- L'administration de l'APEE s'illustre par une rapidité dans le traitement des dossiers des projets à soumettre aux établissements. Cependant, elle est moins fiable aussi bien en informations financières qu'en sécurité des transactions financières ;
- Les infrastructures et matériels dans les établissements étudiés offrent peu de satisfaction. Le matériel didactique est jugé suffisant, et leur état ainsi que celui des infrastructures est estimé assez bon à 44%. Il convient de souligner que l'état a mis en lumière des absences des : Infrastructures et matériels sanitaires à 74%, Infrastructures et matériels informatiques à 56%, et des infrastructures et matériels de télécommunication à 85%.

5.1.2. Interprétation des résultats sur la qualité de l'éducation dans les établissements étudiés

La qualité de l'éducation des établissements étudiés révèle l'existence de plusieurs séries et jusqu'à cinq langues étrangères étudiées, en dehors du français et de l'anglais. Il ressort que :

- Les résultats obtenus sont assez bons dans l'ensemble. Le taux de réussite au BEPC est supérieur à 66% au lycée de Mballa II toutes séries confondues, et supérieur à 58% au lycée de Nkol-Eton. Les taux d'achèvement par cycle sont plus élevés au lycée de Mballa II (66,67%) au premier cycle, tandis qu'au second cycle le lycée de Nkol-Eton s'est démarqué

avec un taux d'achèvement de 65,05%. Les disparités entre les filles et les garçons aux résultats du BEPC de l'année 2024 sont assez prononcées dans les établissements étudiés.

- La structuration des formations pédagogiques est jugée professionnelle au regard des objectifs pédagogiques clairement définis de l'organisation logique des contenus repartis en modules, et évaluation régulière des progrès basées sur des exercices, des activités d'intégration et des évaluations séquentielles
- La dispensation des formations affiche un taux de participation des élèves des établissements étudiés estimé à 20%, pour une durée de formation de 9 mois par an repartis en 3 trimestres, et le suivi et l'évaluation des élèves sont reportés dans les bulletins de notes remis aux élèves après chaque séquence et devant être visé par les parents ou tuteurs et retourner par la suite à l'établissement.
- Le suivi des enseignements est effectué de manière régulière par des services compétents. Ces services veillent sur le taux de présence, le taux d'assiduité et l'évaluation des élèves. Ils sensibilisent les élèves et interpellent leur parent en cas de besoin.
- Les moyens mobilisés pour une formation de qualité dans les établissements étudiés montrent que le dispositif infrastructurel est favorable à 74% à une formation durable et inclusive. Le mécanisme d'utilisation du dispositif infrastructurel respecte la standardisation de la formation à 78%. Il s'est avéré que le dispositif matériel et pédagogique est nécessaire à 93% à une formation durable et inclusive, et l'utilisation de ce dispositif respecte la standardisation de la formation à 70%.

5.2. DISCUSSION DES RÉSULTATS

L'objectif principal de ce travail était d'analyser l'influence des frais collectés par l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) sur la qualité de l'éducation dans les établissements publics d'enseignement secondaire général de l'arrondissement de Yaoundé 1er. L'étude, menée à partir d'une approche mixte, a révélé une série de constats qui méritent d'être discutés à la lumière des théories mobilisées et des dynamiques locales actuelles.

5.2.1. La qualité de l'éducation, une construction sociale contextualisée

Dans une perspective constructiviste sociale, Vygotski soutient que l'apprentissage ne se produit pas isolément, mais dans un environnement d'interactions sociales, culturelles et matérielles. L'apprentissage dépend alors des conditions sociales de l'école : encadrement pédagogique, infrastructure disponible, qualité du matériel didactique, etc.

Les résultats de l'étude révèlent que si le matériel didactique est relativement suffisant, les infrastructures scolaires (sanitaires, informatiques, télécommunication) restent gravement déficientes. Cela limite la création d'un cadre éducatif favorable au développement du potentiel des élèves, qui désigne comme la zone proximale de développement (ZPD). Dans cette zone, l'élève ne peut progresser que si les ressources nécessaires sont disponibles et si les adultes (enseignants) peuvent intervenir efficacement.

Ces limites matérielles, pourtant partiellement comblées par l'APEE, confirment les constats d'Ali Hamadou (2024), qui dénonce le fait que la pauvreté des infrastructures éducatives dans les écoles camerounaises empêche l'exploitation pédagogique du potentiel des apprenants. L'APEE, en contribuant à l'amélioration des ressources pédagogiques, aide donc à soutenir les conditions minimales de construction du savoir, même si cela reste insuffisant pour garantir une éducation de qualité pour tous.

5.2.2. L'APEE comme acteur stratégique dans un système éducatif en tension

La théorie des acteurs stratégiques de Crozier et Friedberg (1990) permet d'analyser la dynamique interne des établissements comme un espace d'interactions entre acteurs qui agissent selon des logiques de pouvoir, d'intérêts et de marges de manœuvre. L'APEE, dans ce cadre, n'est pas une simple institution passive. Elle agit en tant qu'acteur stratégique, influençant les décisions, les priorités d'investissement, et même parfois les projets pédagogiques.

Les irrégularités observées dans la gestion financière (opacité sur les fonds collectés, défaut de communication budgétaire, contrôle de gestion faible) témoignent de zones d'incertitude au sein des établissements. L'APEE semble gérer ses propres priorités, parfois au détriment de la transparence et de la rigueur, en l'absence d'un contrôle systématique de l'administration scolaire.

Menveng (2023) rejoint cette lecture stratégique en affirmant que la gouvernance des APEE souffre d'un manque de professionnalisation et d'un encadrement faible, laissant la place à des conflits d'intérêt, des détournements de priorités et une perte de légitimité aux yeux des parents. L'étude montre néanmoins que l'APEE réussit à accélérer le traitement de certains dossiers, ce qui illustre bien la capacité stratégique d'un acteur informel à influencer l'efficacité organisationnelle d'un établissement.

5.2.3. L’APEE comme levier d’investissement dans le capital humain local

La théorie du capital humain, développée par Smith, Schultz et Becker, postule que toute dépense en éducation est un investissement visant à accroître la productivité et la compétence des individus. Dans ce sens, les fonds mobilisés par l’APEE ne doivent pas être vus comme de simples frais de fonctionnement, mais comme un levier stratégique de développement local, à condition qu’ils soient bien gérés et bien orientés.

Les résultats obtenus dans les deux lycées étudiés (taux de réussite au BEPC supérieurs à 58 %, structuration pédagogique professionnelle, taux d’achèvement élevés) montrent que malgré les faiblesses infrastructurelles, le capital humain est valorisé. L’étude révèle également que 93 % des répondants considèrent le dispositif matériel et pédagogique comme nécessaire à une éducation durable et inclusive, et 70 % estiment que son utilisation respecte les standards attendus. Cela confirme que les ressources allouées à l’éducation ont un rendement social observable, même dans un contexte budgétairement fragile.

Ali Hamadou (2024) insiste également sur l’importance de l’alignement entre les investissements éducatifs et les objectifs pédagogiques, soulignant que la simple présence de ressources ne suffit pas si leur utilisation n’est pas planifiée, évaluée et contextualisée. En ce sens, le rôle de l’APEE peut être réorienté vers une logique de performance éducative, plutôt que seulement vers la maintenance matérielle.

5.2.4. Interprétation de l’hypothèse principale à la lumière des théories

L’hypothèse principale affirmant que l’APEE contribue à freiner le redoublement et la déperdition scolaire, malgré les contraintes sociales et économiques, est globalement confirmée. Elle s’inscrit dans une logique de valorisation du capital humain (Schultz), renforcée par des apports matériels qui améliorent partiellement les performances.

Intégration des apports théoriques et empiriques

Tableau 5-0-1: Apports théoriques et empiriques

Auteurs	Apport à l’analyse
Lev Vygotski (1896-1934)	L’environnement matériel et humain conditionne l’apprentissage par interaction sociale (ZPD).

Auteurs	Apport à l'analyse
Crozier & Friedberg (1990)	L'APEE agit comme un acteur stratégique dans un système complexe d'interactions et de pouvoir.
Gary Becker, Adam Smith, Theodore Schultz	L'éducation est un investissement productif qui accroît le capital humain.
Ali Hamadou (2023)	L'environnement scolaire camerounais reste fragile ; le rôle de l'APEE est clé dans la qualité des apprentissages.
Lambert Menveng (2023)	Les dysfonctionnements de gouvernance des APEE viennent d'un manque de transparence et de conflits d'intérêts locaux.

En somme, l'étude montre que la gestion des ressources financières de l'APEE influence de manière contrastée la qualité de l'éducation dans les établissements publics de Yaoundé 1er. Si elle agit comme un acteur capable de mobiliser des ressources et de soutenir la dynamique scolaire, son efficacité est limitée par des pratiques de gestion opaques et un manque de coordination institutionnelle.

L'analyse mobilisant les théories de Vygotski, de Crozier & Friedberg et du capital humain permet de comprendre les enjeux à la fois pédagogiques, organisationnels et économiques liés à la gestion éducative locale. Les travaux récents d'Ali Hamadou (2024) et de Lambert Menveng (2023) confirment ces observations dans le contexte camerounais, en insistant sur le besoin de régulation, de formation et de participation communautaire pour une école publique durable.

5.3. PERSPECTIVES

En perspective, il serait pertinent de prolonger cette recherche par une étude comparative entre plusieurs arrondissements de Yaoundé ou d'autres grandes villes camerounaises afin de généraliser les résultats et d'identifier des modèles de bonne gouvernance financière scolaire.

CONCLUSION GENERALE

Rendu au terme de notre recherche sur « la gestion des ressources financières de l'APEE et la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire générale public : cas des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1er ». Les résultats ont montré que les lycées qui ont une gestion efficace de leurs ressources financières offrent une éducation de meilleure qualité, ce qui se traduit par de meilleurs résultats scolaires et une plus grande satisfaction des élèves et des enseignants. Il convient de rappeler ses fondements et les différents cheminements aboutissant aux conclusions dont il sera question dans cette partie. Notre étude prend sources d'une observation faite lors d'une enquête de ménage que nous avons menée dans l'arrondissement de Yaoundé 1er (Mballa II / Nkol-Eton) nous avons pu observer qu'aux heures des cours, plusieurs élèves des parents enquêtés étaient à la maison et non dans les salles de classes ; les parents interrogés nous ont fait comprendre que les enfants étaient à la maison parce qu'ils n'avaient payé les frais d'APEE, et d'autres même ont donné l'argent aux personnels administratifs et aux enseignants en gage de confiance ceux-ci n'ont pas solder les pensions de ces enfants. Et disent que ces frais d'APEE sont exigibles pour tous. Si l'enfant ne paye pas, il n'est pas autorisé d'entrée dans une salle de classe. Alors que selon le gouvernement, le MINEDUB et le MINESEC l'enseignement primaire public est gratuit alors qu'il paye l'APEE tout comme le secondaire. Ceci a donc soulevé le problème des frais d'APEE dans les médias et l'actualité de nos chaînes télévisées et surtout dans la ville de Yaoundé. Il est ainsi question pour nous de comprendre le rôle que joue l'APEE dans le développement du projet éducatif de l'arrondissement de Yaoundé 1er.

Soulever le sujet sous cet angle a conduit à la formulation d'un certain nombre de questionnement devant servir de guide à notre étude. La question principale était celle de savoir : En quoi l'absence d'un dispositif non approprié des fonds d'APEE impact-t-elle la qualité de l'éducation : Pour apporter une réponse claire à ce questionnement, il s'est posé le besoin de la décomposer en 02 questions secondaires. Ces dernières sont formulées de la manière suivante Quelle contribution les infrastructures apportent-elles sur la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire générale publics de l'arrondissement de Yaoundé 1er ? Comment l'absence d'un dispositif non approprié influence sur la qualité de l'éducation des établissements d'enseignements secondaires généraux publics de l'arrondissement de Yaoundé 1er ?

Pour conduire notre recherche tout en respectant les canons de la rigueur scientifique, nous avons émis des hypothèses qui nous ont servi de réponses provisoires destinées à être confrontées à la réalité du terrain' hypothèse principale de notre recherche stipulait que l'APEE, bien que soumise aux contraintes liées au manque d'emploi des populations, au peu d'implication des autorités administratives, contribue par ses fonds et les activités liées à la formation des

enseignants à freiner le redoublement et la déperdition scolaire dans l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} la première hypothèse secondaire postulait quant-à-elle existe un lien entre l'excursion scolaire et la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire générale publics des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} selon la deuxième hypothèse secondaire ,les infrastructures secondaires influencent sur la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire générale publics des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} .les parents d'élèves perçoivent les associations des parents et enseignants comme des groupes fermés, le matériel didactique impact sur la qualité de l' éducation des établissements d'enseignement secondaire générale publics d'où la troisième hypothèse de recherche

La vérification des hypo thèses de recherche suscitées s'est fait grâce à la mobilisation d'outils sociologiques à la fois méthodologiques et théoriques. D'un point de vu méthodologique, compte tenu de l'orientation de nos questionnements, nous avons opté pour une recherche qualitative basée sur l'approche phénoménologique descriptive herméneutique d'Amedeo Giorgi. Cette approche méthodologique privilégie les techniques qualitatives telles que l'observation (documentaire, directe ou participante), l'entretien pour ce qui est de la collecte des données et l'analyse de contenu pour ce qui est des techniques d'analyse. Ainsi, l'analyse des documents institutionnels portant sur l'éducation en générale et l'APEE en particulier (loi, les arrêtés ministériels, les circulaires ministériels, etc.) et les entretiens auprès des membres des associations des parents d'élèves et enseignants ont permis d'analyser le cadre institutionnel formel de l'activité de ladite association au sein de l'arrondissement de la ville de Yaoundé 1^{er}. Les entretiens d'avec les chefs d'établissements, les enseignants des établissements choisis pour notre étude nous ont également permis de rendre compte du ressenti er de la perception de l'acteur social dans le déploiement des activités de l'association. Pour ce qui est du support théorique de notre recherche, nous avons mobilisé trois approches théoriques, dont la théorie des parties prenantes, la théorie de l'acteur stratégique et la théorie de l'action publique.

La théorie de l'acteur stratégique est une approche de la sociologie des organismes développée au cours des années 1997 par Crozier et Erhard. Cette théorie permis l'analyse du fonctionnement de l'association en tant qu'institution et d'interroger les enjeux auteur de la question des frais d'APEE.

La théorie du constructivisme social quant à elle a permis de rendre compte des relations qui se construisent entre parents d'élèves, l'école et l'APEE. Elle aura permis également de comprendre les représentations et la perception qu'ont les parents de l'organisation qu'est

l'association des parents d'élèves et enseignants et du rôle qu'il joue au sein des établissements publics.

La collecte de nos données sur le terrain s'est faite par entretien auprès des parents, des enseignants et de certains responsables d'APEE. IL s'est agi d'interroger vingt-cinq individus dont dix parents, sept enseignants, trois responsables d'APEE, deux responsables de l'administration, un président de la coopérative, deux élèves. Les données issues de cette enquête ont permis la vérification de nos hypothèses. Après traitement et analyse via la méthode d'analyse qualitative, nous avons opté pour l'organisation de notre étude autour de quatre chapitres. Le premier chapitre est une présentation de la revue de la littérature. Une façon pour nous de mettre en plein dans le domaine de l'éducation et de présenter les auteurs et l'évolution de leurs écrits sur les associations des parents d'élèves et enseignants. Le second chapitre vient compléter le cadre de contextualisation, en faisant une présentation panoptique de l'arrondissement de Yaoundé. 1er qui est le milieu choisi pour notre étude. C'est donc une description des établissements de l'arrondissement qui est faite, de par sa géographie, son économie, qui nous permet de faire une lecture sur les opportunités et les difficultés que rencontrent les acteurs mis en situation dans le cadre de l'éducation au sein de ladite arrondissement. Le troisième chapitre quant à lui nous plonge dans le cadre méthodologique nous avons évoqué ces aspects plus hauts c'est-à-dire (l'observation, documentation, l'entretien), pour au final faire les analyses et les interprétations des résultats les enquêtes faites sur les associations des parents d'élèves et enseignants des établissements d'étude.

Ce qu'il est important de retenir tout au long de ces chapitres est tout d'abord que le système éducatif camerounais, malgré les évolutions au fil du temps, reste marqué par l'empreinte coloniale. La dualité de son système, à la fois de la langue et du système confessionnel, laisse entrevoir cette empreinte laissée par les anciennes puissances. Le peu d'investissement de l'Etat dans l'éducation de notre pays, particulièrement dans la ville de Yaoundé et le faible revenu des populations ont vu l'implication de l'association des parents d'élèves et enseignants s'accroître. Les informations issues des entretiens, notamment sur les apports de l'APEE dans le développement de la qualité de l'éducation au sein des établissements enquêtés d'affirmer nos premières hypothèses

La structuration du fonctionnement actuel de l'APEE dans l'arrondissement de Yaoundé 1er ne laisse pas libre choix aux parents de décider de leur adhésion ou pas à l'association. L'inscription de l'enfant fait foi d'inscription du parent à l'association du fait que ce dernier n'est en aucun moment informé que par l'inscription, il adhère directement au groupe ; il ne lui est remis

aucun statut ni règlement de l'association. Quoique pour atteindre ses objectifs, l'association a besoin de ressource et donc que les parents payent les frais de cotisation. Cette dernière, loin d'imposer mais exige le paiement des frais d'APEE qui sont nécessaires pour l'amélioration des infrastructures scolaires, utilise des méthodes de paiement via le numéro de compte d'express-union, délivré par un reçu. Soit il utilise des stratégies contraignantes (retenir le bulletin de l'enfant en fin de trimestre ou en fin d'année) pour entre autres forcer la main des parents. Ceci affirme également la seconde hypothèse qui veut que les frais d'APEE améliore les infrastructures scolaires.

L'influence positive de l'Association des Parents Elèves et Enseignants est remarquable au vu de ses multiples contributions en faveurs de l'éducation dans la ville de Yaoundé. Bien que faisant face à plusieurs défis et infortunes qui relèvent des acteurs individuels et parfois collectifs qui profitent du flou qui règne dans la gestion des fonds , principale acteur dans l'ensemble des projets inscrits dans la feuille de route du conseil d'établissement , notamment dans la rémunération des chefs d'établissement, parents d'élèves, la réfection des points d'eau, des toilettes, l'électricité dans les salles de classe, les tables bancs , les tables et chaises des enseignants dans les salles, etc. .L'APEE contribue à lutter contre la déperdition scolaire tout en aidant à rehausser le niveau des ressources matérielles et la qualité de l'éducation au sein des établissements enquêtés. Après avoir infirmé les trois précédentes hypothèses, celle-ci est en fin confirmée.

La confrontation de ces hypothèses au terrain permet de comprendre que, bien que l'APEE soit décriée par ses frais jugé trop élevés, de par les multiples cas de détournements de fond dénoncé par les parents dans plusieurs établissements publics du Cameroun, et du caractère obligatoire des frais qui remettent en cause la gratuité de l'éducation primaire adopté par le gouvernement camerounais, il y a lieu de reconnaître qu'il serait très difficile de faire sans l'APEE à Yaoundé. Les frais d'APEE contribuent dans l'ensemble à garantir l'accès à une éducation de qualité viable et durable selon l'UNESCO (2015). Après analyse des données recueillis, il ressort que l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants contribue à atténuer la quasi-absence d'enseignants recrutés par l'État dans la ville en recrutant 80 % du personnel enseignant qualifié de maître des parents , des personnels d'appui , de sécurité .Nous avons pu voir également son implication dans la formation pédagogique desdits enseignants et personnel d'appui dans le but de donner une éducation de qualité aux enfants des lycées secondaires publics .

Cependant, il serait illusoire de penser que l'APEE peut se substituer à l'État qui semble se satisfaire de la présence de ces associations au sein des établissements secondaires publics pour se

soustraire à son rôle de garantir un enseignement de qualité et gratuit pour tous les enfants à l'âge de fréquenter. L'APEE n'étant pas le seul acteur qui constitue la communauté éducative, il y a lieu d'interroger le rôle des autres acteurs, et spécialement les communautés territoriales décentralisées, notamment les communes. Ces dernières ont reçu dans leurs attributions, dans le cadre de décentralisation, la responsabilité des écoles et lycées publiques de leurs zones de compétences. (Arrêté n° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 décembre 2010). Il incombe donc aux communes de prendre en charge la construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des établissements primaires/secondaires et préscolaire publics de l'arrondissement, l'acquisition des matériels et fournitures scolaires, le recrutement et la prise en charge du personnel d'appui desdits établissements et écoles pensent que la gestion basée sur un système centralisé et autoritaire crée des inégalités régionales tant bien dans la répartition des ressources que des enseignants.

Au demeurant, cette étude est une contribution à la sociologie de l'éducation. Elle présente la variante APEE comme facteur déterminant de la scolarisation et de lutter contre la mauvaise gestion des ressources financières dans un contexte de crise économique et sociale où l'État semble et tend à abandonner son rôle aux financements de l'éducation.

Pour terminer, signalons que la présente recherche ne s'est pas faite sans écueil, ni biais. La collecte des données n'a pas été sans entraves, entre le manque de temps nécessaire pour bien mener notre recherche et certains membres du bureau refusant de répondre aux questions d'ordre financières. Néanmoins, nous avons commencé les entretiens auprès des chefs d'établissements, aux enseignants et certains parents adhérents. Face au refus de certains parents de se soumettre à nos questions, nous avons remplacé ces personnes par d'autres plus disposés (Lambert, 2023).

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

L'étude de notre recherche nous a permis à travers les observations et les descentes sur le terrain de faire ressortir les perspectives futures parmi lesquelles de :

- Gouvernance et modalités des fonds de l'APEE ;
- Rendre l'établissement efficace ;
- Avec la gouvernance finit le monopole, c'est l'émergence des réseaux et nouvelles formes d'organisation sociale ;
- Fondement de la gouvernance et obligation des résultats ;
- Obligation de rendre compte d'où l'assemblée générale ;

- Obligation de se former à la gestion financière des deniers publics ;
- Mettre en place un comité de gestion.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ali, (2023/2024) : APEE au Cameroun ou la privatisation de l'éducation

AFNOR. (1998) : poêles à combustible liquide avec brûleurs à vaporisation raccordés à un conduit d'évacuation des produits de la combustion

Arrêté n°336/14/Minesec/CAB du 12 septembre 2014 par le feu ministre Louis Bapes Bapes.

Balandier, (1983, p.5) le sujet aménage et négocie quotidiennement son rapport avec la société.

Bernard, J-M (2007). Financement de l'éducation en Afrique : les acteurs et leurs rôles Dakar : CONFEMN.

Bechon, C. R, Evouna, H.(2015). << Plaidoyer pour réforme de l'APEE et effectivité de la gratuité < liberté news, pp.15-16. NDH-Cameroun

Bray, M. (2003). Community initiatives in Education Goals, Dimensions and Linkages with Governments. Compare: A Journal of comparative and international Education, 33(1), 31- 45.

Cameroon-Tribune. (2018, 5 novembre). *Associations de parents d'élèves et enseignants: il faut appliquer les textes*. Cameroon-Tribune. <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/21990/fr.html/associations-de-parents-deleves-enseignants-il-faut-appliquer-les-textes>.

Circulaire n° 15/08/C/MINESEC/CAB du 09 Aout 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la circulaire ci-dessous

Circulaire n° 07/08/C/MINESCO/CAB du 25 février 2008, fixant les modalités de fonctionnement des APEE

Corbière M., Larrivière, N. (2014). Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes dans la recherche en science humaine, sociales et de la santé, Québec, PU

Code, (2019), de la décentralisation de l'éducation.

Décret n°2024/ 01314/ PM du 18 avril portant nomination de responsable aux enseignants secondaires.

Décret n° 2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics

Document de réflexion et d'orientation CONFEMEN

Foucault, J.-P. La gestion des ressources financières dans les établissements scolaires Editions Universitaires. Pp. 12-20

Foko, B., Tiya, B.R., et Husson, G. (2012). Cout et financement de l'éducation au Cameroun : Analyse à partir du modèle RESEN. Dakar Pole de Dakar / UNESCO-BREDA.

Guthman et Douglas, (1955, pp627-628) gestion financière et l'activité qui concerne la planification, la collecte, le contrôle et l'administration des fonds utilisés dans la structure.

Institution ; (2015) : Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 .

IJTSRD. (2020). *Parental involvement in secondary education processes and effectiveness of school administration in the South-West Region of Cameroon*. IJTSRD. <https://www.ijtsrd.com/papers/ijtsrd38439.pdf>.

J. Smith (2019): la gestion des ressources financières dans les lycées publics. dans la revue française d'éducation, vol 15, n°1, pp.10-20

Loi n°98/004 du 14 Avril 1998 portant sur l'orientation de l'éducation en article 4.

Loi 67/LP/19 du 12/06/67 : sur la liberté d'association (NDH-CAMEROUN, 2015)

La loi d'orientation n° 98/004/14 Avril 1998 de l'éducation au Cameroun

Loi n° 053/90 du 19 décembre 1990 (annexe 7)

L'arrêté ministériel du 25 octobre 1979 (annexe 4) organise les activités poste et périscolaire (APPS).

L'arrêté de 1979, article 47 (annexe 5)

Mémoire / thèse locale (exemple utile pour méthodologie). (2021). *Parental involvement in early childhood learning — Douala, Littoral Region, Cameroon* (Thèse/Article). ResearchGate. https://www.researchgate.net/publication/365233499_Parental_Involvement_in_Early_Childhood_Learning_Douala_Littoral_Region_Cameroon.

Morceau, G. (2010) technologie de l'implication des parents dans les institutions éducatives. La revue internationale de l'éducation familiale, 27, 17-35. Récupéré sur www.cairn.info . URL : <https://www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2010-1-page-17.htm>

Martin. A. (2020) dans la revue internationale d'éducation : l'impact de la gestion des ressources financières sur la qualité, vol. 10, n°2, pp.23-35

M .Johnson, (2018) dans la revue européenne d'éducation, la qualité de l'éducation : un enjeu majeur pour les établissements

MINESSEC. (2021). Guide de gestion administrative et financière des établissements secondaires publics. Yaoundé : Ministère des Enseignements secondaires.

MINEDUC /MINAT : (article 48)

Minedub/DGB. (2021). Budget citoyen2021.

Minefi/Minedub. (2013). Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.

Mohammed, H. (2025). *Rôle des Associations de Parents d'Élèves et d'Enseignants (APEE) dans la gestion des établissements secondaires publics au Cameroun* (Working paper / article). Edition-EFUA / Acaref. <https://edition-efua.acaref.net/wp-content/uploads/sites/6/2025/06/11-Mohammed-HAMZA.pdf>.

Nguemegne, J. (2015). Gestion participative et performance scolaire : cas des APEE dans les établissements secondaires au Cameroun. Revue camerounaise de Management, 8(2), 45- 60.

Nation Unies, 2015 : Transformation notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030(y compris ODD4).

NDH, 2015 : organisation du nouveau droit humain

OCDE (2020). Rapport sur la gestion des ressources financières dans les établissements scolaires. Pp. 15-25

P.Gombert, 2008: open edition journals

Rapport sur la gestion des ressources financières dans les établissements de l'OCDE (2020)

SND30 dans sa cible 2, ODD4.

Tchombe, T. M. (2006). La qualité de l'éducation en Afrique subsaharienne : Analyse et perspectives. In conference sur la qualité de l'éducation en Afrique, UNESCO

PASEC / CONFEMEN. (2019). *Rapport PASEC 2019 — Évaluation des acquis scolaires : Cameroun*. https://pasec.confemen.org/wp-content/uploads/sites/2/2023/03/Rapport-PASEC2019_Cameroun_Anglais.pdf.

Tchombe, T. (2025). *Perspectives on Parental Involvement in Education Governance amid Decentralisation: A Study of Secondary Schools in Fako Division, Cameroon*. ResearchGate. https://www.researchgate.net/publication/391607884_Perspectives_on_Parental_Involvement_in_Education_Governance_Amid_Decentralisation_A_Study_of_Secondary_Schools_in_Fako_Division_Cameroon.

UNESCO. (2019). *improving school financing: the use and usefulness of school improvement grants and school capitation grants*. UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367520>.

UNESCO Institute for Capacity-Building in Africa (IICBA). (n.d.). *Cameroon — Education country brief*. UNESCO. <https://www.iicba.unesco.org/en/cameroon>.

UNESCO. (2015). Education pour tous 2000-2015 : progrès et défis. Paris : UNESCO

UNESCO :(livre, 2010, p168 : renforcer le partenariat).

UNESCO, 2024, p 1-7 : Réunion mondiale sur l'éducation.

World Bank. (2019). *Cameroon — CM-GPE: Support to education sector* (Project Report). World Bank. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/872171597418493804/pdf/Cameroon-CM-GPE-Support-to-Education-Sector.pdf>.

World Bank; UNESCO Institute for Statistics; GEM. (2023). *Education Finance Watch 2023*. The World Bank. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099103123163755271/pdf/P17813506cd84f07a0b6be0c6ea576d59f8.pdf>.

Zenu. (2023, 31 juillet). *Gestion de l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) : l'exemple du Lycée bilingue de Nkoldongo*. Zenu.org. <https://zenu.org/gestion-de-lassociation-des-parents-deleves-et-enseignants-apee-dans-le-systeme-educatif-camerounais-lexemple-qui-vient-du-lycee-bilingue-de-nkoldongo/>.

ANNEXES

Annexe A : Autorisation de stage

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA
ET EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULUM
AND EVALUATION

Le Doyen

The Dean

N° 0013 /25/UyI/FSE

AUTORISATION DE STAGE

Je soussigné, Professeur **BELA Cyrille Bienvenu**, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiant **NKOA BIKOUE Marcellin**, Matricule **23W3436**, est inscrit en Master II à la Faculté des Sciences de l'Education, Département : **CURRICULA ET EVALUATION**, filière : **MANAGEMENT DE L'EDUCATION**, Option : **ADMINISTRATION ET INSPECTION DE LA VIE SCOLAIRE**.

L'intéressé doit effectuer son stage en vue de la préparation de son diplôme de Master. Il travaille sous la direction du **Dr. TOUA Léonie**. Son sujet est intitulé : *« Gestion des ressources financières de l'APEE et la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire publique : cas des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} »*.

Je vous saurai gré de bien vouloir le recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider à conduire son stage.

En foi de quoi, cette autorisation de stage lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit /.

Fait à Yaoundé, le **2.2. JAN. 2025**.

Le Doyen et par ordre



NGO Etienne
Professeur

Annexe B : Autorisation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN ***** Paix – Travail – Patrie ***** UNIVERSITE DE YAOUNDE I ***** FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION ***** DEPARTEMENT DE CURRICULA ET EVALUATION		REPUBLIC OF CAMEROON ***** Peace – Work – Fatherland ***** UNIVERSITY OF YAOUNDE I ***** FACULTY OF EDUCATION ***** DEPARTMENT OF CURRICULUM AND EVALUATION
Le Doyen The Dean N° <u>0012</u> /25/UYI/FSE		
<u>AUTORISATION DE RECHERCHE</u>		
Je soussigné, Professeur BELA Cyrille Bienvenu, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiant NKOA BIKOUE Marcellin, Matricule 23W3436, est inscrit en Master II à la Faculté des Sciences de l'Education, Département : <i>CURRICULA ET EVALUATION</i>, filière : <i>MANAGEMENT DE L'EDUCATION</i>, Option : <i>ADMINISTRATION ET INSPECTION DE LA VIE SCOLAIRE</i>.		
L'intéressé doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master. Il travaille sous la direction du Dr. TOUA Léonie. Son sujet est intitulé : « <i>Gestion des ressources financières de l'APEE et la qualité de l'éducation des établissements d'enseignement secondaire publique : cas des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er}</i> ».		
Je vous saurai gré de bien vouloir le recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider à conduire ses travaux de recherches.		
En foi de quoi, cette autorisation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit /.		
Fait à Yaoundé, le 22 JAN 2025 Pour le Doyen et par ordre  Le Vice-Doyen BO Etienne Professeur		

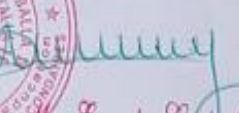
Annexe C : Cahier de charges des stages à la Faculté des Sciences de l'Éducation

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>Paix - Travail - Patrie</i> ***** UNIVERSITÉ DE YAOUNDE I B.P. : 337 Yaoundé E-mail : uy1@uyed.uninet.cm ***** FACULTE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION decanat@fse-uy1.cm www.fse-uy1.cm		REPUBLIC OF CAMEROON <i>Peace-Work-Fatherland</i> ***** THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I PO BOX: 337 Yaoundé E-mail: uy1@uyed.uninet.cm ***** THE FACULTY OF EDUCATION decanat@fse-uy1.cm www.fse-uy1.cm
---	---	--

LYCÉE DE YAOUNDE 1er MBALLA II
COURRIER ARRIVÉE
Le 97/01/2025
Enregistré SN° 26/25

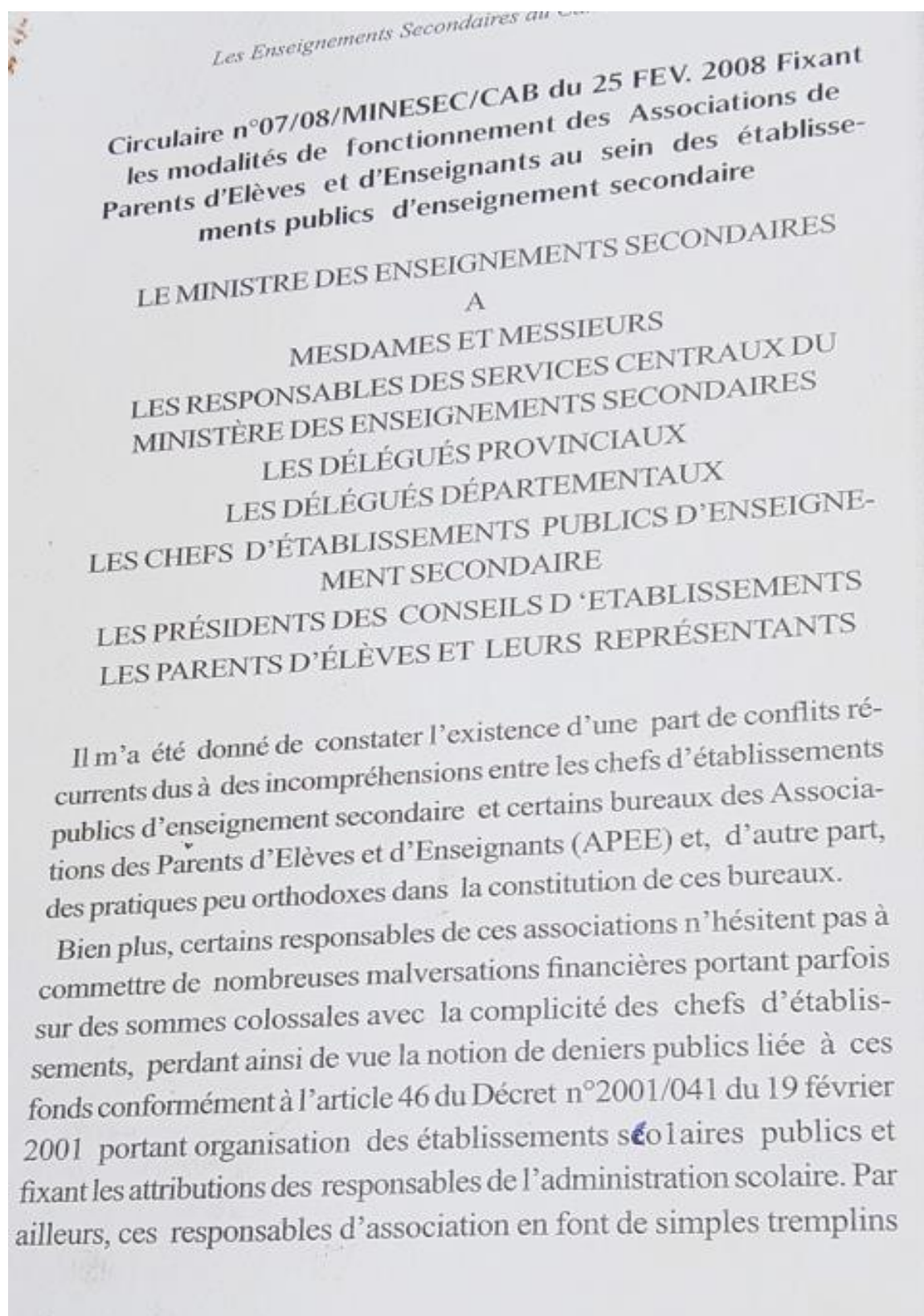
CAHIER DE CHARGES DES STAGES A LA FACULTE DES
SCIENCES DE L'ÉDUCATION

27 JAN 2025




Mme Esomba Gato Hortense
PLEG HORA ECHILLO
Master en Management de l'Éducation
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur
Officier des Palmes Académiques

Annexe D : Circulaire n°07/08/MINESEC/CAB du 25 FEV 2008 Fixant les modalités de fonctionnement des APEE au sein des établissements publics d'enseignement secondaire



politiques violant ainsi le caractère apolitique de l'école.

Cet état de choses est aggravé par le fait qu'en dehors de la loi n°90/053 du 19 décembre 1990, modifiée par la Loi n°99/11 du 20 juillet 1999, portant sur la liberté d'association qui est une loi générale, le cadre juridique régissant spécialement les APEE bute sur l'inexistence d'un texte juridique adapté, compte tenu de la spécificité de ces associations qui mènent leurs activités au sein des établissements scolaires, domaine régi par le Ministère des Enseignements Secondaires et à travers lesquels elles s'identifient.

Il va sans dire que dans un tel contexte, les APEE doivent être contrôlées par le Ministère des Enseignements Secondaires à travers lequel elles s'identifient.

Afin de mettre un terme aux multiples dérapages constatés, la présente circulaire fixe les modalités de fonctionnement desdites associations

Ces modalités concernent essentiellement :

L'adhésion à l'association ;

La constitution du bureau exécutif;

La collecte et la gestion des fonds ;

Le contrôle de la gestion des fonds.

I. DE L'ADHESION

Est considéré comme membre de l'APEE, le parent qui est déclaré à l'inscription de l'élève. Le reçu délivré par le Trésorier de l'association devra désormais comporter les mentions suivantes :

- le nom et la classe de l'élève ;

- le nom du parent chargé du suivi de la scolarité de l'élève ;

- le contact téléphonique ou l'adresse de ce dernier.

II. DE LA CONSTITUTION DU BUREAU EXECUTIF

L'élection des membres du bureau exécutif se fait au suffrage indirect : les parents élisent les parents délégués de classe par niveau

pour constituer le Comité Directeur au sein duquel est élu le Bureau Exécutif de l'association.

Les membres de l'administration de l'établissement (Censeurs, Surveillants Généraux, les Chefs de travaux, Intendants, Economes) et les Enseignants du même établissement ne sauraient en aucun cas faire partie du Bureau exécutif de l'APEE. Seuls les Chefs d'établissement sont d'office des conseillers techniques.

A ces membres statutaires, sont adjoints :

- 01 (un) représentant de l'autorité administrative locale ;
- 01 (un) représentant de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de sécurité publique

Ces derniers sont désignés par leur chef respectif avec obligation de compte-rendu.

La durée du mandat est de deux (02) ans renouvelable une fois.

Toutefois, le parent qui n'a plus d'enfant dans l'établissement perd sa qualité de membre de l'association.

Le Bureau Exécutif est tenu, dans les meilleurs délais, de procéder aux formalités de déclaration de l'association auprès du Préfet territorialement compétent, à l'effet de disposer de la capacité d'ester en justice, de gérer les sommes provenant des cotisations et d'acquiescer des dons et legs.

Bien plus, un rapport d'activités du bureau doit être transmis à l'autorité administrative locale par trimestre pour évaluation.

III. DE LA COLLECTE ET DE LA GESTION DES FONDS

La collecte des fonds se fait au sein de l'établissement par le trésorier de l'APEE à concurrence du taux fixé à l'assemblée générale et à une date déterminée par celle-ci.

Ces fonds, qui sont des deniers publics et qui viennent en appui à l'action gouvernementale, sont appelés à supporter, entre autres :

- les charges salariales des enseignants vacataires, des personnels de gardiennage et d'entretien ;
- la construction et l'entretien du patrimoine scolaire (équipements, matériels didactiques, bâtiments, mobilier...)
- la promotion d'un environnement sain.

Le montant total correspondant à ces engagements est inclus d'office dans la rubrique «Projet d'Etablissement». La fraction restante des fonds non attribuées au « Projet d'Etablissement » est affectée au fonctionnement de l'association.

Les fonds collectés doivent être obligatoirement sécurisés dans le compte ouvert à cet effet. L'intitulé de ce compte doit mentionner le nom de l'association et celui de l'établissement concerné.

Le trésorier de l'APEE est tenu de procéder au tirage mensuel du relevé de compte ou du certificat de versement dont la copie est déposée auprès du Chef d'établissement.

Pour les retraits, le compte doit obligatoirement comporter trois (03) signatures, à savoir: celles du président, du trésorier de l'APEE et de l'agent financier de l'établissement, lequel a l'obligation de rendre compte de façon permanente à sa hiérarchie.

IV. DU CONTROLE DE LA GESTION DES FONDS

Le contrôle de la gestion des fonds est assuré par les autorités compétentes suivantes :

1. Au niveau de l'Administration Centrale:

- le Ministre des Enseignements Secondaires ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- la Direction de l'Enseignement Secondaire Générale ;
- la Direction de l'Enseignement Technique et Normale ;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- la Direction des Ressources Financières et Matérielles.

2. Au niveau des services déconcentrés :

Les Délégués Provinciaux et Départementaux, sous le couvert de l'autorité administrative locale et son état major (article 31 du décret n°78/485 du 9 novembre 1978 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions, modifié par le décret n°79/024 du 18 janvier 1979).

Tout membre de l'APEE ou de la communauté éducative est habilité à dénoncer toute malversation financière éventuelle relevée dans la gestion des fonds de l'APEE.

Le Ministre des Enseignements Secondaires peut, en cas de besoin :

- demander toute explication qu'il juge nécessaire au Président de l'APEE qui est, en outre, tenu de lui adresser, sous le couvert de l'autorité administrative locale avec copie au Délégué Départemental des Enseignements Secondaires, un rapport financier trimestriel ;
- suspendre de leurs fonctions, par mesures conservatoires tout ou partie du bureau exécutif d'une APEE en cas de présomption de malversations financières ;
- poursuivre pénalement tout gestionnaire indélicat des fonds de l'APEE sur le fondement de l'article 184 du Code pénal relatif aux détournements des deniers publics.

V. DE LA GESTION DES PROJETS A CARACTERE TECHNIQUE

La réalisation des travaux à caractère technique (construction de salles de classe, aménagements divers) doit obéir à la réglementation en vigueur.

VI. DISPOSITIONS FINALES

Les statuts et le règlement intérieur des APEE doivent être conformes aux prescriptions de la présente circulaire dont la violation expose

les contrevenants à la dissolution de leur association par l'autorité administrative compétente.

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles de la circulaire n°28/A/167/MINEDUC/SG/SAPPS du 25 septembre 1992 portant interdiction d'immixtion des Chefs d'établissements scolaires dans la gestion financière des Associations des Parents d'Elèves.

Les Délégués Provinciaux et Départementaux, les Chefs d'établissements, les Présidents des Conseils d'Etablissements et d'APEE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte des dispositions de la présente circulaire à laquelle j'attache du prix et qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copies :

- SG/PR (ATCR)
- SG/PM (ATCR)
- MINATD
- MINFI
- MINTP
- GOUVERNEURS
- PREFETS
- SOUS-PREFETS
- CHEFS DE DISTRICT
- INTERESSES
- Archives/Chronos

(é) Louis BAPES BAPES

Annexe E : Circulaire n°15/08/MINESEC/CAB du 19 AOUT 2008 Modifiant et complétant certaines dispositions de la circulaire n°07/08/MINESEC/CAB du 25 FEV 2008

Les Enseignements Secondaires au Cameroun de A à Z

Circulaire n°15/08/MINESEC/ CAB du 19 AOUT 2008 Modifiant et complétant certaines dispositions de la circulaire n°07/08/MINESEC/CAB du 25 février 2008 relative au fonctionnement des Associations de Parents d'Elèves et d'Enseignants, Parent-Teacher Association {APEE/PTA} au sein des Etablissements Publics d'Enseignement Secondaire.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

A

MESDAMES ET MESSIEURS

LES RESPONSABLES DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

LES DÉLÉGUÉS PROVINCIAUX

LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

LES PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS

LES PARENTS D'ÉLÈVES ET LEURS REPRÉSENTANTS.

L'application de la circulaire n°07/08/MINESEC/CAB du 25 février 2008 précitée a fait l'objet de quelques incompréhensions. La présente circulaire qui a pour finalité de clarifier et de compléter les zones d'ombre ainsi observées portera sur les points suivants :

- la constitution du Bureau Exécutif;
- la collecte et la gestion des fonds ;
- les dispositions finales.

I. DE LA CONSTITUTION DU BUREAU EXECUTIF

L'élection des membres du Bureau Exécutif se fait au suffrage indirect: les parents élisent les parents délégués de classe par niveau pour

constituer le Comité Directeur au sein duquel est élu le Bureau Exécutif de l'association.

Les membres de l'administration de l'établissement (Censeurs, Surveillants Généraux, les Chefs des travaux, Intendants, Economes) ne sauraient en aucun cas faire partie du Bureau Exécutif de l'APEE/PTA. Seul les Chefs d'établissement sont d'office des conseillers techniques.

Toutefois, les enseignants de l'établissement peuvent postuler uniquement au poste de Secrétaire Général. S'ils sont parents, dans un établissement autre que celui où ils sont en service, ils peuvent y postuler à tout poste de leur choix.

A ces membres statutaires sont adjoints :

- 01 (un) représentant de l'autorité administrative locale ;
- 01 (un) représentant de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de sécurité publique.

Les représentants de l'autorité administrative et de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de sécurité publique de la localité siègent à titre d'observateurs. A ce titre, le représentant des forces du maintien de l'ordre devra être en tenue civile.

Leurs fonctions, comme celles des autres membres du Bureau Exécutif, sont gratuites.

Le Président de l'APEE/PTA préside les assemblées générales.

II. DE LA COLLECTE ET DE LA GESTION DES FONDS

Une fois que le taux de cotisation est fixé par l'Assemblée Générale, le paiement devient obligatoire pour tous les élèves à l'exception des cas sociaux relevant de la circulaire conjointe n°283/07/LC/MINE-SEC/MINAS du 14 août 2007 relative à l'identification des enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés indigents inscrits dans les établissements publics d'enseignement secondaire et à leur participation aux examens officiels.

Le retrait des fonds se fait sur triple signature à savoir : le Président, le Trésorier et l'Agent financier de l'établissement.

III. DES DISPOSITIONS FINALES

Les statuts et le règlement intérieur des APEE/PTA doivent être conformes aux prescriptions de la présente circulaire dont la violation expose les contrevenants à la dissolution de leur association par l'autorité administrative compétente.

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles de la circulaire n°28/A/167/MINEDUC/SG/SAPPS du 25 septembre 1992 portant interdiction d'immixtion des chefs d'établissements scolaires dans la gestion financière des Associations des Parents d'Elèves.

Les Délégués Provinciaux, les Délégués Départementaux, les Chefs d'Etablissements, les Présidents des Conseils d'Etablissements et les Présidents d'APEE/PTA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte des dispositions de la présente circulaire à laquelle j'attache du prix et qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copies :

- SG/PR (ATCR)
- SG/PM (ATCR)
- MINATD
- MINFI
- MINTP
- GOUVERNEURS
- PREFETS
- SOUS-PREFETS
- CHEFS DE DISTRICT
- INTERESSES
- Archives/Chronos

(é) Louis BAPES BAPES

Annexe F : Lettre Circulaire N°30/05/MINESEC/SG/DRH du 29 NOV 2005
Portant sur la collecte, la gestion et le mandat des APEE/PTA

Administration et finances

**Lettre Circulaire N° 30/05/MINESEC/SG/DRH du 29 NOV.
2005 Portant sur la collecte, la gestion et le mandat des
APEE/PTA**

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

A

**A MESDAMES ET MESSIEURS:
LES DÉLÉGUÉS PROVINCIAUX
LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX,
LES CHEFS D'ETABLISSEMENTS DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES**

Il a été porté à ma connaissance des nombreux dysfonctionnements dans la collecte, la gestion des fonds des APEE/PTA ainsi que de la méprise de leurs mandats.

Afin de mettre un terme à cet état de chose, je vous demande notamment de respecter scrupuleusement les termes de la Lettre Circulaire 28/A165/MINEDUC/SG/SAPPS du 23 septembre 1992 portant sur la non immixtion formelle des Chefs d'établissements scolaires dans la gestion financière des APEE/PTA.

Par ailleurs je prescris à tous les Chefs d'établissements scolaires de ne pas conditionner l'inscription des élèves dans les classes au versement des frais d'APEE/PTA ou à la présentation de quelque matériel que ce soit.

J'attache du prix au respect strict des présentes instructions.

Yaoundé, le 29 Nov. 2005

**Le Ministre des Enseignements Secondaires
(é) Louis BAPES BAPES**

Annexe G : Questionnaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix — Travail — Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace — Work — Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION
SCIENCES

DEPARTEMENT DE CED/MED

MANAGEMENT DISCIPLINES DEPARTMENT (Administration)

MASTER RECHERCHE SUR LE THEME :
GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DE L'APEE ET LA QUALITE DE
L'EDUCATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
GENERALE PUBLICS : CAS DES LYCEES DE L'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{ER}

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL (les enseignants)	
MODULE I : IDENTIFICATION DU QUESTIONNAIRE	
Q 1. N° du questionnaire : / / / / /	Q 2. Nom du centre de formation : / / / /
Q 3. Ordre d'enseignement primaire 1. Public 2. Privé / / / /	Q 4. Spécialisation : / / / / Q 5. Niveau : / / / /
AGENT ENQUETEUR	
Q 6. Nom et matricule : / / / / / / / / / / / / / / / /	Q 7. Date de l'entretien : / / / / / 2023
Q 8. Signature : _____	
Q 9. Durée du questionnaire	Heure de début : __ H __ Min Heure de fin : __ H __ Min
Q 10. Résultat de l'interview 1. Rempli 2. Partiellement rempli (encercler)	
Remarques : _____	

Bonjour madame, bonjour monsieur !

Chère monsieur/madame, je suis NKOA BIKOUE étudiant en Master 2 à la l'Université de Yaoundé 1, faculté des sciences de l'éducation, département du management de l'éducation, option Administration et Inspection à la vie scolaire. Je mène une recherche sur « Les dispositifs infrastructurels, matériels et formation de qualité dans les centres de formation professionnels ». Nous voudrions vous soumettre ce questionnaire d'1/4 heure sur ce sujet. Nous vous remercions que toutes les informations recueillies seront gardées confidentielles.

MODULE II : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES		
Q 11	Sexe	1. Masculin /___/ 2. Féminin /___/
Q 12	Quel est votre âge ?	/___/___/ans 90. NPS /___/
Q 13	Statut de l'enquêté	1. Etudiant(e) /___/ (aller à Q204) 2. Formateurs /___/ (aller à Q205) 3. Personnel administratif ou d'appui /___/ / (aller à Q206)
Q 14	Quel est votre niveau d'étude ?	1. BEPC /___/ 2. Probatoire /___/ 3. BAC /___/ 4. Niveau I /___/ 5. Niveau II /___/ 6. Niveau III /___/ 7. Master I /___/ 8. Master II /___/ 9. Doctorat /___/ 10. Autre (à préciser) /___/ _____
Q 15	Si formateur, quel est votre grade ?	1. Vacataire /___/ 2. Stagiaire /___/ 3. Formateur titulaire /___/ 4. Autre (à préciser) /___/ _____
Q 16	Si personnel administratif/d'appui	1. Directeur /___/ 2. Secrétaire /___/ 3. Surveillant /___/ 4. Président coopérative /___/

		5. Autre (à préciser) /—/ _____
Q 17	Quelle est votre expérience (ensemble de niveaux de formation que vous avez professionnel déjà enseigné dans votre carrière) _____ ? _____	
MODULE III : DISPOSITIFS INFRASTRUCTURELS ET MATERIELS		
Q18	Le matériel didactique est-il suffisant pour gérer les enseignants et les élèves dans votre établissement ?	a) Oui /—/ b) Non /—/
Q 19	Si oui, dans votre centre, quelles sont les infrastructures et matériels pédagogique <i>absents, à améliorer et fonctionnelles</i> selon le financement des APEE pour la bonne formation des apprenants? NB : • Absent (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Infrastructures et matériels scolaire /—/ b) Infrastructures et matériels sanitaire /—/ c) Infrastructures et matériels de transports/—/ d) Infrastructures et matériels informatique /—/ e) Infrastructures et matériels technique /—/ f) Infrastructures et matériels administratifs et logements /—/ g) Infrastructures et matériels de télécommunication /—/ h) Infrastructures et matériels énergétique et d'alimentation/—/ i) Infrastructures et matériels récréative/—/ j) Autres à préciser /—/ _____

Q20	Les infrastructures et matériels de votre structure de formation sont-ils?	a) Usuel (les) /—/ b) De pointes (technologiques) /—/ c) Les deux (a & b) /—/
Q21	Quel est l'état des infrastructures et matériels de l'établissement gérés par l'APEE en tant qu'enseignants	a) Très bon /—/ b) Bon /—/ c) Assez bon/—/ d) Endommagé /—/ e) Très endommagé /—/

Infrastructures et matériels scolaire		
Q 22	Quel est le rôle et la contribution des frais d'APEE au sein de votre établissement ? NB : • Absentes (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Salles de classe/—/ b) Recrutement des enseignants /—/ c) Bibliothèque /—/ d) Réhabilitation des infrastructures /—/ e) Salles de réflexion /—/ f) Salles de conférence /—/ g) Autres à préciser /—/_____
Q23	Quelles sont les mesures que l'état utilise pour améliorer la qualité de l'éducation dans l'établissement que vous exercez?	a) Le contrôle des établissements /—/ b) Laboratoire informatique /—/ c) Bibliothèque informatique /—/ d) L'Amélioration de l'environnement scolaire/—/ e) Le financement scolaire /—/ f) Autres à préciser /—/_____
Infrastructures et matériels sanitaires		
Q 24	Dans l'établissement fréquenté par vos enfants, quelles sont les infrastructures et matériels sanitaires usuelles <i>absentes</i>, à <i>améliorer et fonctionnelles</i> pour la bonne formation des jeunes ? NB : • Absentes (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Infirmerie/—/ b) Pharmacie /—/ c) Toilettes modernes /—/ d) Autres à préciser /—/_____
Q 25	Quelles sont les infrastructures et matériels sanitaires pointes absentes pour la bonne formation des apprenants ?	a) Centre hospitalier du centre/—/ b) Ambulances/—/ c) Autres à préciser /—/_____
Infrastructures et matériels informatique		

Q26	A l'établissement, quelle sont les infrastructures et matériels informatique usuelles et absentes pour améliorer la formation des jeunes ? NB : • Absentes (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Installations/—/ b) Serveurs /—/ c) Salle informatique (avec ordinateurs de bureau)/—/ d) Imprimerie e) Routeur filaire /—/ f) Autres à préciser /—/_____
Q27	Quelles sont les infrastructures et matériels informatiques pointes Absentes pour la bonne formation des jeunes ?	a) Internet/—/ b) Centre de données /—/ c) Salle multimédia inclusives/—/ d) Autres à préciser /—/_____

Infrastructures et matériels technique		
Q28	En tant qu'enseignants, quelles sont les activités menées par le bureau d'APEE au sein de l'établissement pour améliorer le système éducatif scolaire : NB : • Absentes (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Club journal scolaire /—/ b) Club musique /—/ c) Quermesse scolaire /—/ d) Les portes ouvertes /—/ e) Journée modiale de la philosophie /—/ f) Journée d'orientation scolaire g) Autres à préciser /—/_____
Q 29	Quelles sont les infrastructures et matériels utilisé pour les travaux pratique de l'établissement financier par les APEE ?	a) Salles de culture/—/ b) Tracteurs agricoles/—/ c) Tondeuses /—/ d) Plateau technique agro-pastoral/—/ e) Plateau technique agricole /—/ f) Dispositif artistique /—/ g) Autres à préciser /—/_____
Infrastructures et matériels de télécommunication		

Q30	Dans votre établissement, quelles sont les infrastructures et matériels de télécommunications usuelles <i>absentes, à améliorer et fonctionnelles</i> pour la bonne formation des jeunes ? NB : • Absentes (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Téléphonie fixe /—/ b) Téléphonie mobile /—/ c) Télécopier /—/ d) Autres à préciser /—/ _____
Q31	Quelles sont les infrastructures et matériels de télécommunication pointes absentes pour la bonne formation des apprenants ?	a) Laptop individuelle/—/ b) Tablettes numériques d'apprentissage/—/ c) Autres à préciser /—/ _____
Infrastructures et matériels énergétiques et d'alimentation		
Q32	Dans les établissement, quelles sont les infrastructures et matériels énergétiques et d'alimentation dans les salles de classe usuelles <i>absentes, à améliorer et fonctionnelles</i> pour la bonne formation des jeunes ? NB : • Absentes (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Approvisionnement en eau de robinet /—/ b) Approvisionnement en eau de forage /—/ c) Approvisionnement en électricité dans les salles /—/ d) Autres à préciser /—/ _____
Q33	Quelles sont les infrastructures et matériels énergétiques et d'alimentation pointes absentes pour la bonne formation des jeunes?	Système d'énergie avec plaque solaire/—/ b) Système d'arrosage automatique/—/ c) Système de climatisation /—/ d) Autres à préciser /—/ _____

	Infrastructures et matériels récréatifs
--	---

Q34	Dans votre centre, quelles sont les infrastructures et matériels récréatifs usuelles <i>absentes, à améliorer et fonctionnelles</i> pour la bonne formation des jeunes ? NB : • Absentes (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Boutiques-cantines /—/ b) Espace verts/—/ c) Salle de sport /—/ d) Stades sportifs (football, handball, ect.)/—/ e) Autres à préciser /—/ _____
Q35	Quelles sont les infrastructures et matériels récréatifs et d'alimentation pointes absentes pour la bonne formation des jeunes?	a) Salles de jeux vidéo /—/ b) Salle de cinéma /—/ c) Salle de réflexion /—/ d) Autres à préciser /—/ _____
Infrastructures et matériels de transports		
Q36	Dans votre centre, quelles sont les infrastructures et matériels transports usuelles <i>absentes, à améliorer et fonctionnelles</i> pour la bonne formation des jeunes ? NB : • Absentes (-) • A améliorer (+) ☐ • Fonctionnelles (f)	a) Routes pour piétons /—/ b) Routes pour Bus /—/ c) Autres à préciser /—/ _____
Q37	Y-a-t-il moyens de transports usuels disposez dans votre établissement pour le transport des personnels enseignants et élèves ?	a) Bus /—/ b) Minibus /—/ c) Les cars /—/ d) Autres à préciser /—/ _____
Q38	De quels moyens de transports de pointes disposez –vous dans votre établissement pour la bonne formation des jeunes ?	d) Hélicoptère /—/ e) Voiturettes /—/ f) Autres à préciser /—/ _____

Infrastructures et matériels administratifs et logements		
Q39	Dans votre centre, quelles sont les infrastructures et matériels administratifs et logements usuels <i>absents, à améliorer et fonctionnelles</i> pour la bonne formation des jeunes ? NB : • Absents (-) • A améliorer (+) • Fonctionnelles (f)	a) Direction /—/ b) Secrétariat /—/ c) Salle d'accueil /—/ d) Bureaux /—/ e) Chambres jeunes /—/ f) Dortoirs g) Autres à préciser /—/ _____
MODULE IV : Formation de qualité au centre		
Q40	Pensez-vous que les dispositifs infrastructurels usuels et de pointes sont utiles à une formation durable et inclusive des jeunes du Lycée?	1. Oui /—/ 2. Non /—/
Q41	Comment les dispositifs infrastructurels usuels et de pointes sont utiles à une formation durable et efficace, inclusive des jeunes du Lycée?	1. Standardisation de la formation /—/ 2. Perduration des infrastructures /—/ 3. Prise en comptes des disparités de genres /—/
Q42	Pensez-vous que les dispositifs matériels et pédagogique sont-ils nécessaire pour la formation durable et inclusive des jeunes du Lycée?	1. Oui /—/ 2. Non /—/
Q43	Comment les dispositifs matériels usuels et de pointes sont utiles à une formation durable et inclusive et fiable des jeunes du Lycée?	1. Standardisation de la formation /—/ 2. Prise en comptes des disparités de genres /—/ 3. durabilité du matériels /—/ 4. Compétitivité mondiales des compétences professionnelles /—/ _____

Merci pour votre collaboration !

Annexe H : Tableau synoptique

QUESTIONS	OBJECTIFS	HYPOTHESES	VARIABLES	INDICATEURS
Question principale : Comment la gestion des ressources financières des associations des parents d'élèves impacte-t-elle la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire générale publique ?	Objectif général : Analyser comment les frais d'APEE influencent sur la qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignement secondaire générale publics des lycées de l'arrondissement de Yaoundé 1 ^{er}	Hypothèse principale : L'APEE, bien que soumise aux contraintes liées au manque d'emploi des populations, au peu d'implication des autorités administratives, contribue par ses fonds et les activités liées à la formation des enseignants à freiner le redoublement et la déperdition scolaire dans l'arrondissement de Yaoundé 1 ^{er}	VI: Gestion des ressources financières de l'APEE	1. Existence d'un plan financier ; 2. Budget détaillé 3. Communication financière ; 4. Montant total collecté ; 5. Diversification des sources de financement ; 6. Coût de collecte ; 7. Contrôle des dépenses ; 8. Suivi des flux de trésorerie ; 9. Audit financier ; 10. Rapidité de traitement ; 11. Fiabilité des informations financières 12. Sécurité des transactions financières ; 13. Suffisance du matériel didactique ; 14. Etat des infrastructures et matériels ; 15. Infrastructures et matériels sanitaires absents ; 16. Infrastructures et matériels informatiques absents ; 17. Infrastructures et matériels de télécommunication absents
			VD: Qualité de l'éducation dans les établissements d'enseignements secondaires généraux publics	1. Taux de réussite ; 2. Taux d'achèvement par cycle ; 3. Disparité ; 4. Objectifs pédagogiques ; 5. Organisation logique des contenus ; 6. Evaluation régulière des progrès ; 7. Taux de participation ; 8. Durée et rythme de formation ; 9. Suivi et évaluation ;

				10. Taux de présence ; 11. Taux d'assiduité ; 12. Evaluation des élèves ; 13. Utilité du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive ; 14. Mécanisme d'utilisation du dispositif infrastructurel à la formation durable et inclusive ; 15. Nécessité du dispositif matériel et pédagogique pour la formation durable et inclusive ; 16. Mécanisme d'utilisation du dispositif matériel pour une formation durable et inclusive.
--	--	--	--	--

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES ABREVIATIONS	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	3
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE	4
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
1.1.1. Contexte géographique	9
1.1.2. Contexte international	10
1.1.3. Contexte régional	10
1.2. CONSTAT EMPIRIQUE	14
1.2.1. Problème de gouvernance et de transparence	14
1.2.2. Utilisation des fonds et insuffisances Financières	14
1.2.3. Conflit entre les parties prenantes.....	14
1.2.4. Conflit des Fonds et Insuffisances Financières.....	15
1.2.5. Impact limité sur l'amélioration des conditions scolaires.	15
1.2.6. Besoin de réforme et de régulation.	15
1.3. PROBLÈME DE L'ETUDE.....	15
1.3.1. Objet de l'étude.....	15
1.3.2. Problème	15
1.4. QUESTION DE RECHERCHE	17

1.4.1. Question principale	17
1.4.2. Questions spécifiques.....	17
1.5. OBJECTIFS DE RECHERCHE GÉNÉRALE.....	17
1.5.1. Objectif principal :	17
1.5.2. Objectifs spécifiques :	17
1.6. INTÉRÊT DE RECHERCHE	18
1.6.1. Intérêt politique	18
1.6.2. Intérêt scientifique	19
1.6.3. Intérêt social	19
1.6.4. Intérêt académique	19
1.7. DÉLIMITATION DE L'ÉTUDE	20
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTÉRATURE	22
2.1. DÉFINITION DES CONCEPTS CLES.....	23
2.1.1. Qu'est-ce que la gestion ?.....	23
2.1.2. La gestion financière.....	23
2.1.3. La qualité	24
2.1.4. La qualité de l'éducation	25
2.1.5. Association des parents d'Élèves et Enseignants (APEE).....	26
2.2. HISTORIQUE DES APEE.....	27
2.2.1. Genèse de l'APEE.....	27
2.2.2. Débat/ Évolution	31
2.3. DIMENSION D'IMPLICATION DANS LA GESTION DE L'APEE.....	32
2.3.1. Gestion des APEE en Europe	33
2.3.2. Gestion des APEE en Afrique.....	33
2.3.3. Gestion des fonds d'APEE au Cameroun.....	34
2.4. APEE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	36
2.4.1. Organisation de l'APEE	36
2.4.2. Fonctionnement des APEE	39

2.4.3. Défis rencontrés par l'APEE.....	42
2.5. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE DEUX AUTEURS.....	44
2.5.1. Aspects convergent et divergent	47
2.5.1.1. Aspect convergent	47
2.5.1.2. Aspect divergent.....	47
2.5.2. Théories explicatives	48
2.5.2.1. La théorie des parties prenantes (Freeman, 1984, p.31).....	48
2.5.2.3. La théorie de l'action publique (Talcott parson, von Wright. 1967).....	50
2.5.3. Hypothèses de recherche.....	51
2.5.3.1. Hypothèse principale :.....	52
2.5.3.2. Hypothèses secondaires.....	52
DEUXIÈME PARTIE : CADRE OPÉRATOIRE DE L'ÉTUDE	54
CHAPITRE 3 : CADRE MÉTHODOLOGIQUE	55
3.1. MÉTHODE ET OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES.....	56
3.1.1. Méthode de recherche adoptée.....	56
3.1.1.1. La méthode qualitative	56
3.1.1.2. La méthode quantitative	56
3.1.2. Outils de collecte des données	56
3.1.2.1. Le questionnaire	56
3.1.2.2. L'entretien	56
3.1.2.3. L'observation	58
3.1.2.4. L'exploitation documentaire	60
3.2. TECHNIQUES DE COLLECTE	62
3.2.1. Site de l'étude	62
3.2.2. Population d'étude	62
3.2.2.1. Composition de la population cible.....	62
3.2.2.2. Caractéristiques pertinentes de la population cible	63
3.2.3. Échantillon et méthode d'échantillonnage.....	63

3.2.3.1. Méthode d'échantillonnage	64
3.2.3.2. Taille de l'échantillonnage	64
3.2.4. Construction de la base de données	64
3.2.5. Apurement de la base de données	65
3.3. ANALYSE DES DONNEES	65
La méthode d'analyse adoptée est la méthode mixte faite de l'analyse des données qualitatives et les données quantitatives.	65
3.3.1. Analyse des données qualitatives.....	65
3.3.2. Analyse des données quantitatives.....	65
3.4. DEMARCHE D'INTERPRETATION ET DISCUSSIONS DES RESULTATS.....	65
3.4.1. Démarche d'interprétation des résultats.....	65
3.4.2. Démarche de discussions des résultats	66
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	67
4.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS ENQUÊTÉS	68
4.1.1. Lycée de Mballa II	68
4.1.2. Lycée de Nkol-Eton	69
4.2. PRESENTATION DE L'ECHANTILLONNAGE	69
4.2.1. Population de l'étude	69
4.2.2. Technique d'échantillonnage	70
4.2.3. Échantillon de l'étude	70
4.3. ANALYSES DES RESULTATS	71
4.3.1. Gestion des ressources financières de l'APEE	71
4.3.1.1. Planification financière de l'APEE :	71
4.3.1.2. Collecte des fonds de l'APEE	72
4.3.1.3. Contrôle de gestion de l'APEE	73
4.3.1.4. Administration de l'APEE	73
4.3.1.5. Infrastructures et matériels dans les établissements étudiés.....	74
4.3.2. Qualité de l'éducation des établissements de l'étude	76

4.3.2.1. Les résultats obtenus	77
4.3.2.2. La structuration des formations pédagogiques.....	79
4.3.2.3. La dispensation des formations	79
4.3.2.4. Le suivi des enseignements	80
4.3.2.5. Moyens mobilisés pour une formation de qualité dans les établissements étudiés	80
4.3.3. Lien entre la gestion des ressources financières de l’APEE sur la qualité de l’éducation des établissements de l’étude	82
4.3.3.1. Lien entre matériel didactique et formation durable et inclusive.....	83
4.3.3.2. Lien entre l’état des infrastructures matériels et formation durable et inclusiv .	84
4.3.3.3. Lien entre les infrastructures matériels informatiques et formation durable et inclusive	85
4.3.3.4. Lien entre les infrastructures et matériels et sanitaires et la formation durable et inclusive	85
4.3.3.5. Lien entre les infrastructures et matériels de télécommunication et formation durable et inclusive.....	86
CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	87
5.1. INTERPRETATION DES RESULTATS	88
5.1.1. Interprétation des résultats sur la gestion des ressources financières de l’APEE	88
5.1.2. Interprétation des résultats sur la qualité de l’éducation dans les établissements étudiés	88
5.2. DISCUSSION DES RÉSULTATS	89
5.2.1. La qualité de l’éducation, une construction sociale contextualisée	89
5.2.2. L’APEE comme acteur stratégique dans un système éducatif en tension	90
5.2.3. L’APEE comme levier d’investissement dans le capital humain local	91
5.2.4. Interprétation de l’hypothèse principale à la lumière des théories	91
5.3. PERSPECTIVES	92
CONCLUSION GENERALE	93
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	I

ANNEXES	V
Annexe A : Autorisation de stage.....	V
Annexe B : Autorisation de recherche.....	VI
Annexe C : Cahier de charges des stages à la Faculté des Sciences de l'Éducation	VII
Annexe D : Circulaire n°07/08/MINESEC/CAB du 25 FEV 2008 Fixant les modalités de fonctionnement des APEE au sein des établissements publics d'enseignement secondaire .	VIII
Annexe E : Circulaire n°15/08/MINESEC/CAB du 19 AOÛT 2008 Modifiant et complétant certaines dispositions de la circulaire n°07/08/MINESEC/CAB du 25 FEV 2008.....	XIV
Annexe F : Lettre Circulaire N°30/05/MINESEC/SG/DRH du 29 NOV 2005 Portant sur la collecte, la gestion et le mandat des APEE/PTA.....	XVII
Annexe G : Questionnaire	XVIII
Annexe H : Tableau synoptique	XXVI
TABLE DES MATIERES	XXVIII